

Budget primitif 2005 - Rapport de présentation

M. LE MAIRE, Rapporteur : Lors du débat d'orientations budgétaires devant le Conseil Municipal le 17 janvier dernier, nous avons annoncé un budget d'action, privilégiant les services à la population et les investissements d'avenir. Nous avons aussi actualisé notre Programme Pluriannuel d'Investissements et confirmé la stratégie budgétaire et financière de la Ville.

Ces orientations sont déclinées dans le BP 2005. Il confirme par ailleurs la poursuite des efforts de gestion, menés avec le souci de la meilleure utilisation des deniers publics.

Le BP 2005 conserve également, comme fil rouge, **l'exigence de développement durable**, présente dans toutes les politiques et déclinées dans tous les projets. L'année 2005 verra ainsi l'aboutissement du programme d'actions de **l'agenda 21** qui regroupera les engagements pris par la collectivité pour l'environnement, pour la solidarité et pour l'insertion par l'économie. Ce programme sera poursuivi au niveau de l'agglomération.

La tradition veut que nous résumions un budget en quelques mots qui en illustrent le sens et les priorités principales.

J'illustrerai donc le budget 2005 en quatre mots clés : qualité, solidarité, dynamisme et responsabilité.

* **Qualité** : il s'agit de la qualité des services rendus aux Bisontins parce que l'action de la Ville se mesure d'abord au quotidien. C'est le grand chantier sur lequel nous mettrons l'accent en 2005. C'est un thème fédérateur pour le service public municipal, ses multiples interventions et l'ensemble de ses acteurs.

* **Solidarité** : nous souhaitons tout autant la solidarité avec les générations futures -et nous retrouvons là le fil rouge du développement durable-, que la solidarité avec les personnes les plus fragiles de notre société. Nous sommes là au coeur de l'objectif de cohésion sociale inhérent à toutes nos actions.

* **Dynamisme** : avec le projet de ville et avec le Plan Local d'Urbanisme 2005 permet d'annoncer les grandes étapes et d'initier les réflexions qui se traduiront demain en projets d'aménagement, pour Besançon et pour l'agglomération. En 2005 aussi nous poursuivrons les travaux destinés à nous doter des grands équipements qui participeront au rayonnement de la capitale régionale.

* **Responsabilité** enfin, car nous poursuivons cette année les termes d'une gestion rigoureuse annoncée dès le début du mandat et transcrite dans les documents financiers qui sont régulièrement discutés avec le PPI.

En effet, lors du débat d'orientations budgétaires préparé en décembre 2004, toutes les données relatives aux comptes de l'exercice n'étaient pas complètement connues. Au terme de la journée complémentaire, les résultats de gestion sont positifs avec un accroissement de notre autofinancement et un recours à l'emprunt inférieur de près de 4 M€ aux prévisions du BP 2004 (hors reports).

Il est donc possible de faire mieux que ce que nous avons prévu au départ. C'est pourquoi le projet de budget 2005 est construit sans augmentation des taux de fiscalité communaux et avec un emprunt stabilisé. **Cette année, je suis heureux de pouvoir annoncer que les taux de la ville n'augmenteront pas.**

Il s'agit d'un effort important et d'une contrainte que nous nous donnons pour l'équilibre du budget. C'est d'autant plus significatif que cet effort se situe dans un contexte qui n'est pas facile pour les collectivités locales.

Dans ces conditions, le budget général 2005 représentera 225,9 M€ contre 224,9 M€ en 2004. Il s'agit d'une quasi stabilité. Quant au budget principal, il sera limité à 186,8 M€ (avec la constitution d'un budget annexe spécifique pour le réseau de chaleur). Le budget de la Ville est donc en légère baisse en euros constants (données de l'exercice, en mouvements réels, hors reports et reprise des résultats). Ces données brutes illustrent l'effort que représente le choix fiscal décidé en 2005, l'accentuation de nos efforts de gestion sans renoncement à nos priorités.

Le rapport qui vous est proposé comprend cinq parties :

I – Les axes de la politique municipale

II – La construction du budget 2005

III – Les chiffres du budget général

IV – Le budget principal 2005

V – Les budgets annexes.

I – Les axes de la politique municipale

1) Un service public de qualité

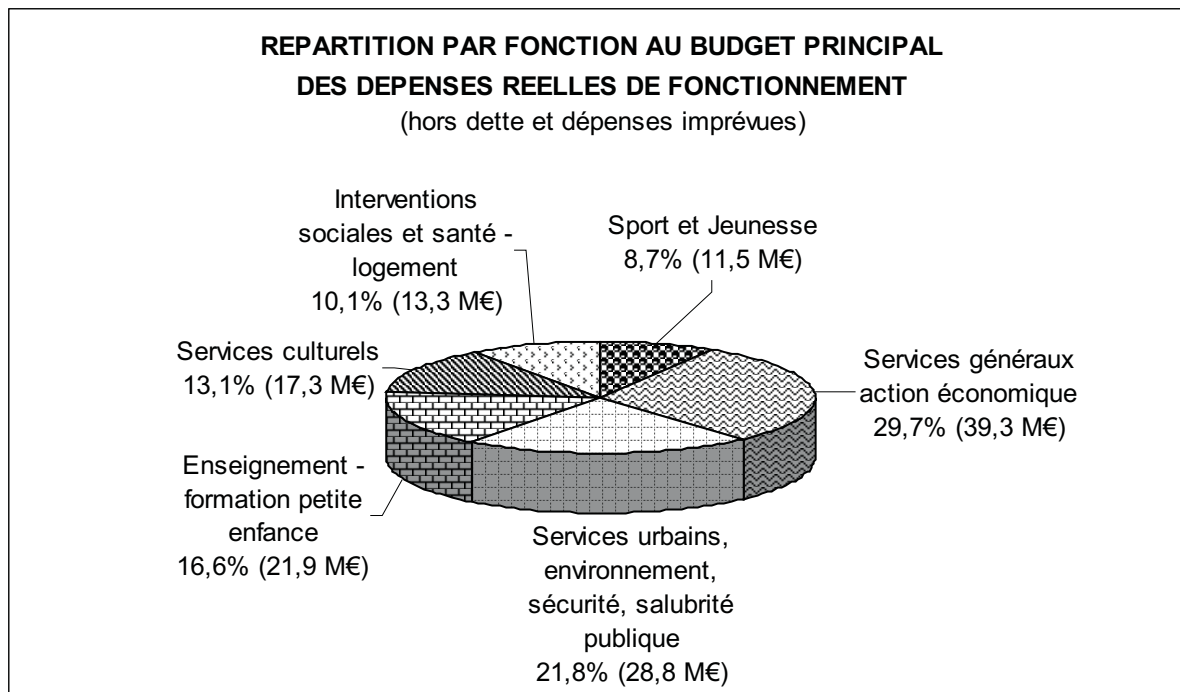
1.1. Les services au quotidien

L'accent mis sur les grandes opérations inscrites au PPI a parfois tendance à occulter **le quotidien des services rendus**, qui constituent pourtant l'essentiel du budget de la ville. Pour nos concitoyens, c'est une attente forte à l'égard de l'action municipale.

C'est ce qui rend une ville dynamique, agréable à vivre, propre. C'est ce qui rend notre environnement immédiat propice à l'équilibre et à l'harmonie. Le nettoyage de nos rues, le déneigement, le fonctionnement des écoles et des crèches, l'éclairage public, l'entretien des espaces verts, l'eau et l'assainissement, la collecte des déchets, l'état civil et les actions de santé, les services culturels, bibliothèques, spectacles ou animations, l'entretien des espaces et des bâtiments sportifs, l'action sociale avec le CCAS, tout cela relève de la responsabilité de la Ville. Si les chantiers d'investissement sont souvent emblématiques et lourds financièrement, c'est bien sur le fonctionnement que se mesurent d'abord nos politiques.

A titre d'illustration, **les propositions nouvelles au BP 2005** (hors dette et hors dépenses imprévues) représentent 32,2 M€ d'investissement, alors qu'elles s'établissent à 132,2 M€ en fonctionnement (dont 78,1 M€ de dépenses de personnel). C'est aussi à ce niveau que se situent les enjeux de notre action.

Le graphique ci-après illustre (uniquement sur la section de fonctionnement) l'importance des différentes politiques menées (hors budgets annexes).



En 2005, la Ville consacrera 132,2 M€ aux services qui relèvent de sa responsabilité dont 28,8 M€ pour la voirie, la propreté, l'entretien des espaces verts et la sécurité, 21,9 M€ pour les écoles, les crèches et les haltes garderies, 17,3 M€ dans le domaine culturel, 13,3 M€ pour sa politique sociale relayée et développée par le CCAS et 11,5 M€ pour ses politiques sportives.

Ces crédits sont en augmentation de 2,1 % par rapport à l'exercice précédent. Ils augmentent davantage que le budget principal lui-même. Cela traduit la volonté de la Ville de **mettre l'accent sur ces politiques de proximité**. Pour être complet, il faudrait y ajouter le budget des eaux, celui de l'assainissement, celui des déchets et celui du chauffage urbain.

1.2. Développer la qualité

La recherche de la qualité de service est le dénominateur commun de ces différentes politiques. C'est aussi une façon de concilier rigueur de gestion et service public.

La politique qui sera mise en oeuvre en 2005, au travers de la mission qualité, vise à moderniser la gestion de la relation avec l'usager, par l'amélioration de l'accueil. L'objectif est d'obtenir des résultats visibles à court terme, au travers d'une véritable démarche **qualité globale**. Plusieurs dispositifs seront amorcés en 2005 : réflexion sur le regroupement des prestations au sein d'un guichet unique, amélioration et modernisation des locaux d'accueil du public, définition d'un niveau d'engagement et de sa formalisation.

Pratiquement, cette démarche ambitieuse vise à donner une image positive et moderne du service public, mais surtout à **mieux répondre aux besoins des usagers**. A terme, des dispositifs comme Proxim'Cité et Proxim'Social seront intégrés dans cette logique. C'est aussi une façon d'impliquer le citoyen dans la définition des modalités du service public. Il s'agira aussi de prendre en compte, dès

l'accueil, les spécificités de chaque catégorie d'utilisateur (particuliers, associations, personnes à mobilité réduite ou en difficulté sociale, etc.). Pour la Ville, c'est une façon très concrète d'optimiser les prestations rendues.

Cette démarche est aussi conduite avec le souci d'**améliorer les conditions de travail des personnels municipaux et des élus**. Nous inaugurerons en 2005 le nouveau bâtiment du Centre Technique Municipal. Les premiers déménagements de services pourront intervenir avant l'été. Des crédits sont prévus au PPI pour l'équipement et la sécurisation des locaux. Nous démarrerons également en 2005 le chantier de rénovation des salles Courbet et Minjot (400 K€ y seront consacrés dès 2005).

1.3. Les priorités et les actions de 2005

Le budget réaffirme les priorités qui sont celles du projet municipal, avec le développement d'actions nouvelles.

A. L'école, la jeunesse et la petite enfance

Nous nous étions engagés en faveur de l'**amélioration des conditions de travail des enseignants et des élèves**. Nous poursuivons cette action en 2005. L'année précédente a vu un effort important de renouvellement des photocopieurs et des matériels informatiques dans les écoles élémentaires et primaires. Il s'agit d'actions qui se poursuivront en 2005. C'est aussi le cas pour l'opération «**cartable numérique**» qui poursuit son développement avec succès. 200 K€ sont à nouveau prévus au budget cette année.

Par ailleurs, la **revalorisation des crédits pédagogiques et de fournitures scolaires** entamée en 2001 se poursuivra également cette année. Une nouvelle étape sera franchie puisque la dotation de la Ville dépassera les 21 € par élève. Cette opération sera prolongée par une innovation destinée à **favoriser l'accès à la culture**, dès le plus jeune âge. Pour soutenir les actions culturelles initiées par les écoles et permettre la participation des enfants (concerts, théâtre, etc.), nous attribuerons désormais une nouvelle dotation de 10 € par élève sur des projets culturels identifiés.

L'amélioration des conditions de travail et de vie passe aussi par **des travaux quotidiens, dans les écoles et les crèches**, et par l'attention que nous apportons à la restauration scolaire. A lui seul, ce poste représente pour la Ville une charge de 3,7 M€ par an en fonctionnement. Le dossier de création d'une **nouvelle cuisine centrale** est également inscrit pour 3,3 M€ au PPI, dont 0,3 M€ au titre de 2005. Cette année verra le démarrage du projet avec les premières acquisitions de terrains.

Comme indiqué lors des orientations budgétaires, les travaux du **pôle enfance de Saint-Claude** s'achèvent en 2005 avec le **transfert de la crèche**. Un nouveau dossier important se prépare avec les travaux d'aménagement de la **crèche Bersot** (inscrit au PPI pour 0,5 M€).

En 2005, la Ville consacrera 9 M€ au fonctionnement des crèches et haltes garderies (+ 2,9 % par rapport au budget 2004).

Enfin, pour ce qui concerne la jeunesse, cette année verra la **réalisation du skate park** sur le site de Chamars et la **définition du projet de Salle des Musiques Actuelles**. 200 K€ sont prévus au budget 2005, après le choix du programmiste en 2004. Le site arrêté est celui des Prés de Vaux et sera adapté aux prescriptions du PPRI.

B. La solidarité, la santé, l'action sociale et la citoyenneté

La **solidarité et le souci de cohésion sociale** sont fortement inscrits dans les politiques municipales. Les grands dossiers ORU en sont un champ d'application privilégié. Ainsi la Ville participera aux **actions d'insertion** qui y seront menées. 2005 verra aussi la mise en oeuvre d'une nouvelle politique **d'achat social**, s'appuyant sur les ouvertures autorisées par la loi Borloo, dans le cadre du code des marchés publics. Même si la valeur ajoutée sociale n'est que partiellement reconnue, il s'agit d'une avancée qui va dans le sens du dispositif que la Ville avait souhaité adopter en septembre 2004. Cette

année permettra donc de réaffirmer notre soutien à l'insertion par l'économique mais aussi à l'**économie solidaire**, via la Caisse Solidaire. Un effort particulier sera aussi réalisé dans le cadre de la ZFU de Planoise pour favoriser la coordination avec tous les dispositifs existant sur le quartier.

La Ville développera aussi ses actions dans le domaine de la **politique de la Ville** via les projets de quartiers et en s'appuyant sur les attentes des habitants, le partenariat avec les acteurs sociaux, l'État et le Conseil Général. Les actions du **contrat local de prévention et de sécurité** seront poursuivies avec une attention particulière pour traiter les attentes des habitants. Par ailleurs, en terme d'organisation, après le rapprochement mené entre Ville et CCAS en 2003-2004 sur ces problématiques, une plus grande coordination sera encouragée avec le secteur associatif.

L'année 2005 sera marquée par la mise en place d'une **nouvelle mission «Equilibre alimentaire»** en accord avec l'implication de la Ville de Besançon dans le Plan National Nutrition Santé. Après une active période d'analyse, le recrutement d'une professionnelle et l'étude préliminaire des besoins à satisfaire, le programme de cette mission portera sur la restauration scolaire et sur la prévention nutritionnelle. Priorité sera donnée aux enfants et aux populations défavorisées. Dans un deuxième temps une opération concernera les personnes âgées.

La Ville poursuivra aussi les actions menées en matière de **solidarité internationale**, en encourageant les initiatives porteuses de paix, de tolérance et de développement. 2005 sera marqué par l'engagement d'un partenariat nouveau avec la ville de Kenchela, en Algérie, et par un partenariat tripartite qui unira autour d'actions partagées les villes de Besançon, de Hadera en Israël, et le camp de réfugiés d'Aqabat Jabr (Jéricho) en Palestine. La Ville de Besançon deviendra aussi membre de l'association «Solidarité Franche-Comté» créée récemment à l'initiative du Président FORNI pour l'aide à la reconstruction après le tsunami survenu en Asie.

En 2005, la Ville s'appuiera plus que jamais sur le CCAS. Ce dernier a conduit avec la Ville en 2004 une série d'actions dans le domaine du handicap, en faveur des personnes fragilisées et en direction des personnes âgées. Ces politiques seront poursuivies en 2005, notamment au travers du réseau de veille et d'alerte mis en place. Au cours des dernières années, le CCAS a mené un important travail de réorganisation et d'évolution structurelles. Il lui permet, comme c'est le cas pour la Ville, de maîtriser l'évolution de ses dépenses. Cet effort permettra de limiter la progression de **la subvention d'équilibre de la Ville à 8,9 M€** (+ 1 % mais + 3 % à périmètre constant, une fois pris en compte le regroupement des services informatiques Ville - CCAS). Enfin, la Ville consentira un nouvel effort d'équipement, au-delà du soutien apporté à l'ORU, avec l'amorce d'un **programme de réhabilitation des logements foyers** (720 K€ sur 4 ans) et les travaux prévus pour 600 K€ au PPI sur **l'abri de nuit des Glacis**.

Enfin, la Ville continuera à s'appuyer, dans ses différentes politiques, sur **les acteurs de terrain** regroupés au sein du CBJ, du Conseil des Sages ou des Conseils de Quartiers. Le forum des associations se déroulera cette année les 19 et 20 mars 2005.

C. Les services de proximité et la vie des quartiers

Après les services généraux (action économique comprise), **les services urbains et environnementaux, la sécurité et la salubrité publique représentent le premier poste de dépenses de fonctionnement de la Ville** avec 28,8 M€ prévus au budget 2005. Nous poursuivrons dans ce domaine les actions menées depuis 3 ans avec une augmentation de plus d'1 M€ des crédits consacrés à ces politiques (moyens matériels et moyens humains compris).

La voirie et la propreté restent une priorité forte car elles participent directement à la qualité de vie de nos concitoyens. En 2005, la tranche annuelle de crédits d'investissement portant sur la voirie et l'éclairage public sera portée à 2,8 M€, avec un souci marqué du développement durable à travers l'installation de feux à diode. Nous poursuivrons également la politique en matière de lutte contre les déjections canines après des premiers résultats encourageants. Les moyens consacrés à cette politique seront augmentés avec une action davantage ciblée dans les quartiers. Dans le même temps, le programme de déploiement de toilettes publiques prévu sur plusieurs exercices se poursuit (2 toilettes

supplémentaires seront installées en 2005). L'ensemble de ces actions, parfois de dimension modeste, sera accompagné d'un effort renouvelé de promotion et de sensibilisation citoyennes.

La circulation, l'occupation de l'espace public et la sécurité constituent des préoccupations complémentaires partagées par tous les Bisontins. En 2005, l'activité de la police municipale continuera à se déployer auprès des habitants, pour faciliter le respect des règles de vie commune. **La piétonnisation du centre-ville** reste aussi une de nos priorités, parallèlement au développement de la desserte en transports en commun avec la Communauté d'Agglomération et au renforcement de l'attractivité et de l'accès aux zones ouvertes au commerce. Ainsi 2005 verra l'achèvement des travaux d'aménagement de la place du Marché. Une réflexion sera lancée cette année sur le renouvellement des conditions de gestion des parkings.

Enfin, alors même que les moyens consacrés aux tranches annuelles augmentent sensiblement au BP 2005, nous porterons une grande attention aux **équipements de proximité dans les quartiers**, en liaison toujours très étroite avec les habitants. 2005 verra le démarrage des activités de la maison de quartier de Velotte, le début de la réflexion en faveur de l'aménagement d'une **salle de quartier à Montrapon** et l'établissement d'un **programme global de réhabilitation du 6 rue de la Madeleine et des bains douches**. L'objectif est d'établir un projet d'ensemble où les demandes des associations et des habitants des quartiers Boucle et Battant puissent être pris en compte. **La réhabilitation du bâtiment rue Violet** est aussi inscrite au PPI à compter de cette année. Il s'agit de permettre la reconversion de l'ancienne pépinière d'entreprises en espace associatif, dans les meilleures conditions d'accueil et de sécurité.

La qualité de vie dans les quartiers est aussi liée à celle de notre environnement. Nous poursuivrons donc en 2005 la politique initiée en 2003 en vue de valoriser et de développer les **espaces d'agrément** (parcs et jardins du centre-ville, espaces verts et aires de jeux dans les quartiers - espace Renoir, Combe Ducat, etc.-, jardins familiaux) pour près de 400 K€.

D. L'animation, la vie culturelle et sportive

2004 aura été une année riche en événements culturels et sportifs. La Ville aura su se faire connaître et reconnaître largement dans la presse nationale. Il s'agira de faire aussi bien en 2005, avec la nouvelle identité visuelle qui est désormais notre signature. Nous poursuivrons ces différentes actions de communication autour de quelques événements forts.

Ainsi 2005 marque le démarrage officiel de la démarche que la Ville souhaite conduire avec d'autres collectivités pour une reconnaissance du patrimoine laissé par **Vauban** auprès de l'UNESCO. C'est aussi une année transitoire avec la mise en route d'un **grand événement**, pour lequel nous attendons dans les mois à venir les résultats d'un large appel à projets. Il s'agira d'une manifestation significative pour le rayonnement de la Ville, programmée en 2006 mais que nous souhaitons amorcer dès 2005 avec nos partenaires que sont la STTM, la CAGB, la Région, le Département et l'État. **L'image de Besançon change**, il est aussi important que les efforts réalisés permettent aux Bisontins de s'approprier leur ville : le nouveau BVV et le portail Internet commun de la Ville et de l'Agglomération y contribuent désormais.

Une grande exposition franco-suisse sur le thème de la Fraternité est prévue en 2005 au Musée des Beaux-Arts. Après l'accueil favorable de l'exposition Lartigue en 2004, un autre photographe sera accueilli au Musée en 2005. Cette année sera aussi consacrée à **préparer la grande exposition archéologique prévue en 2006** et qui permettra aux Bisontins de découvrir les richesses méconnues de notre patrimoine (un crédit exceptionnel de 150 K€ est prévu en 2005 dans ce cadre pour la seule restauration de la mosaïque de la Méduse). Nous fêterons aussi en 2005 le vingtième anniversaire des Rencontres Jeune Création. Enfin, en cette année anniversaire de la loi de 1905, la Ville apportera son soutien à diverses manifestations et conférences organisées sur le thème de la laïcité.

Dans le domaine sportif, l'année sera consacrée à conforter nos politiques en direction du sport amateur et de la jeunesse. Dans le même temps, une réflexion sera menée pour étudier nos relations avec les grands clubs bisontins, dont le professionnalisme est un atout pour la Ville. Le dispositif des

contrats d'objectifs pourra être revu afin de mieux prendre en compte les contraintes du sport de haut niveau, dans des limites compatibles avec nos moyens financiers.

Nous porterons une grande attention en 2005 au sport de proximité. C'est une école de vie et de citoyenneté pour notre jeunesse et nous pouvons être fiers de la pratique sportive à Besançon. Cette année donc, avec des moyens supplémentaires en tranches annuelles, sera initié un programme pluriannuel de **rénovation des locaux des vestiaires des clubs** (100 K€ pour la première tranche en 2005). Nous démarrerons aussi la rénovation du Centre International de Séjour (800 K€ sont prévus au PPI).

2) Une ville qui se construit

La Municipalité, par delà ces pans essentiels de l'action municipale, consacrera une part importante de son budget à **préparer la Ville à relever les défis de demain** : urbanisme, démographie, dynamisme économique et commercial, attractivité touristique, grands équipements régionaux, université.

2.1. Les grandes opérations d'aménagement et d'équipement

La construction de la ville est le deuxième axe de notre politique, celle plus visible du PPI. Au budget 2005, quatre priorités sont inscrites pour 16 M€ de crédits d'investissement (hors reports).

	Crédits d'investissement et subventions d'équipement au BP 2005
Le renouvellement urbain (ORU Planoise et Clairs-Soleils)	4,1 M€
L'attractivité économique et touristique (Pasteur, le secteur du Marché, la Citadelle)	6,3 M€
Les grands équipements culturels et sportifs (Palais des Sports, stade, SMAC, CNR)	5,6 M€
Le programme de constructions universitaires	0 M€
Total	16 M€

Les moyens à réserver pour le développement de notre université sont, en investissement, cette année encore, **les grands absents du budget 2005.** On ne peut que le regretter une nouvelle fois et déplorer, comme les autres collectivités locales bisontines, les retards considérables pris par l'État pour prendre la maîtrise d'ouvrage des opérations prévues au contrat de plan et appeler les participations de la Ville prévues au PPI. Elles sont encore une fois décalées.

A. Les opérations de renouvellement urbain

Au BP 2005, la Ville consacrera 1 M€ à l'ORU des Clairs-Soleils et 3,1 M€ à l'ORU de Planoise.

Il s'agit de deux des plus importants dossiers de ce mandat. Les projets suivent leur cours et les partenaires de la Ville sont mobilisés : État, Région, Département, CCAS, Foncière, organismes logeurs. Il s'agit bien **d'opérations globales de reconstruction de coeurs de quartiers.** En liant urbanisme, économie et social, c'est l'image de ces quartiers qui doit aussi évoluer. Au terme de ces opérations, les deux ORU auront profondément remodelé l'image de la Ville telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Les deux ORU sont désormais en phase opérationnelle.

Sur Clairs-Soleils, les interventions de la Ville sont ciblées sur les équipements municipaux (bibliothèque, MJC, salle de convivialité), sur les aménagements d'espaces publics et sur les équipements de quartier nécessitant acquisitions et aménagements de locaux place Nord et Sud (point public, maison des services CCAS, poste de police, crèche). Compte tenu de l'avancement de l'opération, ce sont principalement sur les espaces publics que la Ville interviendra financièrement sur des sommes significatives en 2005 (au PPI, le total des crédits prévus est de 5,1 M€ pour 2,8 M€ de subventions).

S'agissant de l'ORU de Planoise, 500 K€ sont prévus pour les aménagements extérieurs. Les crédits les plus importants sont réservés à la maison de quartier (1,5 M€) et à la médiathèque (920 K€). Par ailleurs, 160 K€ sont prévus dès cette année pour la réalisation des travaux d'aménagement du **parc urbain de Planoise**. Le projet est désormais partie prenante du dossier ORU. Il est prévu pour se réaliser sur 2 à 3 ans. Il s'agit là aussi d'un enjeu majeur : réaliser pour la Ville et pour l'agglomération un parc urbain qui mêlera lieux de convivialité, lieux de loisirs, espaces sportifs, découverte de la nature, dans un projet d'ensemble liant le parc et la colline de Planoise.

Les deux ORU constituent des opérations en elles-mêmes, en raison de la complexité de leur montage technique et financier et parce qu'elles associent de multiples partenaires. Pour la Ville, elles trouvent leur prolongement dans toutes les politiques municipales car leur réussite suppose de mobiliser et de fédérer toutes les énergies.

B. L'attractivité économique et touristique

C'est un autre enjeu majeur pour la construction de la ville. Dans ce domaine, la Ville agit en partenariat étroit avec la Communauté d'Agglomération.

La redynamisation du centre-ville est un élément fort de cette politique. En 2005, **l'opération Pasteur** démarre effectivement puisque sont prévues les premières démolitions, avant les fouilles archéologiques, préalables à la construction du parking souterrain. En 2005, la Ville versera 3,2 M€ à la SEDD pour cette opération. Quant aux aménagements extérieurs à l'îlot, ils restent programmés à compter de 2006. Compte tenu du PPRI, la Ville est aujourd'hui en phase d'étude afin d'envisager les éventuelles adaptations du projet. Ce travail d'analyse sera mené en 2005. Il ne remet pas en cause le principe même du projet mais pourra amener quelques évolutions. En matière d'aménagement urbain, **l'achèvement de la place du Marché** est programmé pour la seconde partie de l'année (2,1 M€ sont inscrits au budget). Cette réalisation permettra à la Ville de disposer d'un espace public transformé, rendu à la population et aux commerçants non sédentaires, mis en lumière. Il s'agira là de l'aboutissement de l'une des opérations les plus significatives entreprises au centre-ville.

L'accompagnement des actions de développement économique est pour la Ville une autre préoccupation majeure. Dans le **domaine commercial**, cette année verra plusieurs événements importants, notamment : la réouverture des centres commerciaux de la Grette et de Saint-Claude. La Ville accompagnera ces opérations au travers de travaux d'urbanisme, en particulier sur Saint-Claude. La création de l'Office du Commerce permettra aussi de renforcer le dynamisme de ce secteur. La Ville poursuivra également en 2005 les projets inscrits au **schéma de développement touristique** avec l'Office de Tourisme, la Citadelle (dont la délégation de service public a été renouvelée au 1^{er} janvier 2005) et la Société Touristique et Thermale de la Mouillère (avec un casino désormais rénové).

En matière économique enfin, la Ville continuera à s'investir dans les ZAC qui restent de sa compétence et dans **la ZFU de Planoise**, avec le souci premier de **l'emploi**. S'agissant de **la requalification des friches industrielles**, 480 K€ sont prévus au BP pour la ZAC de la Mouillère. En revanche, sur les sites de Casamène, des Prés de Vaux et du port fluvial, les incertitudes liées au PPRI ne sont pas entièrement levées, au risque de geler tout projet de développement.

C. Les grands équipements culturels et sportifs

En matière sportive, les crédits inscrits au BP s'élèvent à 5 M€. Ils seront complétés par les reports de l'exercice 2004 pour le stade notamment. **Le projet du stade** est désormais lancé. Quant au **Palais des Sports**, le chantier suit le calendrier prévu et une première livraison pourra intervenir pour la saison

2005/2006. La Ville disposera ainsi de deux équipements sportifs modernes, adaptés à sa dimension, compatibles avec les meilleurs niveaux professionnels, lui permettant de développer une **nouvelle ambition sportive**. Quant au coût supporté par la Ville, il restera dans l'enveloppe que nous nous sommes fixée.

En matière culturelle, outre la Salle des Musiques Actuelles déjà évoquée et après la réalisation du pendule de Foucault au Musée du Temps en 2004, nous privilégierons **le Musée des Beaux-Arts**. Après la réhabilitation de la façade du Conservatoire, une réflexion est engagée sur la façade du Musée (700 K€ sont prévus au PPI). Par ailleurs, dès cette année, des travaux démarreront dans les combles du complexe Marché Beaux-Arts pour libérer des espaces au bénéfice du Musée. Une étude est en cours s'agissant de l'aménagement intérieur et de la mise en valeur de nos remarquables collections. Un autre dossier prolonge celui-ci : l'étude de la meilleure solution pour les réserves de nos musées (Musée du Temps et Musée des Beaux-Arts). Nous travaillons aussi au dossier du **CNR** avec la CAGB.

Enfin, s'agissant de la **Citadelle**, la SEM mettra en oeuvre cette année le nouveau projet de développement qui a été approuvé en 2004 par le Conseil Municipal. Il permettra de renforcer l'attractivité du site, et donc de la ville, et d'anticiper l'année Vauban. Au-delà des travaux habituels sur le monument historique, la Ville a inscrit 200 K€ en 2005 pour la réalisation de divers travaux d'aménagement.

2.2. Valoriser le patrimoine de la Ville

Le patrimoine fait partie de notre quotidien, de l'image de la Ville et de ses atouts.

Le budget 2005 comporte toute une série d'actions initiées ou poursuivies en ce domaine : fonds d'embellissement urbain, plan Lumière, poursuite des travaux sur l'Église Sainte-Madeleine, achèvement de la rénovation des fontaines des Dames et du Doubs et de la Porte Taillée. Le réaménagement de la place Victor Hugo est désormais aussi inscrit au PPI.

Enfin, la mise en valeur du **patrimoine naturel** de la Ville fait partie intégrante de cette politique. **Le square Castan rénové pourra être inauguré en 2005**, le travail sur la fontaine et le bassin du parc Micaud débutera cette année et nous poursuivrons le programme pluriannuel de **mise en valeur des collines** (poursuite de Rosemont et premières actions sur Bregille).

D'une façon générale, les résultats budgétaires de 2004 permettent **un effort significatif en 2005 pour revaloriser les tranches annuelles**. Elles sont portées cette année à **11 M€** (elles étaient de 10,4 M€ en 2004 et de 9,5 M€ en 2003). Il s'agit des crédits consacrés à l'entretien du patrimoine municipal et aux travaux de proximité.

2.3. Construire l'avenir

A. Maîtriser les énergies et les déplacements

En 2005, nous poursuivons les actions initiées en faveur des **énergies renouvelables** et des économies d'énergie. **La chaufferie bois** sera réalisée pour fin 2005 et l'année consacrée à réfléchir à l'évolution du réseau de chauffage urbain de Planoise, au-delà de 2006. Pour des raisons de lisibilité, la construction de la chaufferie bois et la modernisation du réseau de chauffage sont désormais inscrites dans **un budget annexe** qu'il est proposé au Conseil Municipal de créer. En 2005, il représentera 4,8 M€ (cf. ci-après).

La préservation des espaces naturels, la promotion des modes de déplacement doux dans **le plan de déplacement urbain** constituent une autre orientation forte. Diverses actions seront menées en 2005 pour promouvoir l'usage du vélo : prolongement du réseau de pistes cyclables, marquage de vélos, construction d'un garage municipal avec possibilité de mise à disposition de cycles.

B. Les bases des actions futures

Le budget 2005 est enfin **porteur d'avenir** car il identifie une série d'actions aux enjeux forts pour Besançon. Il lance également des démarches qui permettront de dessiner un futur partagé.

Le PLU et la stratégie de la Ville en matière d'urbanisme sont de celles-là. La coordination des politiques communautaires, régionales et départementales par **voie contractuelle** en est une autre. 2005 permettra de dresser avec la CAGB et nos partenaires un premier bilan du contrat d'agglomération. Nous nous mobiliserons aussi pour la construction du projet bisontin : **Besançon 2020**. Enfin, nous poursuivrons la réflexion amorcée au sein de la **conférence métropolitaine** avec le réseau de villes dont le siège se situera à Besançon en 2005. Il y a là toute une série d'opportunités à saisir.

D'autres grands enjeux de la Ville de demain sont inscrits dans le budget 2005 et dans le PPI en crédits d'études ou en hypothèses de travail. Il s'agit de projets d'aménagements qui ne sont pas encore finalisés et qui concernent autant la Ville que l'État, les autres collectivités territoriales, des partenaires privés ou parapublics. On peut citer l'accueil du TGV et l'accès à la gare de Besançon-Auxon, le réaménagement du pôle de la gare Viotte, les travaux d'accompagnement pour un TCSP de la compétence de la Communauté d'Agglomération, la reconquête des sites militaires (Vauban) et industriels (Prés de Vaux), le site de l'Arsenal et le déménagement de l'Hôpital Saint-Jacques, le développement du nouveau quartier des Hauts du Chazal et du pôle santé, le contournement de Besançon, le développement de l'Université.

Il s'agit dans tous les cas de **dossiers majeurs** où la Ville n'est pas forcément chef de file. Elle est néanmoins concernée dans tous les cas, parfois au niveau communautaire, parfois au-delà.

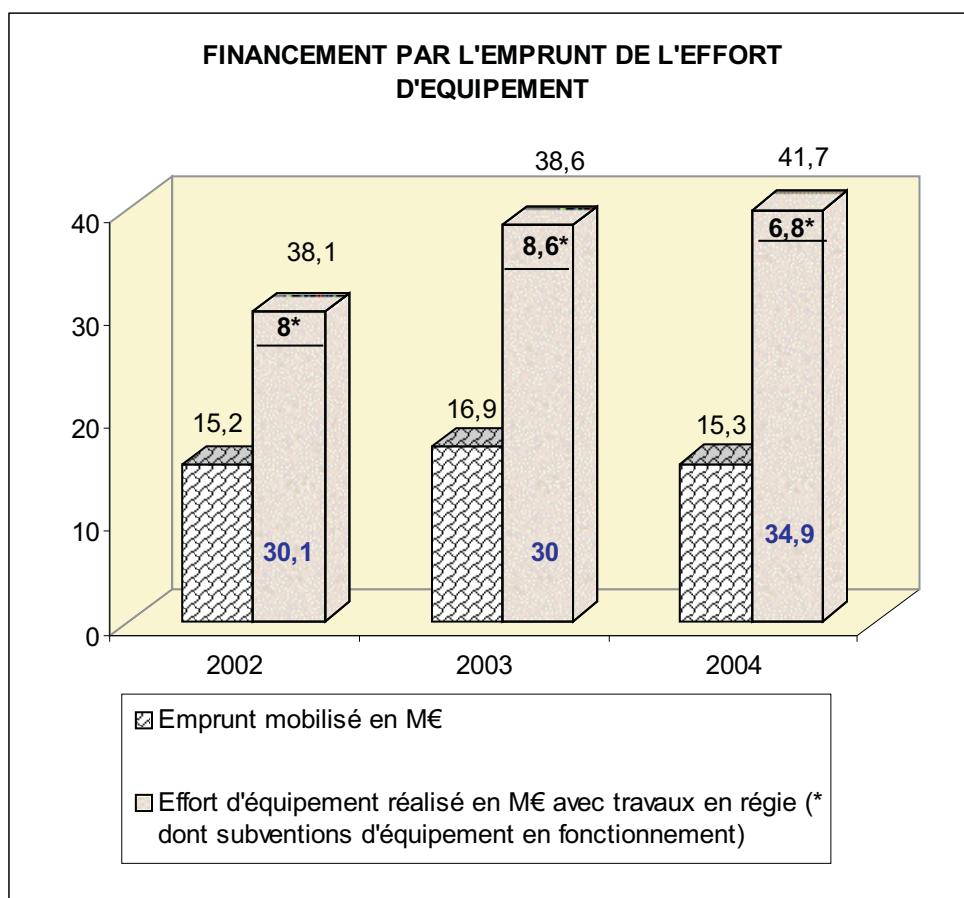
Sur la plupart de ces dossiers, les désengagements de l'Etat et les reports *sine die* des projets laissent planer la plus grande inquiétude et augurent de très grandes difficultés à conduire les chantiers à leur terme. **L'enjeu est pourtant vital : université, TGV, désenclavement routier, déplacements, tels sont les défis majeurs à relever dans la décennie qui s'ouvre.** S'ils ne sont pas relevés, tous les efforts produits par ailleurs seront vains.

II – La construction du budget 2005

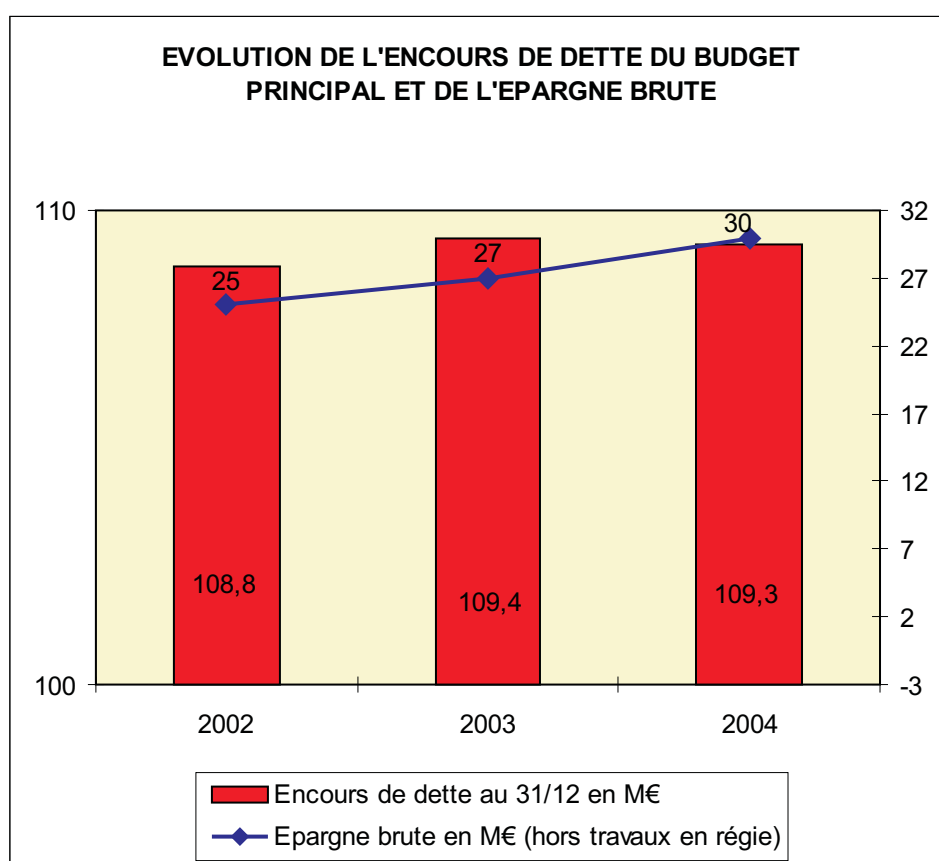
1) Les résultats de l'exercice 2004 et le cadrage de la prospective

Les résultats budgétaires constatés sur l'année passée confirment les tendances évoquées lors des orientations budgétaires : **une consolidation des résultats financiers** et notamment de l'autofinancement dégagé par la Ville.

Comme le montrent les graphiques actualisés ci-après, la maîtrise des charges de fonctionnement et le niveau de réalisation des recettes ont permis d'accroître l'épargne brute et d'améliorer en 2004 le taux d'autofinancement des investissements. Dans ces conditions, la montée en charge de l'effort d'investissement prévu au PPI a pu, en 2004, être réalisée avec un moindre recours à l'emprunt. Il a été limité à 15,3 M€, sur le budget principal.



En 2004, l'encours de dette calculé au 31 décembre de l'exercice a été stabilisé alors que l'épargne brute (calculée hors travaux en régie conformément aux ratios de la DGCL) a représenté près de 30 M€. Dans le même temps, le résultat disponible de fin d'exercice est resté quasiment stable. Il était de 8,4 M€ fin 2003. Il est de 8,6 M fin 2004.



Lors du débat d'actualisation du PPI le 17 janvier dernier, ces résultats attendus ont été rapportés aux données de la **prospective budgétaire**. Toutes choses égales par ailleurs, le graphique 4 présenté à cette occasion montre que les économies de gestion durables réalisées et le moindre recours à l'emprunt (qui génère lui-même des économies sur l'annuité de la dette) permettent une évolution zéro des taux de fiscalité en 2005. Elles couvrent la perte de recette pérenne que représente la non augmentation des taux de la fiscalité communale.

Cependant, même sans tenir compte des charges supplémentaires que pourrait nous transférer l'État, **un tel scénario suppose la poursuite d'efforts de gestion rigoureux**. Ceux-ci étaient actés dans les hypothèses de la prospective budgétaire dès l'élaboration du PPI. Ils sont donc confirmés.

A titre de complément, l'actualisation de la prospective présentée en janvier (et qui sera à nouveau réactualisée en 2005) amènerait à une épargne brute de l'ordre de 19 M€ en moyenne sur la durée de la simulation et à une capacité de désendettement de 6,91 ans en 2009 (calcul méthode Klopfer). Ces résultats s'entendent sans remise en cause du volume d'investissement prévu (les données sont identiques à celles de 2003).

2) Les équilibres et les choix financiers du budget 2005

Comme indiqué ci-avant, ces résultats n'ont de signification que s'ils sont durables et que si les choix budgétaires sont au service du développement de la ville.

Le recours modéré à l'emprunt pour financer des investissements, dont la durée de vie porte sur plus d'une génération, est un choix politique. Il permet de partager entre tous la charge citoyenne du coût du service public et des investissements qui sont engagés pour plusieurs décennies.

De même, nous nous étions engagés à ce que les taux de **la fiscalité communale** soient plafonnés à l'inflation annuelle. Ce sera zéro cette année parce que nos marges de manoeuvre budgétaires nous le permettent. C'est un choix responsable qui répond à l'attente de nos concitoyens qui, même lorsqu'ils ont un emploi, subissent de plus en plus des pertes de pouvoir d'achat et, en même temps, un désintérêt grandissant de l'État pour les besoins auxquels répondent les services publics. Pour notre part, nous continuerons à chercher à faire mieux mais nous ne le ferons jamais en faisant moins, c'est-à-dire en sacrifiant le service au public. **Le choix de l'impôt zéro n'est donc pas dogmatique, mais très pragmatique.**

Ce choix est compatible avec un renforcement de nos équilibres financiers. S'agissant du budget principal, les recettes réelles de fonctionnement augmenteront à un rythme deux fois supérieur à celui des dépenses réelles de fonctionnement. **L'épargne brute dégagée au budget primitif augmentera sensiblement** puisqu'elle est prévue à hauteur de 22,9 M€. Il convient toutefois de retirer de ce total la recette exceptionnelle que représente en 2005 la réalisation de la vente de l'Hôtel des Bains pour 2,1 M€. Une fois corrigée, l'épargne brute s'établit à 20,8 M€ (elle était prévue pour 19,9 M€ au BP 2004).

D'une façon générale les charges de fonctionnement sont contenues : les dépenses de personnel permanent n'évolueront que de 3 % (avec le transfert des informaticiens du CCAS). Les charges financières diminuent, les subventions sont globalement en baisse et les dépenses à évolution contrainte évolueront moins que l'inflation. Le total des charges de fonctionnement (personnel compris) ne dépassera pas 2 % en 2005. Les participations de l'État, les produits de gestion et ceux du domaine, les subventions attendues sont simulés au niveau des comptes administratifs prévisionnels, avec plus de prudence pour les dotations de l'État. C'est essentiellement sur les dépenses que porte à nouveau l'effort en 2005.

Évolution comparée des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement (non retraitée des changements de périmètres)

	BP 2003/BP 2004	BP 2004/BP 2005
Recettes réelles de fonctionnement (*)	+ 1,1 %	+ 4,1 %
Dépenses réelles de fonctionnement (**)	+ 0,3 %	+ 2 %

(*) dont vente Hôtel des Bains en 2005

(**) dont dépenses de personnel

En investissement, les dépenses d'équipement s'inscrivent en 2005 dans le PPI. Si elles apparaissent en baisse de 35 M€ à 32,1 M€, il faut tenir compte de la création du budget annexe chauffage urbain qui reprend notamment les investissements de la chaufferie bois. A périmètre constant, le niveau d'investissement est stable (en 2004, il était de 32,3 M€ hors chaufferie bois). **Quant à l'emprunt, il est limité à 18,2 M€** sur le budget principal (19,5 M€ au BP 2004 mais 18,2 M€ sans la chaufferie bois).

Le budget 2005 est donc bien un budget responsable. Il nous oblige aussi à tenir ces efforts sur les années à venir, malgré les incertitudes de la situation économique (évolution des marchés, des taux d'emprunt), des futures lois de finances et des politiques nationales.

III - Les chiffres du budget général

1) Structure et analyse chiffrée

En 2005, les dépenses réelles du budget général s'élèvent, en propositions nouvelles, hors autofinancement des investissements de N-1, à 225,9 M€ au lieu de 224,9 M€ en 2004, soit une hausse très limitée de 0,4 %.

En parallèle, on observe également une forte diminution des reports de dépenses et de recettes qui s'explique par le bon niveau de réalisation des dépenses d'investissement atteint en 2004, que ce soit en volume ou en taux.

BUDGET GENERAL (opérations réelles)

RECETTES

	2004			2005		
	Propositions nouvelles + reprises	Reports	Total	Propositions nouvelles + reprises	Reports budget principal	Total
BUDGET PRINCIPAL						
- recettes réelles	178 285 311,00	12 861 084,00	191 146 395,00	178 175 538,00	9 966 527,00	188 142 065,00
- recettes réelles Chauffage Urbain (*)	-2 704 670,00	-171 942,00	-2 876 612,00			
	175 580 641,00	12 689 142,00	188 269 783,00	178 175 538,00	9 966 527,00	188 142 065,00
- autofinancement des investissements (n-1) (réalisations + reports)	18 610 090,00		18 610 090,00	21 295 445,00		21 295 445,00
- résultat antérieur reporté	8 407 025,00		8 407 025,00	8 644 714,00		8 644 714,00
Sous-total Budget Principal hors chauffage urbain	202 597 756,00		215 286 898,00	208 115 697,00		218 082 224,00
EAUX	12 990 500,00		12 990 500,00	12 762 050,00		12 762 050,00
ASSAINISSEMENT	14 386 155,00		14 386 155,00	9 292 224,00		9 292 224,00
SSADPA	435 278,00		435 278,00	458 762,00		458 762,00
FORETS	572 816,00		572 816,00	566 615,00		566 615,00
DECHETS	9 866 793,00		9 866 793,00	11 164 600,00		11 164 600,00
CHAUFFAGE URBAIN (*)	2 704 670,00	171 942,00	2 876 612,00	4 811 094,00		4 811 094,00
TOTAL GENERAL	243 553 968,00		256 415 052,00	247 171 042,00		257 137 569,00

BUDGET GENERAL (operations réelles)**DEPENSES**

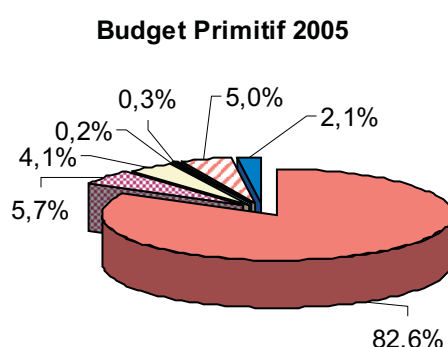
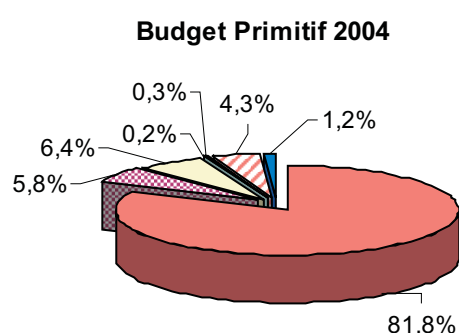
	2004			2005		
	Propositions nouvelles + reprises	Reports	Total	Propositions nouvelles + reprises	Reports budget principal	Total
BUDGET PRINCIPAL						
- dépenses réelles	186 692 336,00	18 260 727,00	204 953 063,00	186 820 252,00	15 820 025,00	202 640 277,00
- dépenses réelles <i>Chauffage Urbain</i> (*)	<i>-2 738 876,00</i>	<i>-1 039 446,00</i>	<i>-3 778 322,00</i>			
	183 953 460,00	17 221 281,00	201 174 741,00	186 820 252,00	15 820 025,00	202 640 277,00
- besoin d'autofinancement des investissements réalisés (n-1)	13 210 447,00		13 210 447,00	15 441 947,00		15 441 947,00
Sous-total Budget Principal hors chauffage urbain	197 163 907,00		214 385 188,00	202 262 199,00		218 082 224,00
EAUX	12 990 500,00		12 990 500,00	12 762 050,00		12 762 050,00
ASSAINISSEMENT	14 386 155,00		14 386 155,00	9 292 224,00		9 292 224,00
SSADPA	435 278,00		435 278,00	458 762,00		458 762,00
FORETS	572 816,00		572 816,00	566 615,00		566 615,00
DECHETS	9 866 793,00		9 866 793,00	11 164 600,00		11 164 600,00
<i>CHAUFFAGE URBAIN</i> (*)	<i>2 738 876,00</i>	<i>1 039 446,00</i>	<i>3 778 322,00</i>	<i>4 811 094,00</i>		<i>4 811 094,00</i>
TOTAL GENERAL	238 154 325,00		256 415 052,00	241 317 544,00		257 137 569,00

(*) Exercice 2004 : afin de faciliter une comparaison des prévisions d'un exercice à l'autre, les crédits afférents aux opérations de chauffage urbain sont déduits du budget principal pour être réinscrits sur la ligne «budget annexe chauffage urbain» (données en italiques).

2) La comparaison 2005 / 2004

Les graphiques comparatifs ci-dessous sont retraités pour tenir compte de la création du nouveau budget annexe « chauffage urbain » et permettre ainsi une juste comparaison entre les deux exercices.

Structure du budget général



■	Principal
■	Eaux
■	Assainissement
■	SSADPA
■	Forêts
■	Déchets
■	Chauffage urbain

	BP 2004	BP 2005
	184,0 M€	186,8 M€
	13,0 M€	12,8 M€
	14,4 M€	9,3 M€
	0,4 M€	0,5 M€
	0,6 M€	0,6 M€
	9,8 M€	11,1 M€
	<u>2,7 M€</u>	<u>4,8 M€</u>
TOTAL	224,9 M€	225,9 M€

(Propositions nouvelles - dépenses réelles)

Le budget principal atteint 186,8 M€ au lieu de 184,0 M€ en 2004, soit une hausse limitée à 1,5 %.

Il n'est pas prévu de transfert significatif à la CAGB en 2005. Le seul changement de périmètre à noter concerne la reprise par la Ville de quatre informaticiens du CCAS pour un montant de 180 000 €.

Les budgets annexes, avec 39,1 M€, connaissent une baisse globale supérieure à 4 %, mais avec des évolutions contrastées : la progression du budget Déchets, avec la prise en charge des frais de gestion des déchetteries, et la création du budget Chauffage urbain ne compensent pas la forte baisse de l'Assainissement, dont le programme d'investissements marque une pause en 2005, en termes d'inscriptions de crédits.

3) Les principaux postes de recettes et de dépenses

Les tableaux ci-après présentent de manière synthétique l'ensemble des dépenses et recettes réelles du budget général en distinguant celles du budget principal Ville et celles des six budgets annexes et, à l'intérieur de chacun d'eux, l'investissement et le fonctionnement.

L'ensemble représente, reprises et reports inclus, un volume global de 257,1 M€, à peine plus qu'en 2004 (256,4 M€).

Malgré les modifications de périmètre, et notamment la création du budget Chauffage urbain, la répartition des grandes masses entre budgets et à l'intérieur de ceux-ci évolue peu d'une année sur l'autre.

En tenant compte des seules propositions nouvelles, on constate que **le budget principal garde une place prépondérante** puisqu'il regroupe à lui seul 83 % des dépenses, parmi lesquelles près d'un tiers est consacré à l'investissement, subventions d'équipement incluses.

Plus de la moitié des recettes provient des taxes et impôts locaux, fiscalité reversée incluse, qui restent la première ressource, loin devant les participations de l'État, 24 % avec les dotations fiscales, alors que les autres subventions et les produits des services et du domaine occupent une part limitée. L'emprunt, en baisse, ne participe plus qu'à un peu plus de 10 % du financement du budget principal.

Globalement, **les budgets annexes** consacrent plus de 40 % de leurs crédits à l'investissement, les principaux investisseurs étant les budgets Eaux, Assainissement et Chauffage urbain. Pour autant, la part de l'emprunt reste limitée à 10 % grâce à des niveaux de subventions et d'autofinancement plus élevés. A contrario, et à l'exception du budget Déchets, la part réservée au fonctionnement est plus réduite, celle du personnel dépassant à peine 20 %.

Les principaux budgets annexes ayant le caractère de services publics industriels et commerciaux, il est normal que la plupart de leurs recettes proviennent des usagers (70 %), le reste provenant pour l'essentiel des subventions et de l'emprunt.

BUDGET GÉNÉRAL - BP 2005 - RECETTES RÉELLES (investissement + fonctionnement)

	VILLE		EAUX		ASSAINISSEMENT		SSADPA		FORETS		DECHETS		CHAUFFAGE URBAIN		TOTAL	
	Prévisions	% rép.	Prévisions	% rép.	Prévisions	% rép.	Prévisions	% rép.	Prévisions	% rép.	Prévisions	% rép.	Prévisions	% rép.	Prévisions	% rép.
Emprunts	18 250 000	10,24	2 371 000	18,58	150 000	1,61	0,00	0,00	0,00	0,00	235 100	2,11	1 130 000	23,49	22 136 100	10,19
Subventions et participations	12 258 129	6,88	823 950	6,46	1 045 724	11,25	4 822	1,05	483 000	85,24	973 000	8,72	2 160 949	44,92	17 749 574	8,17
Impôts locaux	58 382 000	32,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 382 000	26,88
Fiscalité reversée	21 052 150	11,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 052 150	9,69
Dotations fiscales de l'Etat	6 382 484	3,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 382 484	2,94
Taxes diverses + forfait global de soins	10 884 745	6,11	0,00	0,00	0,00	0,00	447 640	97,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 332 385	5,22
Participations de l'Etat	36 656 466	20,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 656 466	16,87
Ventes de produits, prestations de services	9 772 270	5,48	9 419 300	73,81	8 076 200	86,91	0,00	0,00	80 865	14,27	9 955 000	89,17	0,00	0,00	37 303 635	17,17
Autres produits de gestion courante	2 165 364	1,22	7 650	0,06	150	0,00	0,00	0,00	1 600	0,28	500	0,00	780 000	16,21	2 955 264	1,36
Diverses aliénations	2 122 500	1,19	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000	1,31	1 000	0,18	0,00	0,00	0,00	0,00	2 129 500	0,98
Recouvrements traitements et prestations sociales	188 800	0,11	140 000	1,10	20 000	0,22	300	0,07	150	0,03	500	0,00	0,00	0,00	349 750	0,16
Autres recettes	60 630	0,03	150	0,00	150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500	0,00	740 145	15,38	801 575	0,37
Total propositions nouvelles	178 175 538	100,00	12 762 050	100,00	9 292 224	100,00	458 762	100,00	566 615	100,00	11 164 600	100,00	4 811 094	100,00	217 230 883	100,00
Autofinancement des investissements réalisés en N-1	15 441 947								0,00						15 441 947	
Autofinancement des reports de dépenses N-1	5 853 498								0,00						5 853 498	
Reports recettes d'investissement N-1	9 966 527								0,00						9 966 527	
Excédent de fonctionnement reporté	8 644 714		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		8 644 714	
TOTAL	218 082 224		12 762 050		9 292 224		458 762		566 615		11 164 600		4 811 094		257 137 569	

BUDGET GÉNÉRAL - BP 2005 - DÉPENSES RÉELLES (investissement + fonctionnement)

	VILLE		EAUX		ASSAINISSEMENT		SSADPA		FORETS		DECHETS		CHAUFFAGE URBAIN		TOTAL	
	Prévisions	% rép.	Prévisions	% rép.	Prévisions	% rép.	Prévisions	% rép.	Prévisions	% rép.	Prévisions	% rép.	Prévisions	% rép.	Prévisions	% rép.
Acquisitions - Travaux (Investissement)	33 220 707	17,78	4 523 400	35,44	2 595 500	27,93	20 819	4,54	104 062	18,37	954 500	8,55	4 516 394	93,87	45 935 382	20,34
Annuité de dette payée + charges financières	20 073 400	10,74	898 000	7,04	2 383 228	25,65	0,00	0,00	25 500	4,50	96 000	0,86	124 700	2,59	23 600 828	10,45
Masse salariale	78 129 358	41,82	2 656 800	20,82	1 914 100	20,60	389 797	84,97	274 560	48,46	3 406 746	30,51	0,00	0,00	86 771 361	38,42
Subventions d'équipement et fonds de concours	5 976 100	3,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 976 100	2,65
Subventions de fonctionnement	17 643 609	9,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 643 609	7,81	
Autres charges de fonctionnement	4 976 745	2,66	50 000	0,39	77 013	0,83	0,00	0,00	0,00	0,00	77 000	0,69	10 000	0,21	5 190 758	2,30
Charges de fonctionnement à caractère général (CH. 011)	26 719 693	14,30	4 633 850	36,31	2 322 230	24,99	48 145	10,49	162 493	28,68	6 629 854	59,38	160 000	3,33	40 676 265	18,01
Divers (Inv. + Fonct.)	80 640	0,04	0,00	0,00	153	0,00	1	0,00	0,00	0,00	500	0,00	0,00	0,00	81 294	0,04
Total propositions nouvelles	186 820 252	100,00	12 762 050	100,00	9 292 224	100,00	458 762	100,00	566 615	100,00	11 164 600	100,00	4 811 094	100,00	225 875 597	100,00
Besoin d'auto-financement des investissements réalisés en n-1	15 441 947														15 441 947	
Report de dépenses d'investissement n-1	15 820 025														15 820 025	
TOTAL	218 082 224		12 762 050		9 292 224		458 762		566 615		11 164 600		4 811 094		257 137 569	

IV - Le budget principal 2005

1) La déclinaison annuelle du PPI

Le Conseil Municipal du 17 janvier dernier a approuvé l'actualisation du PPI sur 5 ans, de 2005 à 2009. Le budget 2005 reprend pour programme d'investissement les opérations individualisées et les subventions d'équipement inscrites dans ce cadre. Elles sont détaillées dans les tableaux ci-après qui ne prennent en compte que les projets donnant lieu à inscription budgétaire en 2005 (sont exclues les opérations démarrant en 2006 ou au-delà). Les inscriptions au BP sont complétées des reports de 2004 sur 2005.

Plan pluriannuel d'investissement - Opérations individualisées inscrites en 2005

Projets	BP 2005 + reports 2004	2005	2006	2007	2008	2009	Prévision 2005-2009
Palais des Sports : poursuite restructuration	5 216 351						6 700 000
Place du Marché : Total	3 426 098						3 700 000
Place du Marché : réaménagement du secteur marché	2 318 580						2 150 000
Place du Marché : illuminations façades, fontaine, mise en eau	250 000						250 000
Place du Marché : Combles du marché Beaux-Arts	657 518						640 000
Place du Marché : Réaménagement Musée Beaux-Arts : façade Musée	200 000						660 000
Reconstruction du stade Léo Lagrange et aménagement des abords : nouveau projet	1 912 744						7 225 215
ORU Planoise : total (hors médiathèque et parc urbain)	1 534 515						10 130 000
dont ORU Planoise : Aménagements extérieurs	500 000						7 530 000
ORU Planoise : Maison de quartier	1 534 515						2 600 000
ORU Planoise : Médiathèque de Planoise	920 000						1 800 000
ORU Planoise : Parc urbain Planoise	160 000						800 000
ORU Clairs-soleils : total	1 103 271						7 424 000
dont ORU Clairs-soleils : Équipements de quartier : Réaménagements bâtiments Ville (bibliothèque, MJC, salle de convivialité)	250 000						1 070 000
ORU Clairs-Soleils : Espaces publics	853 271						4 389 000
ZAC La Mouillère	1 484 948						2 796 500
Plan de déplacement urbain	1 048 486						3 250 000
Bâtiment administratif au CTM	927 070						450 000
Acquisition IRTS	700 000						700 000
Réserves Musées - Archives	614 491						0
Énergies renouvelables	428 653						1 660 000
Politique foncière	412 000						1 100 000
Aménagement des salles Minjoz et Courbet	400 000						1 000 000
Cartables numériques	362 637						600 000
Parcs et jardins du centre-ville	353 184						370 000
Travaux Église Sainte-Madeleine	348 461						1 115 000
Fonds d'embellissement urbain	338 835						675 000
Crèche Saint-Claude : transfert	335 088						180 000
Locaux municipaux : Total	332 723						1 450 000
dont locaux municipaux : Accueil du public au CAM	82 723						700 000
dont locaux municipaux : Aménagement locaux	100 000						450 000
dont locaux municipaux : Mise en sécurité accès au CAM	150 000						300 000
Mise en sécurité des falaises Rivotte	308 719						750 000
Maison de Quartier de Velotte : locaux + terminus	294 796						70 000
Musée du Temps - 2 ^{ème} tranche (études et travaux)	265 985						3 410 000
Fontaines des Dames et du Doubs	260 726						90 000
Création cuisine centrale (études et travaux)	260 000						3 190 000

Projets	BP 2005 + reports 2004	2005	2006	2007	2008	2009	Prévision 2005-2009
Salle de musiques actuelles (études et travaux)	236 431						2 900 000
Groupe scolaire Saint-Claude : restructuration des espaces extérieurs	233 537						42 000
Opérations d'accompagnement en urbanisme : requalification des quartiers et du centre-ville	232 336						1 210 000
Aménagement salles de quartier	200 000						600 000
Citadelle : Administration et salles/autres travaux équipements	200 000						600 000
Réaménagement espaces publics quartier Saint-Claude : Travaux de voirie et de desserte	200 000						500 000
Local rue Violet : Travaux de remise aux normes / sécurité	200 000						300 000
Aménagement versants collines	188 441						600 000
Cimetière de Saint-Claude : extension	184 213						942 000
Études Plan Local Urbanisme	182 351						50 000
Accompagnement aux grands équipements : stade et palais des sports	180 000						540 000
Abri nuit	175 001						480 000
Skate Parc	172 843						25 000
Parcs et jardins de quartiers	166 577						935 000
Aménagements urbains du centre ancien	150 000						950 000
Pôle gare Viotte	126 844						1 050 000
Espaces Publics Numériques (EPN)	125 313						60 000
Aménagement secteur Prés de Vaux et port fluvial	124 528						1 300 000
Maternelle Bregille Plateau : restructuration	113 473						40 000
Jalonnement dynamique des parkings	112 246						100 000
Plan Lumière	111 602						300 000
Porte Taillée	106 023						105 000
Agenda 21	101 000						385 000
PAE Châteaufarine : amélioration de voirie	100 000						1 700 000
Secteur des Vaïtes	100 000						100 000
Aménagement de jardins familiaux	82 441						325 000
Citadelle / Entretien monuments historiques	81 500						2 001 500
Secteur Brulard	80 000						50 000
Caserne Vauban (études)	80 000						180 000
Refonte de l'Intranet	75 000						150 000
Secteur des Planches	75 000						75 000
Informatisation des écoles	74 350						195 000
6 Rue de la Madeleine	51 986						50 000
Bains douches Madeleine et salles pour le quartier	50 000						520 000
Centre International de Séjour	50 000						800 000
Propriété Colette	50 000						490 000
Gestion de la relation citoyen (logiciel + centre d'appel)	50 000						150 000
Secteur sauvegardé - Centre ancien	50 000						50 000
Suivi de projets	40 000						40 000
Déménagement Maison des Syndicats	30 401						300 000
Crèche Bersot : installation d'un ascenseur et aménagement de locaux	25 000						500 000

Plan pluriannuel d'investissement - Subventions d'équipement inscrites en 2005

Projets	BP 2005	2005	2006	2007	2008	2009	Prévision BP 2005-2009
Ilot Pasteur	3 199 000						8 347 000
La City - ZAC Louise Michel	455 000						520 000
SYM Micropolis - Annuités emprunts	377 000						1 817 000
Cassin - Commerces	297 000						1 469 200
ZAC Planoise	286 000						286 000
Cassin - Restaurant Inter entreprises	246 600						1 254 300
Conservatoire de Musique - construction	200 000						2 700 000
Réhabilitation des Logements-foyers (CCAS)	160 000						720 000
Aide foncière aux opérateurs	150 000						750 000
Ravalement de façades	110 000						110 000
Citadelle : entretien monuments historiques	101 000						101 000
SNB : remise en état et aux normes de la piscine de Port Joint	100 000						100 000
ZAC Marché Beaux-Arts : Participations	74 000						74 000
Aide opérations logement social	65 000						325 000
BRC Tennis : réfection couverture	50 000						50 000
Pôle gare Viotte : aménagement Nord	50 000						1 050 000
Association La Saint-Claude : pôle GRS	37 500						75 000
Parc stationnement gare Viotte	18 000						90 000

2) La comparaison 2004/2005

Les tableaux qui suivent présentent en détail l'évolution des recettes et des dépenses du budget principal entre le BP 2004 et le BP 2005.

Élaboration BP 2005 - État des principales recettes (opérations réelles)

BUDGET PRINCIPAL	PRÉVISIONS DE CRÉDITS					
	BP 2004	Chauffage Urbain (*)	BP 2004 sans chauffage urbain	BP 2005	Evolution 2005/2004 sans chauffage urbain	
A/ INVESTISSEMENT					en Euros	en %
Amendes de police	1 000 000		1 000 000	800 000	-200 000	-20,0
T.L.E.	450 000		450 000	450 000		0,0
F.C.T.V.A.	4 495 000		4 495 000	3 398 560	-1 096 440	-24,4
Emprunts	19 500 000	-1 339 751	18 160 249	18 250 000	89 751	0,5
Subventions d'équipement	4 330 837	-304 949	4 025 888	3 305 653	-720 235	-17,9
Avances, créances	327 000	-327 000	0	0		
Remboursement avances	1 500 000		1 500 000	0	-1 500 000	-100,0
Autres recettes d'investissement	93 891		93 891	93 619	-272	-0,3
Total des propositions nouvelles d'investissement	31 696 728	-1 971 700	29 725 028	26 297 832	-3 427 196	-11,5
Autofinancement des investissements réalisés en n - 1	13 210 447		13 210 447	15 441 947	2 231 500	16,9
Autofinancement des reports de dépenses de n - 1 en n	5 399 643		5 399 643	5 853 498	453 855	8,4
Total investissement (BP)	50 306 818	-1 971 700	48 335 118	47 593 277	-741 841	-1,5
Report recettes d'investissement de n - 1 en n	12 861 084	-171 942	12 689 142	9 966 527	-2 722 615	-21,5
Total investissement (+ BR)	63 167 902	-2 143 642	61 024 260	57 559 804	-3 464 456	-5,7
B/ FONCTIONNEMENT						
1) Recettes fiscales et taxes diverses						
Impôts locaux	55 658 000		55 658 000	58 382 000	2 724 000	4,9
Dotations fiscales d'Etat	6 344 000		6 344 000	6 382 484	38 484	0,6
Taxes d'électricité et taxe sur les pylônes	1 604 390		1 604 390	1 684 180	79 790	5,0
Taxe de séjour	190 000		190 000	190 000		0,0
Taxe sur les jeux du Casino	2 700 000		2 700 000	2 700 000		0,0
Divers droits d'occupation du domaine public	526 635		526 635	566 440	39 805	7,6
Droits de stationnement	3 147 178		3 147 178	3 454 800	307 622	9,8
Taxe add. droits de mutation	1 964 329		1 964 329	1 966 125	1 796	0,1
Impôt sur les spectacles	80 000		80 000	80 000		0,0
Taxe sur emplacements publicitaires	122 000		122 000	125 000	3 000	2,5
Divers impôts et taxes	115 000		115 000	118 200	3 200	2,8
Sous-total	72 451 532	0	72 451 532	75 649 229	3 197 697	4,4

BUDGET PRINCIPAL	PRÉVISIONS DE CRÉDITS					
	BP 2004	Chauffage Urbain (*)	BP 2004 sans chauffage urbain	BP 2005	Evolution 2005/2004 sans chauffage urbain	
					Euros	en %
2) Participations de l'Etat						
Dotation forfaitaire (D.G.F.)	29 084 025		29 084 025	29 403 000	318 975	1,1
D.S.U.	3 100 628		3 100 628	3 545 600	444 972	14,4
Dotation nationale de péréquation	715 617		715 617	1 005 600	289 983	40,5
D.G.F. permanents syndicaux	26 000		26 000	25 000	-1 000	-3,8
Dotation spéciale instituteurs	22 000		22 000	17 310	-4 690	-21,3
D.G.D.	1 107 826		1 107 826	1 141 369	33 543	3,0
Subventions et participations de l'Etat	1 703 937		1 703 937	1 499 087	-204 850	-12,0
Dotation de recensement	15 000		15 000	19 500	4 500	30,0
Sous-total	35 775 033	0	35 775 033	36 656 466	881 433	2,5
3) Autres Subventions et Participations						
Subventions et participations des Régions	302 700		302 700	152 000	-150 700	-49,8
Subventions et participations des Départements	308 982		308 982	178 382	-130 600	-42,3
.Subventions et participations des communes	99 283		99 283	90 683	-8 600	-8,7
Subventions et participations des groupements collectivités	157 822		157 822	38 900	-118 922	-75,4
Subventions et participations budget communautaire	10 000		10 000	10 000		0,0
Subventions et participations autres organismes	3 473 383		3 473 383	3 740 332	266 949	7,7
	4 352 170	0	4 352 170	4 210 297	-141 873	-3,3
4) Fiscalité reversée						
Attribution de compensation CAGB	19 758 000		19 758 000	19 733 000	-25 000	-0,1
DSC 1 ^{ère} part	838 750		838 750	1 113 150	274 400	32,7
DSC 2 ^{ème} part	485 000		485 000	206 000	-279 000	-57,5
Sous-total	21 081 750	0	21 081 750	21 052 150	-29 600	-0,1
5) Autres Recettes						
Vente produits, prestations services	10 129 939	-732 970	9 396 969	9 772 270	375 301	4,0
Revenus des immeubles	978 262		978 262	965 549	-12 713	-1,3
Redevances versées par fermiers et concessionnaires	818 800		818 800	874 465	55 665	6,8
Autres produits de gestion courante	290 507		290 507	325 350	34 843	12,0
Remboursements sur rémunérations personnel	157 800		157 800	188 800	31 000	19,6
Produits de cessions d'immobilisations	501 000		501 000	2 122 500	1 621 500	323,7
Autres recettes de fonctionnement	51 790		51 790	60 630	8 840	17,1
Sous-total	12 928 098	-732 970	12 195 128	14 309 564	2 114 436	17,3

BUDGET PRINCIPAL	PRÉVISIONS DE CRÉDITS					
	BP 2004	Chauffage Urbain (*)	BP 2004 sans chauffage urbain	BP 2005	Evolution 2005/2004 sans chauffage urbain	
					en Euros	en %
Total des propositions nouvelles de fonctionnement	146 588 583	-732 970	145 855 613	151 877 706	6 022 093	4,1
Reprise anticipée d'excédent	8 407 025		8 407 025	8 644 714	237 689	2,8
Total fonctionnement (BP)	154 995 608	-732 970	154 262 638	160 522 420	6 259 782	4,1
Total général (propositions nouvelles)	178 285 311	-2 704 670	175 580 641	178 175 538	2 594 897	1,5
Total général (BP)	205 302 426	-2 704 670	202 597 756	208 115 697	5 517 941	2,7
Total général (BP + BR)	218 163 510	-2 876 612	215 286 898	218 082 224	2 795 326	1,3

(*) = Exercice 2004 : afin de faciliter une comparaison des prévisions d'un exercice à l'autre, les crédits afférents aux opérations de chauffage urbain sont déduits du budget principal.

Élaboration BP 2005 - État des principales dépenses (opérations réelles)

BUDGET PRINCIPAL	BP 2004	Chauffage Urbain (*)	BP 2004 sans chauffage urbain	BP 2005	Evolution 2005/2004 sans chauffage urbain	
					en euros	en %
INVESTISSEMENT						
Dépenses d'équipement (20-21-23)	34 973 362	-2 627 453	32 345 909	32 145 707	-200 202	-0,6
Dépenses imprévues	1 036 480		1 036 480	1 075 000	38 520	3,7
Autres dépenses d'investissement	0		0	0	0	
Remboursement dette en capital	15 636 939	-38 976	15 597 963	15 983 400	385 437	2,5
Total propositions nouvelles d'investissement	51 646 781	-2 666 429	48 980 352	49 204 107	223 755	0,5
Autofinancement des investissements réalisés n-1	13 210 447		13 210 447	15 441 947	2 231 500	16,9
Total investissement (BP)	64 857 228	-2 666 429	62 190 799	64 646 054	2 455 255	3,9
Reports de crédits n-1	18 260 727	-1 039 446	17 221 281	15 820 025	-1 401 256	-8,1
Total investissement (BP + BR)	83 117 955	-3 705 875	79 412 080	80 466 079	1 053 999	1,3
FONCTIONNEMENT						
Personnel						
Rémunération et charges du personnel permanent géré par le Service Ressources Humaines	73 002 000		73 002 000	75 214 700	2 212 700	3,0
Rémunération et charges du personnel vacataire géré par les services	3 096 198		3 096 198	2 914 658	-181 540	-5,9
	76 098 198	0	76 098 198	78 129 358	2 031 160	2,7

BUDGET PRINCIPAL	BP 2004	Chauffage Urbain (*)	BP 2004 sans chauffage urbain	BP 2005	Evolution 2005/2004 sans chauffage urbain	
					en euros	en %
Dettes						
Intérêts et charges financières	4 204 898	-12 487	4 192 411	4 090 000	-102 411	-2,4
Subventions						
Subventions d'équipement et fonds de concours	6 362 310		6 362 310	5 976 100	-386 210	-6,1
Subventions de fonctionnement au CCAS	8 824 500		8 824 500	8 909 000	84 500	1,0
Subventions fonctionnement (hors CCAS)	8 629 074		8 629 074	8 734 609	105 535	1,2
Subventions exceptionnelles	0		0	0	0	
	23 815 884	0	23 815 884	23 619 709	-196 175	-0,8
Dépenses à évolutions contraintes						
Autres dépenses						
Contingents et participations obligatoires	1 052 812		1 052 812	1 077 487	24 675	2,3
Contingent d'aide sociale	631 967		631 967	631 967	0	0,0
Déficit du budget des forêts	525 339		525 339	509 565	-15 774	-3,0
Indemnités, cotisations et formation des élus	685 450		685 450	713 935	28 485	4,2
Pertes sur créances irrécouvrables	464 338		464 338	320 000	-144 338	-31,1
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	138 000		138 000	147 000	9 000	6,5
Charges diverses de gestion courante	70 300		70 300	58 150	-12 150	-17,3
Redevances, brevets, licences	11 355		11 355	12 641	1 286	11,3
Reversement et restitution sur impôts et taxes	194 000		194 000	266 000	72 000	37,1
Titres annulés	144 800		144 800	140 000	-4 800	-3,3
Dépenses imprévues	1 093 583		1 093 583	1 100 000	6 417	0,6
	5 011 944	0	5 011 944	4 976 745	-35 199	-0,7
<i>Autres charges à caractère général (CH 011)</i>						
Impôts, taxes et versements assimilés	623 409		623 409	652 613	29 204	4,7
Contrats de service public	1 582 560	-59 960	1 522 600	1 543 199	20 599	1,4
Energie (chauffage, éclairage)	3 322 850		3 322 850	3 469 430	146 580	4,4
Carburants	416 400		416 400	463 000	46 600	11,2
Crédit bail immobilier	685 000		685 000	721 000	36 000	5,3
Loyers et charges locatives	1 183 888		1 183 888	1 238 288	54 400	4,6
Eau et assainissement des bâtiments	503 500		503 500	554 400	50 900	10,1

BUDGET PRINCIPAL	BP 2004	Chauffage Urbain (*)	BP 2004 sans chauffage urbain	BP 2005	Evolution 2005/2004 sans chauffage urbain	
					en euros	en %
Cotisations municipales	130 943		130 943	123 582	-7 361	-5,6
Assurances	920 216		920 216	925 620	5 404	0,6
Affranchissements	274 649		274 649	277 999	3 350	1,2
Télécommunications	573 000		573 000	501 000	-72 000	-12,6
Indemnités au comptable	9 200		9 200	9 200	0	0,0
	10 225 615	-59 960	10 165 655	10 479 331	313 676	3,1
Total dépenses à évolution contrainte	15 237 559	-59 960	15 177 599	15 456 076	278 477	1,8
Crédits courants des services (charges à caractère général - CH 011)	15 624 107		15 624 107	16 240 362	616 255	3,9
Charges exceptionnelles (cptes 67x sauf 6745 et 673)	64 909		64 909	80 640	15 731	24,2
Total fonctionnement (BP)	135 045 555	-72 447	134 973 108	137 616 145	2 643 037	2,0
Total général (propositions nouvelles)	186 692 336	-2 738 876	183 953 460	186 820 252	2 866 792	1,6
Total général (BP)	199 902 783	-2 738 876	197 163 907	202 262 199	5 098 292	2,6
Total général (BP + BR)	218 163 510	-3 778 322	214 385 188	218 082 224	3 697 036	1,7

(*) = Exercice 2004 : afin de faciliter une comparaison des prévisions d'un exercice à l'autre, les crédits afférents aux opérations de chauffage urbain sont déduits du budget principal.

Retraité pour tenir compte de la création du budget annexe Chauffage Urbain, le tableau ci-dessous présente une vue synthétique de notre situation financière au titre du budget principal. Elle confirme et amplifie l'amélioration déjà constatée en 2004.

Propositions nouvelles en M€	BP 2004	BP 2005	écart
Fonctionnement			
Recettes réelles avec excédent reporté (1)	154,26	160,52	+ 4,1 %
Dépenses réelles (2)	134,97	137,62	+ 2,0 %
<i>Épargne brute = 1 - 2</i>	19,29	22,90	+ 18,7 %
Investissement			
<i>Dépenses réelles</i>			
dont remboursement dette capital	15,60	15,98	+ 2,5 %
dont dépenses des comptes 20, 21 et 23	32,35	32,15	- 0,6 %
dont autres dépenses	1,04	1,08	+ 3,7 %
<i>Financement des dépenses comptes 20, 21 et 23</i>			
épargne brute	19,29	22,90	+ 18,7 %
autres recettes d'investissement	11,56	8,05	- 30,4 %
emprunt	18,16	18,25	+ 0,5 %
taux de financement par l'emprunt	56,1 %	56,8 %	
Endettement			
Encours de dette au 1 ^{er} janvier	109,36	108,17	- 1,1 %

Plus encore qu'en 2004, les recettes de fonctionnement progressent à un rythme supérieur à celui des dépenses qui sont une nouvelle fois contenues en-deçà de l'inflation. L'épargne supplémentaire pallie ainsi la faiblesse de certaines recettes d'investissement et permet de maintenir un niveau élevé de dépenses d'équipement sans emprunter plus.

Cette première analyse mérite d'être tempérée par deux évolutions opposées. D'une part la forte poussée de l'épargne est favorisée par un volume exceptionnellement élevé de cessions d'immobilisations (Hôtel des Bains). Inversement, deux encaissements exceptionnels réalisés en 2004 au titre du FCTVA et des remboursements d'avances ne se retrouvent pas en 2005 et expliquent le net recul des recettes d'investissement hors emprunt.

Il n'en demeure pas moins que **la bonne santé financière de Besançon, à nouveau consolidée, s'appuie sur des bases solides et durables.**

Les indicateurs relatifs à l'endettement confirment cette appréciation puisque l'encours de dette fléchit légèrement alors que, dans le même temps, notre capacité de désendettement reste inférieure à 6 ans.

3) La structure du BP 2005

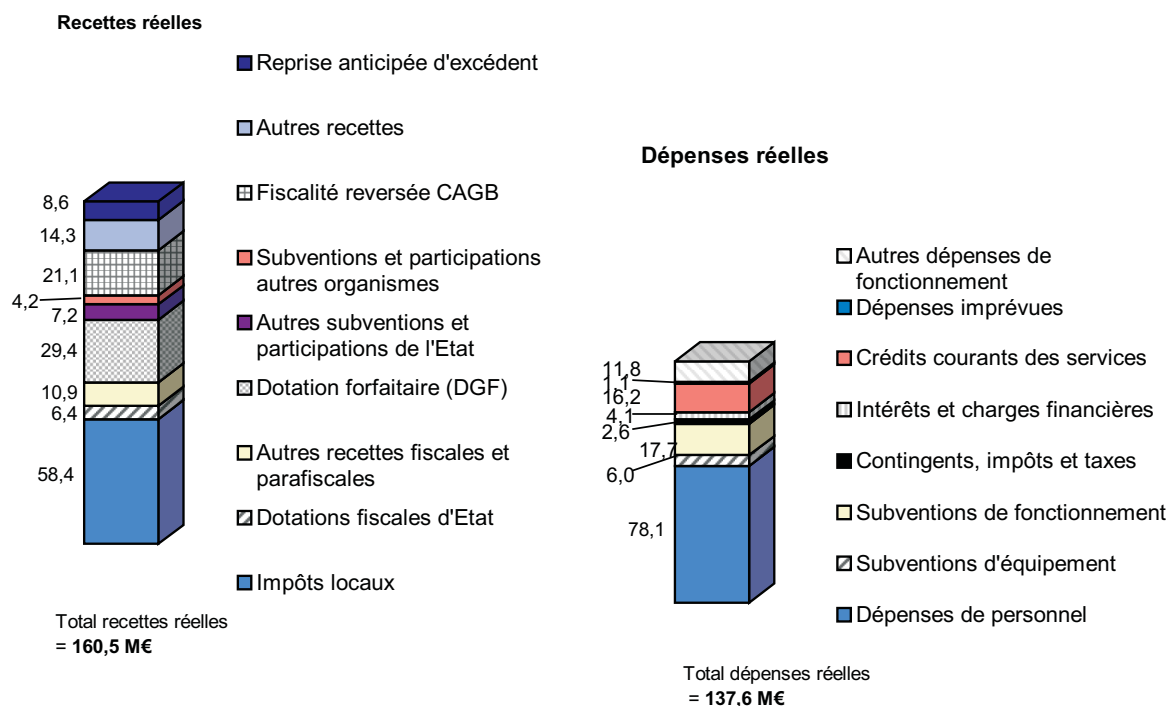
Les deux colonnes représentées ci-dessous donnent une vue générale de l'équilibre du budget primitif 2005 et permettent d'en connaître les grandes masses, en dépenses et en recettes et en fonctionnement et en investissement.

Budget Principal - Répartition par nature du BP 2005 en M€ (propositions nouvelles + excédent)

DÉPENSES 186,8 M€		RECETTES 186,8 M€	
Investissement 49,2 M€	Acquisitions, travaux neufs, études, div. 33,2 M€	Emprunts 18,3 M€	Investissement 26,3 M€
	Dette en capital 16,0 M€	Particip., subv., divers 8,0 M€	
	Épargne brute 22,9 M€	Reprise anticipée du résultat 2004 8,6 M€	
		Prod. d'exploit. et divers 14,3 M€	
Fonctionnement 137,6 M€	Intérêts et charges fi. 4,1 M€	Dotations-subv. participations reçues 47,3 M€	Fonctionnement 160,5 M€
	Frais de personnel 78,1 M€	Impôts locaux 58,4 M€	
	Dépenses d'exploitation hors frais de personnel 29,8 M€	Autres impôts et taxes 31,9 M€	
	Subventions, participations et contingents 25,6 M€		

3.1) La section de fonctionnement

Budget Principal - Fonctionnement - BP 2005 en M€



A. Les recettes

En propositions nouvelles et en tenant compte de l'excédent reporté, les recettes réelles atteignent 160,5 M€, en hausse de 4,1 % par rapport à 2004.

* Avec 58,4 M€, le **produit des impôts locaux** en représente plus de 36 %. Sa progression atteint près de 5 % de BP à BP, mais est limitée à 3,7 % par rapport au produit notifié 2004. La revalorisation nominale de 1,8 % des bases imposables, décidée par la Loi de finances rectificative pour 2004, et leur évolution physique estimée à 1,9 % expliquent seules cette hausse, les taux d'imposition restant inchangés.

* Autre évolution favorable, celle des **autres recettes à caractère fiscal** (10,9 M€ et + 4 %), principalement soutenue par le dynamisme des droits de stationnement qui bénéficient du fonctionnement en année pleine du nouveau parking du Marché.

* La **fiscalité reversée** par la CAGB reste inchangée à 21,1 M€, aucun nouveau transfert de compétence n'étant envisagé cette année.

* Les **compensations fiscales** attendues de l'Etat (6,4 M€) stagnent sous l'effet d'une nouvelle et forte baisse de la DCTP (- 11 %) destinée à financer les nouveaux mécanismes de répartition à l'intérieur de la DGF.

* De BP à BP, les **dotations et subventions de l'Etat** (36,6 M€) affichent une hausse de 2,5 %, flatteuse mais trompeuse car réduite à 0,7 % par rapport aux recettes réellement perçues en 2004. Car si l'objectif affiché de la nouvelle réforme, (augmenter la péréquation) est séduisant, il n'est atteint qu'à enveloppe globale de DGF inchangée. Et si la présence de ZUS et d'une ZFU devrait valoir à Besançon un supplément de DSU, celui-ci risque d'être complètement gommé par les plafonnements instaurés sur les autres composantes de la DGF, et notamment la dotation forfaitaire, de très loin la plus grosse part.

* Les **autres recettes** (27,2 M€) -excédent reporté, usagers, domaine et divers- progressent de près de 9 % et apportent une plus-value de 2,1 M€ principalement portée au crédit des cessions d'immobilisations.

B. Les dépenses

Toujours maîtrisées, elles n'augmentent que de 2 %, même si cette évolution globale est plus contrastée d'un poste budgétaire à l'autre.

* Sous la pression de nouvelles charges (CNRACL, jour férié, cotisations sur les primes, hausse du SMIC), les **dépenses de personnel** augmentent de 2,7 % (2,4 % hors transfert CCAS), beaucoup plus vite que les autres dépenses. Il faut rappeler que ce poste représente 57 % des frais de fonctionnement.

* Si les **subventions et participations** restent stables, c'est le fait des subventions d'équipement, en recul de 6 %, alors que les subventions de fonctionnement connaissent une progression supérieure à 2 % (qui atteint même 3 % pour celle versée au CCAS, à périmètre constant).

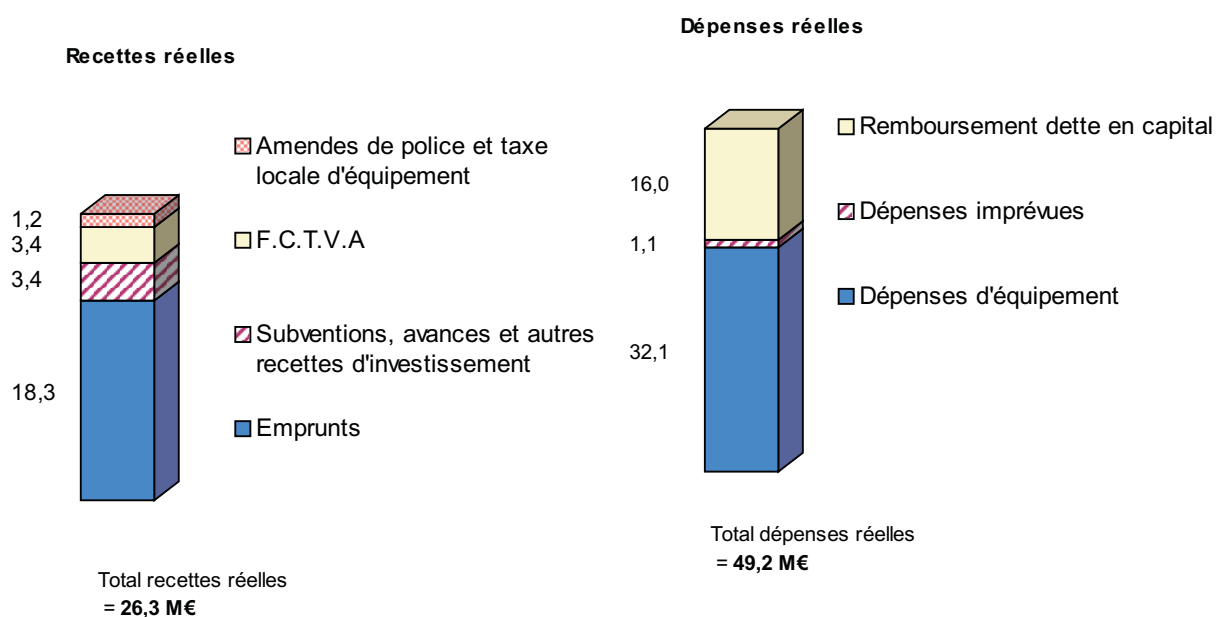
* L'érosion des **intérêts et charges financières** se poursuit, mais au ralenti.

* Sous l'effet des hausses importantes attendues sur certains postes clés comme l'énergie (gaz, électricité, fioul) ou les carburants, les autres dépenses d'exploitation augmentent de 2,9 %.

3.2) La section d'investissement

Elle garde un niveau d'équipement brut élevé financé par une épargne brute en net progrès qui permet de pallier la faiblesse des autres recettes et de stabiliser l'emprunt.

Budget Principal - Investissement - BP 2005 en M€



A. Les recettes

Elles connaissent une évolution structurelle marquée.

En effet, les **recettes autres que l'emprunt** accusent un repli supérieur à 30 % provoqué, comme nous l'avons déjà expliqué, par l'absence, en 2005, de certaines recettes exceptionnelles encaissées au cours des exercices précédents (FCTVA et remboursements d'avances).

Mais la forte progression de l'épargne de fonctionnement permet d'y faire face et de maintenir **l'emprunt** à 18 M€, comme au BP 2004.

B. Les dépenses

Elles s'élèvent globalement à 49,2 M€, niveau équivalent à celui de l'exercice précédent (49,0 M€).

Plus des deux tiers, soit 33,2 M€ avec les dépenses imprévues, sont consacrés aux **dépenses d'équipement**, détaillées par ailleurs, dont le volume est maintenu.

L'annuité de dette en capital (16 M€) connaît une évolution modérée de 2,5 %.

4) Les principaux postes du BP 2005

4.1) La fiscalité

A. Données générales

Estimé à 58,4 M€ pour 2005, le produit de la taxe d'habitation et des taxes foncières sur le bâti et le non bâti représente plus de 36 % des recettes réelles de fonctionnement.

Le tableau ci-dessous présente la répartition en pourcentage de la cotisation versée par le contribuable bisontin en 2004, hors frais de gestion prélevés par l'Etat.

Produit fiscal	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Taxe professionnelle
Ville	75,18	65,48	61,30	-
CAGB	-	-	-	63,80
Département	24,82	26,22	25,93	27,30
Région	-	8,30	12,77	8,90
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00

En 2004, les ressources de fiscalité directe de la Ville provenaient essentiellement de la taxe d'habitation (29,1 M€) et de la taxe sur le foncier bâti (27,8 M€), le produit du foncier non bâti restant mineur (0,1 M€).

A ce produit fiscal viennent s'ajouter **les allocations versées par l'État** pour compenser les pertes de recettes générées par les dégrèvements et exonérations décidées par le législateur. En 2004, elles se sont élevées à 2,26 M€ pour la taxe d'habitation, à 1,32 M€ pour les taxes foncières et à 3,34 M€ pour la taxe professionnelle (abattement de 16 % et réduction de la fraction imposable des salaires).

A son initiative, la Ville a décidé d'appliquer d'autres **abattements**, non compensés :

* abattement général à la base et abattements pour charges de famille sur la taxe d'habitation

* exonération de 2 ans pour les immeubles d'habitation financés au moyen de prêts aidés par l'État. Depuis le 1^{er} janvier 2004, des exonérations spécifiques de foncier bâti (et de taxe professionnelle), d'une durée de 5 ans, s'appliquent également à l'intérieur de la zone franche urbaine de Planoise.

B. Le produit fiscal attendu en 2005

Nous l'avons déjà longuement évoqué. Lorsque les résultats financiers sont positifs, ce qui est le cas cette année, il est normal et juste que les Bisontins en récoltent les fruits. C'est pour cela qu'il vous est proposé de **maintenir les taux des impôts directs au niveau qui était le leur en 2004**, en allant au-delà de notre engagement initial de limiter cette hausse à l'inflation constatée chaque année.

Dans ces conditions, le produit fiscal attendu pour 2005 est de 58,4 M€, en hausse de 4,9 % par rapport au BP précédent, mais de 3,7 % au regard du produit réellement notifié en 2004 ; à la revalorisation nominale des bases de 1,8 % décidée par le législateur s'ajoute une progression physique estimée à 1,9 %, correspondant à la variation moyenne observée sur les exercices précédents.

	Produit fiscal attendu pour 2005
Taxe d'habitation	29,7 M€
Taxe sur le foncier bâti	28,6 M€
Taxe sur le foncier non bâti	0,1 M€
TOTAL	58,4 M€

Les allocations compensatrices attendues de l'État sont évaluées à 6,4 M€. On relèvera cette année encore le nouvel et **fort prélèvement opéré sur la DCTP (- 11 %)** pour financer la réforme de la DGF.

Le Conseil Municipal sera appelé à délibérer sur les taux de fiscalité directe lors de sa séance du 31 mars prochain.

4.2) Les dotations de l'Etat

A. Le contrat de croissance et de solidarité

La Loi de Finances 2005 reconduit d'une année supplémentaire le contrat de croissance et de solidarité qui lie depuis 1999 l'État et les collectivités locales. L'enveloppe des dotations de l'État progressera ainsi en 2005 du taux de l'inflation prévue pour 2005 (1,8 %) majoré d'un tiers de la croissance du PIB pour 2004 (2,5 %), soit au total + 2,63 %. Variable d'ajustement de l'enveloppe normée, la dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP) connaîtra, pour sa part, une baisse de 11 %.

L'exercice 2005 est marqué par la **poursuite de la réforme des dotations de l'État** engagée en 2004 (DGF) notamment par la refonte de la dotation forfaitaire et le renforcement des dotations de péréquation.

Le tableau suivant récapitule les différentes dotations attendues de l'État au BP 2005 :

Contrat de croissance et de solidarité - Dotations versées par l'État en €

	BP 2005
Dotation forfaitaire	29 403 000
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale	3 545 600
Dotation nationale de péréquation	1 005 600
DGF permanents syndicaux	25 000
Dotation spéciale instituteurs (DSI)	17 310
Dotation Générale de Décentralisation	1 141 369
Dotation Compensation Taxe Professionnelle	2 800 000

La dotation globale de fonctionnement se décompose en deux parts :

- **la dotation forfaitaire** qui comprend, à compter de 2005 :

* une dotation de base destinée à tenir compte des charges liées à la taille de la commune et fixée entre 60 € et 120 € par habitant en fonction de la population de la commune

* une dotation proportionnelle à la superficie de 3 € par hectare en 2005 (5 € par hectare dans les communes situées en zone de montagne)

* les montants relatifs aux compensations perçues au titre des baisses de DCTP constatées entre 1998 et 2001 et au titre de la suppression de la part salaires de taxe professionnelle (cette dernière recette est perçue par la CAGB),

* un complément de garantie permettant à chaque commune de bénéficier d'une dotation forfaitaire 2005 égale à celle de 2004 majorée de 1 %.

A compter de 2006, chaque part de la dotation forfaitaire connaîtra une évolution différenciée, décidée chaque année par le Comité des Finances Locales.

- **la dotation d'aménagement** regroupe la dotation de solidarité urbaine, la dotation de solidarité rurale (non perçue par la Ville) et la dotation nationale de péréquation.

- **La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale** : bénéficient de cette dotation les communes classées chaque année, en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges calculé en fonction de nombreux critères dont le potentiel financier.

Ce dernier critère, introduit par la Loi de Finances 2005, se substitue au potentiel fiscal : il est égal au potentiel fiscal majoré notamment du montant de la dotation forfaitaire perçue par la commune l'année précédente.

Au produit de dotation ainsi calculé, la loi de programmation pour la cohésion sociale prévoit l'application de deux coefficients multiplicateurs supplémentaires basés sur la population des Zones Urbaines Sensibles et des Zones Franches Urbaines installées sur le territoire de la commune.

Le nouveau critère «potentiel financier» rend difficile à évaluer d'une façon certaine la dotation de solidarité urbaine 2005 revenant à la Ville.

- **La dotation nationale de péréquation** se décompose en une part principale et une part majorée. Comme pour la DSU, le critère de potentiel financier remplace celui de potentiel fiscal pour déterminer les communes éligibles. La prévision budgétaire 2005 s'élève au montant perçue en 2004 au titre de la part principale et de la part majorée soit au total 1 M€.

- **La DGF permanents syndicaux** est estimée au BP 2005 à 25 000 €.

- **La dotation Spéciale Instituteurs** est prévue en 2005 à hauteur de 17 310 € compte tenu de la baisse constante du nombre d'instituteurs ayants-droit.

- **Les dotations générales de décentralisation** (bibliothèques municipales, services communaux d'hygiène et de santé, d'élaboration des documents d'urbanisme...) sont évaluées à 1,1 M€.

- **La Dotation Compensatrice de Taxe Professionnelle**, variable d'ajustement du Contrat de Croissance et de Solidarité, devrait subir une baisse significative pour s'établir à 2,8 M€.

B. Les dotations hors contrat de croissance et de solidarité et hors subventions

Il s'agit :

- **du Fonds de Compensation pour la TVA** calculé en 2005 sur les dépenses d'investissement 2003. Son produit est estimé à 3,4 M€.

- **du produit des amendes de police** estimé à 0,8 M€ par rapport au nombre de contraventions dressées en 2003, pondéré par une valeur de point fixé par le Comité des Finances Locales.

4.3) Les dotations perçues de la CAGB

La Ville reçoit de la CAGB deux dotations définies par l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts : l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire.

- **L'attribution de compensation** est égale à la différence entre les recettes transférées par la Ville (le produit de la taxe professionnelle perçu par la Ville en 2000, ainsi que les compensations qui y sont liées, déduction faite du produit des taxes ménages perçu par le District en 2000) et les charges transférées.

Cette dotation est figée : elle ne peut être indexée et n'est pas susceptible d'être modifiée, sauf en cas de nouveaux transferts de compétences ou d'émission de rôles supplémentaires de taxe professionnelle perçus ultérieurement mais au titre de l'exercice précédant la mise en place de la TPU.

Pour 2005, le produit est estimé à 19,7 M€, soit un montant équivalent à celui de 2004, et sera définitivement fixé en fin d'année par la Commission d'évaluation des charges.

- La dotation de solidarité communautaire

Lors de sa réunion du 9 juillet 2004, le Conseil Communautaire de la CAGB a décidé de rénover le dispositif de cette dotation.

La nouvelle dotation de solidarité communautaire comprend désormais trois volets :

* **Un volet de solidarité sociale et fiscale**, toujours réparti selon les critères d'origine (logements sociaux, population, richesse fiscale), qui fait l'objet d'une affectation supplémentaire de 500 K€ pour l'ensemble des communes. La répartition entre la Ville de Besançon et les autres communes est d'environ 55 % et 45 %. La somme attendue pour la Ville en 2005 s'élève à 1,1 M€.

* **Un volet de solidarité économique** dont le nouveau mode de calcul consiste à déterminer une valeur de point, fixée à 0,60 € par m², nouvellement dédié à l'activité économique, mesurée à partir des permis de construire ayant généré pour la première fois des recettes de taxe professionnelle à partir de 2001. Le montant ainsi attribué à chaque commune est calculé à partir des permis déclarés et validés de l'année précédente. Le produit est prévu en 2005 pour 206 K€.

* **Un volet gens du voyage** destiné aux communes acceptant d'accueillir des emplacements aménagés à cet effet dans le cadre du schéma départemental. La dotation s'élève à 1,2 € par m² et par an.

4.4) Les dépenses de personnel

La politique de **maîtrise de la masse salariale** est poursuivie dans le cadre de ce budget primitif 2005. Les crédits sont en hausse de 3 % par rapport au BP 2004 (3,1 % en dépenses/recettes).

Les tableaux de comparaison ci-après précisent cette évolution.

A. Rémunérations et charges

Les traitements ont augmenté de 0,5 % le 1^{er} février 2005 et augmenteront de 0,5 % le 1^{er} novembre 2005.

Ces augmentations seraient complétées par :

* une mesure spécifique de revalorisation des plus bas salaires le 1^{er} juillet 2005 parallèlement à l'augmentation prévue du SMIC (en principe d'environ 5 %),

* un rééchelonnement des quatre premières échelles de rémunération des agents de catégories C (modalités non connues) à la même date,

* une indemnité exceptionnelle aux agents n'ayant pas bénéficié d'un avancement (de grade ou d'échelon) depuis au moins 3 ans (environ 400 agents concernés a priori).

Il importe d'y rajouter :

* l'augmentation de la part employeur de la cotisation CNRACL de 0,5 point au 1^{er} janvier 2005, le taux passant de 26,9 % à 27,4 % (coût estimé à 164 000 € pour 2005).

Cette contribution aura ainsi augmenté de 1,2 point en 2 ans et 3 étapes (première augmentation le 1^{er} janvier 2003).

* la mise en place du régime de retraite additionnelle de la Fonction Publique (RAFP) en faveur des titulaires et des stagiaires CNRACL est intervenue le 1^{er} janvier 2005. Le régime obligatoire permet de prendre en compte les primes et indemnités notamment (régime par répartition provisionné et par point). Le taux de cotisation global est fixé à 10 % de l'assiette (5 % employeur et 5 % agent) (coût estimé pour la Ville à 311 000 € pour 2005),

* la cotisation afférente au jour férié travaillé au taux de 0,3 %, qui a pris effet le 1^{er} juillet 2004, induira un coût total de 150 000 € pour l'année 2005.

L'ensemble de ces mesures décidées par l'État alourdit considérablement pour la Ville la charge de ses dépenses rendant de plus en plus difficile une politique de stabilité des effectifs, malgré les efforts importants faits par la collectivité pour gérer sa masse salariale tout en répondant au mieux aux besoins du service public.

B. Personnel non titulaire

Les crédits de personnel temporaire ont été augmentés afin notamment de faire face aux difficultés de recrutement pour certains emplois.

C. Formation

Les crédits de formation hors cotisation CNFPT ont été augmentés de façon significative de 30 500 €.

D. Autres dépenses

La subvention au Comité des Oeuvres Sociales, égale à 1 % des rémunérations afférentes aux emplois permanents de l'année n-2, est augmentée de 18 000 € compte tenu du transfert des Centres Sociaux du CCAS à la Ville intervenu le 1^{er} janvier 2003.

E. Recettes

Elles sont en baisse de 4,2 % en raison essentiellement de la disparition complète des recettes liées au dispositif emplois jeunes (fin de ce dispositif).

Évolution du budget de personnel géré par la Direction Ressources Humaines (BP 2005/BP 2004)

Les tableaux ci-dessous permettent de suivre cette évolution.

	BP 2004	BP 2005	Évolution
Salaires et charges	73 140 000 €	75 361 700 €	+ 3 %
Autres charges	613 425 €	625 775 €	+ 2 %
Subventions	540 496 €	554 378 €	+ 2,5 %
Total	74 293 921 €	76 541 853 €	+ 3 %

	BP 2004	BP 2005	Évolution
Dépenses	74 293 921 €	76 541 853 €	+ 3 %
Recettes	1 094 100 €	1 048 000 €	- 4,2 %
Total	73 199 821 €	75 493 853 €	+ 3,1 %

4.5) L'annuité de la dette

A. La situation de la dette au 1^{er} janvier 2005

L'encours de dette s'élève à 108,2 M€ au 1^{er} janvier 2005 au lieu de 109,4 M€ un an plus tôt.

Ce léger recul s'explique par le transfert au budget annexe «Chauffage urbain» d'un prêt de 1,1 M€ réalisé au titre de la chaufferie bois de Planoise et par le faible volume d'emprunt mobilisé en 2004 (15,3 M€).

Les choix de gestion effectués courant 2004 ont été dans le sens d'une plus grande sécurisation. Face aux anticipations d'une hausse des taux, liée au retour attendu de la croissance économique, la Ville a en effet saisi des opportunités de taux fixes attractifs (2,71 % sur 3 ans, entre 3,48 % et 3,83 % sur 5 ans, 4,19 % sur 10 ans et entre 4,37 % et 4,65 % sur 14 ans) que ce soit lors d'arbitrages sur les contrats existants ou lors de mobilisations nouvelles.

La répartition entre la dette positionnée sur taux fixes et celle adossée à des taux flottants s'est ainsi inversée. Alors qu'au 1^{er} janvier 2004, elles s'élevaient respectivement à 50,9 M€ et 58,5 M€ et représentaient 46,5 % et 53,5 % de l'encours, **au 1^{er} janvier 2005**, elles atteignent 58,5 M€ et 49,7 M€, **soit 54 % et 46 %.**

Notre dette conserve néanmoins ses principales qualités : diversité, équilibre et sécurité.

Au 1^{er} janvier 2005, le taux d'intérêt moyen, tous prêts confondus, reste bas, à 3,45 % au lieu de 3,40 % il y a un an. Ce léger rebond s'explique principalement par la part plus importante de taux fixes, traditionnellement plus élevés que les taux flottants. Il montre aussi la tendance baissière observée depuis quelques années pourrait avoir atteint son plancher en 2004.

La durée résiduelle moyenne de la dette atteint 9 ans et 4 mois, soit légèrement plus qu'en 2004 (9 ans).

B. Les dépenses afférentes à la dette dans le BP 2005

A l'exception de 11 000 € inscrits au titre du paiement de rentes viagères, les crédits prévus au chapitre 16 sont destinés à couvrir le remboursement de l'**annuité en capital**. Avec 16 M€, ils sont un peu plus élevés qu'en 2004 (15,6 M€) : la grande majorité des prêts étant soumis à l'amortissement progressif du capital, la part de celui-ci augmente mécaniquement chaque année.

Les crédits inscrits au titre du paiement des **intérêts d'emprunts** et des charges financières, provisions et frais de ligne de trésorerie inclus, s'élèvent à 4,1 M€, volume équivalent à celui inscrit au BP 2004 (4,2 M€).

4.6) L'effort d'investissement

L'effort d'investissement direct de la Ville au BP 2005 se monte à 32,1 M€, répartis entre 11 M€ de tranches annuelles et 21,1 M€ d'opérations individualisées, auxquelles il faut ajouter les dépenses imprévues (1,1 M€).

Concernant l'investissement indirect (c'est-à-dire les participations versées par la Ville pour des équipements dont elle n'est pas maître d'ouvrage), le BP 2005 prévoit un montant de 6 M€ en subventions d'équipement, imputées, conformément à la M14, en section de fonctionnement.

C'est donc au total plus de 39,2 M€ que la Ville consacrera, en 2005, à des dépenses d'équipement.

A. Les tranches annuelles

Elles correspondent à notre **«grand programme de petits travaux»**. Elles recouvrent l'ensemble des travaux de sécurité, de mise aux normes, d'amélioration et d'entretien du patrimoine... Un effort spécifique a été fait en 2005 pour porter ces tranches annuelles à **11 M€** (contre 10,4 M€ en 2004), réparties comme suit :

Voirie et éclairage public	25,9%
Parc Auto	7,7%
Patrimoine bâti	36,7%
Matériel et mobilier des services	1,1%
Matériel et mobilier des autres activités	7,2%
Matériel et mobilier des équipements culturels	1,1%
Informatique et téléphonie	6,4%
Restaurations et acquisitions de collections et oeuvres d'art	3,3%
Acquisitions terrains / alignement voirie	0,8%
Espaces verts	6,0%
Espaces sportifs	1,1%
Énergie	2,7%

La hausse des tranches annuelles, depuis plusieurs années consécutives, manifeste une volonté forte de la Ville de soutenir l'effort pour rénover et valoriser son patrimoine.

Chaque catégorie de tranches annuelles donne lieu à des délibérations de programmes de travaux.

B. Les opérations individualisées et les subventions d'équipement

*** Tout d'abord, 2005 marquera le début de programmes de travaux d'envergure.**

Elle verra avant tout le lancement opérationnel des Opérations de Renouvellement Urbain, avec le démarrage des travaux sur la médiathèque et la maison de quartier à Planoise (2 420 K€ en 2005 sur le pôle d'animation), mais aussi sur Clairs-Soleils avec les premières démolitions réalisées par l'OPMHLM, et, pour la Ville, le début des aménagements extérieurs sur les rues Mirabeau et de Chalezeule (800 K€ sur les espaces publics en 2005).

On peut aussi citer la création d'une nouvelle cuisine centrale (260 K€ en 2005), la réhabilitation de l'abri de nuit des Glacis (150 K€), la restructuration de la crèche Bersot (25 K€), la remise aux normes de l'ancienne pépinière d'entreprises rue Violet (200 K€) pour les associations. La Ville va aussi lancer en 2005 un programme d'amélioration des locaux du CAM (300 K€), pour améliorer et faciliter l'accès et l'accueil du public.

En outre, la Ville de Besançon participera cette année, par des subventions d'équipement, à la réhabilitation des logements-foyers par le CCAS (à hauteur de 160K€ en 2005) et apportera une aide au logement social et aux actions foncières des différents opérateurs (215 K€ par an). Elle soutiendra par ailleurs des projets d'investissements réalisés par des associations sportives, comme le SNB, l'association La Saint-Claude ou le BRC Tennis (187,5 K€ au total en 2005).

Un programme de réaménagement des espaces publics du quartier Saint-Claude sera aussi lancé : 200 K€ y seront consacrés dès cette année.

Dans le domaine culturel, 2005 verra la poursuite du projet de création de réserves pour les musées et les archives, indispensables à leur bon fonctionnement (620 K€ reportés sur 2005).

Dans le domaine sportif, les travaux pour la création du skate parc à Chamars vont commencer très prochainement. Par ailleurs, le nouveau projet du stade Léo Lagrange (financé par reports de 2004 sur 2005), enrichi d'une réflexion sur les abords et sur l'accompagnement à réaliser en termes de desserte et de voirie (180 K€), devrait commencer vers la fin de l'année 2005.

* Enfin, des **études opérationnelles** vont être lancées : par exemple pour la construction de la Salle des Musiques ACtuelles (200 K€ en 2005), ou la réalisation du parc urbain de Planoise (160 K€) pour l'établissement d'un programme d'ensemble pour la réhabilitation des Bains Douches et du 6 rue de la Madeleine (100 K€ en 2005), ou encore dans le domaine de l'urbanisme, pour la caserne Vauban (80 K€), le secteur des Vaïtes (100 K€), Brulard (50 K€), le secteur des Planches (75 K€).

* 2005 sera bien évidemment aussi consacré à la **poursuite des projets lancés les années précédentes**, dans la continuité de notre programme d'investissements.

C'est le cas des grands chantiers d'aménagement, et notamment des ZAC. Ainsi, en 2005, l'aménagement de la Mouillère et du site des Prés de Vaux se poursuivent. De plus, la Ville participera financièrement aux projets de l'Ilot Pasteur (3 199 K€), de La City (455 K€), de la ZAC de Planoise (286 K€)...

Notre effort en matière de développement durable sera toujours soutenu, avec le projet de chaufferie bois dans le cadre du Budget annexe, mais aussi la mise en place du Plan de Déplacement Urbain (650 K€ au BP 2005), le développement des énergies renouvelables (300 K€), la mise en place de l'Agenda 21 (77 K€).

De nombreux autres projets se poursuivent en 2005, dans un souci constant d'améliorer le cadre de vie des Bisontins. On peut citer notamment la réhabilitation des parcs et jardins du centre Ville (170 K€), et des quartiers (135 K€), l'aménagement des jardins familiaux (65 K€), l'aménagement socio-écologique des collines (120 K€), le Fonds d'Embellissement Urbain (135 K€), le plan Lumière (60 K€)...

* Enfin, 2005 verra l'achèvement d'équipements structurants.

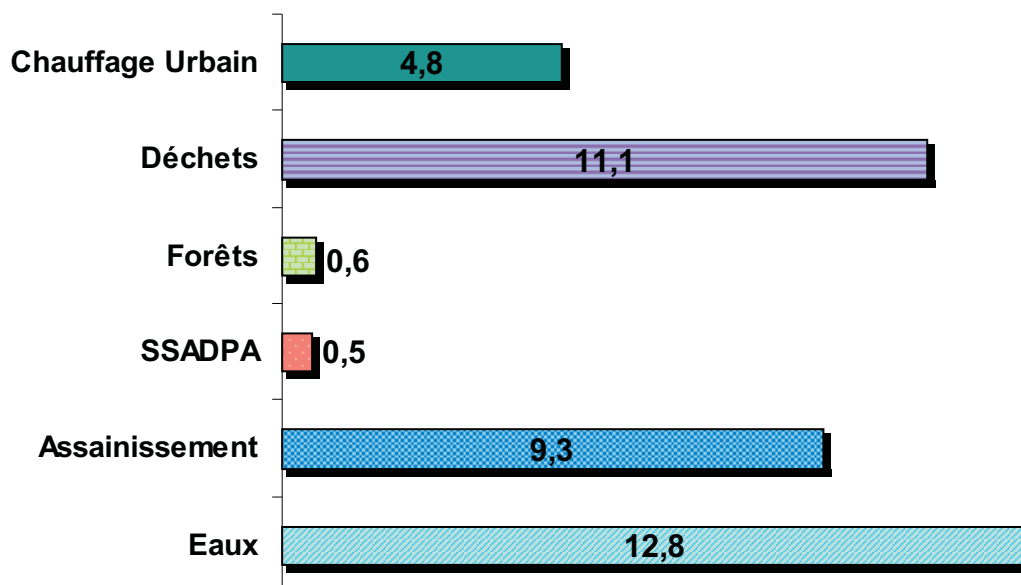
Les deux plus importants concernent la Place de la Révolution (2 100 K€ au BP) et bien évidemment le Palais des Sports (5 000 K€ au BP 2005), qui pourrait faire l'objet d'une première livraison pour la saison 2005/2006.

V - Les budgets annexes

Hors zones d'activités (ZA Edison et ZA des Champs Montants) et avec la création au 1^{er} janvier 2005 du budget Chauffage Urbain, les budgets annexes de la collectivité sont au nombre de six. Ils représentent 39,1 M€, soit 17,3 % du budget général. Les prévisions du BP 2005 se ventilent comme suit :

Ils sont présentés ci-après, budget par budget, en faisant référence aux principaux postes de recettes et de dépenses (en mouvements réels).

Ventilation des budgets annexes en M€ Budget Primitif 2005 (Propositions nouvelles - opérations réelles)



1 - Les Budgets Eaux - Assainissement

1.1) Les recettes

Ces budgets correspondent à des services industriels et commerciaux se situant dans le champ d'application de la TVA. En conséquence, les dépenses et les recettes sont budgétisées pour des montants HT.

Chaque service couvre le montant de ses dépenses par des recettes qui lui sont propres. A cette fin, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 20 décembre 2004, a fixé comme suit les tarifs 2005 :

. 0,86 € HT pour le prix de vente du m³ d'eau consommé soit un tarif identique à 2004.

. 0,91€ HT pour le prix du m³ de la redevance d'assainissement, soit un tarif également inchangé depuis 1997.

	2004	Évolu- -tion	Réparti- -tion 2004	2005	Évolu- -tion	Réparti- -tion 2005
Eau (part revenant à la commune)	0,86 €	0 %	37,6 %	0,86 €	0 %	37,4 %
Assainissement (part revenant à la commune)	0,91 €	0 %	39,7 %	0,91 €	0 %	39,6 %
Taxes (État et Agence de l'Eau)	0,5208 €	0 %	22,7 %	0,5299 €	1,8 %	23,0 %
Prix TTC facturé à l'utilisateur	2,2908 €	0 %	100 %	2,2999 €	0,4 %	100,0 %

Pour le budget des Eaux, les recettes du budget primitif 2005 proviendront essentiellement de la vente d'eau aux abonnés. Ce produit est estimé pour cette année à 6 106 K€.

Pour le budget Assainissement la principale recette correspond au produit de la redevance calculé en fonction des mètres cubes d'eau vendus. Le montant estimé pour 2005 s'élève à 6 150 K€.

1.2) Les dépenses

A) Budget Eaux

La section d'investissement passe de 5 189,3 K€ à 5 243,4 K€ (+ 54,1 K€). Tout comme les deux précédents budgets, les dépenses d'investissement restent à un niveau élevé.

Les principales dépenses d'investissement prévues pour l'exercice 2005 correspondent aux opérations ci-après :

- 1 300 K€ sont inscrits pour la poursuite des travaux de construction d'une deuxième cuve au réservoir de Griffon. Cette opération est destinée à améliorer la sécurité de desserte par l'augmentation de la capacité de stockage

- 500 K€ sont prévus pour la mise en conformité de la station de Chenecey. Cette enveloppe financière permettra de réaliser les premiers travaux et les études correspondantes. De plus, 30 K€ seront affectés à la modernisation des stations de Thise et de Chailluz

- 260 K€ sont consacrés à l'adduction d'eau. Il est prévu une recherche d'eau sur le secteur de Novillars. Ces crédits sont destinés à mener les premières études et éventuellement les premiers équipements sur place (forages, sondages...)

- 250 K€ sont affectés au rachat des réseaux réalisés dans le cadre de l'aménagement des ZAC du Val des Grands Bas (100 K€), de la Mouillère (70 K€), de Planoise (20 K€), de La Fayette (20 K€), des Hauts du Chazal (20 K€), du Parc Scientifique TEMIS (20 K€)

- 80 K€ sont prévus pour la restructuration des réseaux dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain des Clairs-Soleils

- 65 K€ sont consacrés aux travaux de construction des nouveaux locaux administratifs du Centre Technique Municipal

- les autres travaux sur réseaux mobilisent 1 209,3 K€ et concernent les stations de pompage (travaux de gros entretien), le renforcement, le renouvellement et l'extension du réseau de distribution ainsi que la rénovation des branchements en plomb.

Pour 2005, les prévisions de crédits pour les acquisitions de matériel d'exploitation, informatique, outillage, mobilier et matériel de transport s'élèvent à 365 K€ (dont 90 K€ pour l'équipement en mobilier des nouveaux locaux du Centre Technique Municipal).

La contribution aux charges supportées par le budget principal représente 650 K€.

B) Budget Assainissement

Les dépenses d'investissement passent de 9 852,5 K€ à 4 589,6 K€. Cette baisse s'explique par le fait que des crédits inscrits au budget 2004 ont été reportés en 2005. C'est notamment le cas pour les crédits affectés aux travaux de dépollution par temps de pluie (BP 2005 : 0, crédits 2004 reportés sur 2005 : 2 505 K€), aux travaux de réhabilitation des réseaux (BP 2005 : 0, crédits 2004 reportés sur 2005 : 522 K€).

Les crédits prévus à cette section concernent, pour l'essentiel :

- l'opération du traitement complet de l'azote à la station d'épuration de Port Douvot pour 1 000 K€
- la réalisation du réseau d'assainissement dans le cadre de l'aménagement des ZAC «Vallon du jour» pour 600 K€ et «Hauts du Chazal» pour 31 K€
- les autres travaux sur réseaux (extension et branchements), à hauteur de 380 K€
- l'équipement des déversoirs d'orages avec 100 K€
- les acquisitions de matériel d'exploitation, informatique, outillage, mobilier et véhicules pour 300 K€ .

La contribution au budget principal s'élève à 810 K€.

2. Le budget Déchets

2.1) Les recettes

Le transfert de la CAGB aux communes de 70 % des frais de gestion des déchetteries provoque une hausse sensible du poste de la redevance des ordures ménagères qui atteint 9 725 K€.

Le coût répercuté sur les Bisontins, qui aurait dû être de 14 € par habitant, a pu être limité à 7 € grâce à des économies de gestion réalisées par ailleurs.

Les tarifs 2005, adoptés par le Conseil Municipal du 20 décembre dernier, connaissent ainsi une hausse moyenne de 9,6 %.

Les autres produits de services s'élèvent à 230 K€ et concernent :

- la vente de matières de récupération pour 150 K€
- l'apport de matériaux inertes aux Andiers à hauteur de 40 K€
- l'incinération des déchets municipaux et la vente de bacs en remplacement pour 40 K€.

Les subventions d'exploitation s'élèvent globalement à 787 K€ dont 750 K€ attendus d'Eco-Emballage et du Fodegeder au titre des aides à la tonne triée et du soutien à la communication dans le cadre de la collecte sélective.

2.2) Les dépenses

Les dépenses d'investissement augmentent légèrement, de 986 K€ à 1 027 K€, et comprennent notamment :

- 200 K€ pour l'acquisition de conteneurs principalement destinés à la mise en place de la dernière tranche de la collecte sélective. Ainsi, en 2005 l'intégralité de la population bisontine sera équipée

- 170 K€ pour l'acquisition et l'installation de conteneurs enterrés en secteurs sauvegardés ainsi que de colonnes aériennes

- 350 K€ pour le renouvellement de deux bennes à ordures ménagères

- 150 K€ correspondant aux travaux de rénovation de bâtiments existants du Centre Technique Municipal.

La contribution du budget Déchets au budget principal s'élève à 804 K€.

3. Le Budget Chauffage urbain

L'arrivée à échéance du contrat d'affermage du réseau de chaleur du quartier de Planoise, l'ouverture des marchés de l'énergie, l'évolution des besoins énergétiques et de nouvelles obligations normatives à l'horizon 2008 nécessitent une évolution du réseau existant.

Ces différents paramètres et la recherche d'une plus grande transparence financière et tarifaire, ont conduit à la mise en place de ce nouveau budget annexe.

Comme d'autres activités communales de même caractère, il sera soumis aux obligations de l'instruction budgétaire M4, relative à la comptabilité des services publics industriels et commerciaux.

La Ville de Besançon ayant confié la gestion de son réseau de chauffage urbain dans le cadre d'un affermage, cette activité se trouve hors du champ d'application de la TVA conformément aux dispositions de l'article 256 B du Code Général des Impôts. Aucune déduction directe ne pourra être opérée à ce titre par la collectivité. Les dépenses et les recettes de ce budget annexe seront donc budgétées pour des montants TTC. Toutefois, la TVA grevant l'équipement mis en affermage sera récupérée par la procédure de transfert du droit à déduction de la TVA par l'intermédiaire de l'exploitant.

La section d'investissement s'élève à 4 592,6 K€ et permettra notamment :

- la construction de la chaufferie bois pour 3 349,4 K€

- l'extension du réseau de chaleur de la ZAC des Hauts du Chazal pour 565 K€

- les travaux de gros entretien, d'adaptation et de mise en conformité des installations pour 602 K€.

La gestion du réseau ayant été confiée à la SECIP, dans le cadre d'un affermage, l'essentiel des dépenses d'exploitation est retracé dans la comptabilité du délégataire. La section de fonctionnement du budget annexe est donc réduite à 780 K€, entièrement financés par la redevance versée par le fermier.

4 - Le Budget du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées

4.1) Les recettes

Les crédits du budget augmentent de 4,7 %, de 433,6 K€ à 453,9 K€.

Les recettes proviennent pour l'essentiel du forfait de soins fixé par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et versé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (447,6 K€ contre 433,6 en 2004).

4.2) Les dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 437,9 K€, en augmentation de 4,8 % par rapport à 2004 (417,7 K€).

5 - Le Budget Forêts

5.1) Les recettes

Les recettes de fonctionnement sont constituées principalement par :

- le produit de la vente de bois qui augmente de 65 K€ à 71,7 K€, les cours actuels du bois permettant d'envisager cette hausse de 10 %

- la participation du budget principal nécessaire à la couverture des dépenses qui diminue de 3 % et passe de 498 K€ à 483 K€.

5.2) Les dépenses

Les prévisions budgétaires de fonctionnement sont stables (444 K€).

Les dépenses de personnel diminuent de 2,7 % (274,6 K€ contre 282,3 K€ en 2004). Cette baisse est due au départ d'un agent (en fin de carrière) et au recrutement pour 2005 d'un agent (en début de carrière).

* * *

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :

- de voter le budget primitif 2005 et de reprendre les résultats de l'exercice précédent (excédents - déficits - reports de crédits), conformément aux balances figurant ci-après en annexe (budget voté par nature),

- d'approuver les annexes budgétaires numérotées de 1 à 30 et les annexes au rapport numérotées de A à C,

- d'attribuer les subventions détaillées en annexe A pour les organismes nommément désignés et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions nécessaires.

Récapitulatif des annexes budgétaires

Annexes obligatoires faisant l'objet d'une présentation séparée

Budget principal :

1. Balance récapitulative des recettes totales
2. Balance récapitulative des dépenses totales
3. Reprise anticipée des résultats 2004 - Balance du compte administratif prévisionnel 2004 - Reports de crédits
4. Projet de BP 2005 : détail des opérations d'ordre et de section à section

Budget annexe :

5. Comptes du budget des Eaux
6. Comptes du budget Assainissement
7. Comptes du SSADPA

8. Comptes du budget Forêts
9. Comptes du budget Déchets
10. Comptes du budget Chauffage Urbain

Annexes synthétiques :

11. État de la dette au 01/01/05
12. État des emprunts obligataires au 01/01/05
13. État des instruments de couverture du risque financier au 01/01/05 et tableau récapitulatif des lignes d'emprunts composant le notionnel de référence
14. Provisions pour dette financière à remboursement différé et tableaux d'amortissement prévisionnel de la dette
15. Méthodes utilisées pour l'amortissement, les charges à étaler et les ICNE
16. État des immobilisations
17. État des provisions constituées
18. État de répartition des charges
19. État des emprunts garantis
20. État des contrats de crédit-bail mobilier et immobilier
21. État des engagements donnés et des engagements reçus
22. État des recettes grevées d'affectation spéciale
23. État de ventilation des services assujettis à TVA
24. État du personnel au 01/01/05
25. État des concours aux associations
26. Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune
27. État des données synthétiques sur la situation financière de la commune
28. État des crédits de trésorerie
29. Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes - Présentation consolidée avec le CCAS et la Caisse des Écoles
30. Décisions en matière de taux

Annexes jointes au rapport de présentation du BP 2005

- A. Contributions votées aux organismes de regroupement, subventions d'équipement, de fonctionnement et fonds de concours
- B. Mode de calcul des contributions des budgets annexes au budget principal
- C. Récapitulatif des crédits votés par chapitre et par section sur le budget principal et les budgets annexes et balances récapitulatives du BP 2005

ANNEXE A

Élaboration budget Primitif 2005

Contributions aux organismes de regroupement, subventions d'équipement, de fonctionnement et fonds de concours

Récapitulation par articles budgétaires	BP 2004	PROJET BP 2005	% 2005/2004
6554 - Contributions aux organismes de regroupement	166 412	201 012	20,79
Total contributions	166 412	201 012	20,79
65711 - Subventions d'équipement aux organismes publics - Etat	61 000	0	-100,00
65717 - Subventions d'équipement aux organismes publics - Autres établissements publics locaux	38 000	215 000	465,79
65718 - Subventions d'équipement aux organismes publics - Autres organismes divers	386 000	377 000	-2,33
6572 - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	5 727 310	5 283 100	-7,76
Sous-total subventions d'équipement	6 212 310	5 875 100	-5,43
65751 - Fonds de concours aux organismes publics - Etat	150 000	101 000	-32,67
Sous-total fonds de concours	150 000	101 000	-32,67
65731 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics - Etat	213 621	239 892	12,30
65735 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics - Groupements de collectivités	0	0	
65736 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics - C.C.A.S. et Caisse des Ecoles	8 824 500	8 909 000	0,96
65737 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics - Autres établissements publics locaux	202 580	200 000	-1,27
65738 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics - Autres organismes	18 300	46 213	152,53
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	8 194 573	8 248 504	0,66
Sous-total subventions de fonctionnement	17 453 574	17 643 609	1,09
Total subventions et fonds de concours	23 815 884	23 619 709	-0,82

N.B. : Pour améliorer la lisibilité du document, les subventions d'équipement et les fonds de concours apparaissent dans les zones grisées.

Déléga- tion	Sec- teur	Imputation			Libellés	BP 2004	Projet BP 2005	% 2005/2004
					ARTICLE : 6554 - Contributions aux organismes de regroupement	166 412	201 012	20,79
01	56	65	811	6554 89065 10043	Eau et assainissement Syndicat de Besançon - Thise - Chalezeule	500	500	
01	56	65	814	6554 89065 10043	Eclairage public Syndicat de Besançon - Thise - Chalezeule	6 000	7 000	16,67
01	15	65	816	6554 1813 10043	Autres réseaux et services divers Syndicat mixte Lumière	35 000	30 000	-14,29
16	18	65	831	6554 2817 10043	Aménagement des eaux Syndicat mixte du Marais de Saône	21 000	52 000	147,62
16	18	65	831	6554 91016 10043	Aménagement des eaux Syndicat mixte d'Etudes du Bassin du Doubs et de la Saône		7 600	
03	08	65	91	6554 97024 10043	Action économique - Foires et marchés Syndicat mixte de Micropolis	60 000	60 000	
04	44	65	95	6554 89066 30200	Aides au tourisme Syndicat mixte de la Maison de Franche-Comté	43 912	43 912	

Déléga- tion	Sec- teur	Imputation			Libellés	BP 2004	Projet BP 2005	%2005/2004
					ARTICLE : 65711 - Subventions d'équipement aux organismes publics - Etat	61 000		
08	66	65	23	65711 624 400	Enseignement supérieur - UFR et Bibliothèque Médecine Pharmacie	61 000		
					ARTICLE : 65717 - Subventions d'équipement aux organismes publics - Autres établissements publics locaux	38 000	215 000	465,79
09	48	65	72	65717 5030 30100	Aide au secteur locatif - Aide foncière aux opérateurs - Crédits à répartir		150 000	
09	48	65	72	65717 98006 30100	Aide au secteur locatif - Aides aux opérations de logement social - Crédits à répartir	38 000	65 000	71,05
					ARTICLE : 65718 - Subventions d'équipement aux organismes publics - Autres organismes divers	386 000	377 000	-2,33
03	08	65	91	65718 97024 10043	Foires et marchés - Syndicat mixte de Micropolis	386 000	377 000	-2,33

Déléga-tion	Sec-teur	Imputation			Libellés	BP 2004	Projet BP 2005	%2005/2004
					ARTICLE : 6572 - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	5 727 310	5 283 100	-7,76
17	17	65	40	6572 5034 20300	Sport et Jeunesse - Services Communs - Mise aux normes piscine Port Joint - Sport Nautique Bisontin		100 000	
17	17	65	40	6572 5035 20300	Sport et Jeunesse - Services Communs - Association La Saint-Claude : pôle GRS		37 500	
17	17	65	40	6572 5036 20300	Sport et Jeunesse - Services Communs - BRC Tennis réfection couverture		50 000	
09	48	65	72	6572 5033 30100	Aide au secteur locatif - Réhabilitation logements foyers CCAS - Crédits à répartir		160 000	
11	53	65	821	6572 1604 33000	Equipements de voirie - Conservatoire de Musique restructuration - Crédits à répartir		200 000	
18	30	65	822	6572 89127 20200	Voirie communale et routes - Parc de stationnement gare Viotte - SCETA	18 000	18 000	
09	05	65	824	6572 3603 30100	Autres opérations d'aménagement urbain - Gare Viotte - Crédits à répartir		50 000	
09	03	65	824	6572 78005 30300	Autres opérations d'aménagement urbain - ZAC de Planoise - SEDD	320 000	286 000	-10,63
09	03	65	824	6572 82017 30100	Autres opérations d'aménagement urbain - Ravalement de façades Crédits à répartir	150 000	110 000	-26,67
09	03	65	824	6572 88016 30300	Autres opérations d'aménagement urbain - Zone d'activités La Fayette - SEDD	32 000		-100,00
09	03	65	824	6572 94034 30300	Autres opérations d'aménagement urbain ZAC Hauts du Chazal - Pôle Santé (secteur Jean Minjoz)	90 000		-100,00
03	08	65	824	6572 95024 30100	Autres opérations d'aménagement urbain Réaménagement du secteur Marché (PPU Chorus) - SEDD		74 000	
03	08	65	824	6572 99007 30100	Autres opérations d'aménagement urbain - ZAC Ilot Pasteur - SEDD	3 199 000	3 199 000	
03	08	65	90	6572 92039 30100	Interventions économiques - ZAC Louise Michel - SEDD	1 422 000	455 000	-68,00
04	65	65	90	6572 95056 30200	Interventions économiques - Aménagement place Cassin - SAIEMB	263 950	297 000	12,52
04	65	65	90	6572 95074 30200	Interventions économiques - Place Cassin - Aménagement restaurant - SAIEMB	232 360	246 600	6,13

Déléga- tion	Sec- teur	Imputation			Libellés	BP 2004	Projet BP 2005	%2005/2004
					ARTICLE : 65731 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics - Etat	213 621	239 892	12,30
08	66	23	65731	400	Enseignement supérieur - Crédits à répartir	210 682	236 909	12,45
10	49	23	65731	20200	Enseignement supérieur - Subventions : - au service chronométrique de l'Observatoire : 64 - à l'Observatoire national pour entretien du parc : 367	425	431	1,41
16	19	23	65731	34000	Enseignement supérieur - Jardin botanique	2 514	2 552	1,51
					ARTICLE : 65736 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics - CCAS et Caisse des Ecoles	8 824 500	8 909 000	0,96
05	12	65	520 65736	20200	Interventions sociales - Services communs Subvention de fonctionnement au CCAS	8 824 500	8 909 000	0,96
					ARTICLE : 65737 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics - Autres établissements publics locaux	202 580	200 000	-1,27
01	01	65	523 65737	20000	Actions en faveur des personnes en difficulté - Crédit Municipal	2 580		-100,00
09	48	65	824 65737	99800	Autres opérations d'aménagement urbain	200 000	200 000	
					ARTICLE : 65738 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics - Autres organismes	18 300	46 213	152,53
04	65	94	65738	30200	Aides au commerce et aux services marchands - Crédits à répartir		27 913	
14	43	65	95 65738	89052	Aides au tourisme - Subvention pour congrès - Crédits à répartir	18 300	18 300	

Délegation	Secteur	Imputation			Libellés	BP 2004	Projet BP 2005	%2005/2004
					ARTICLE : 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	8 194 573	8 248 504	0,66
01	01	65	020	6574	Administration générale de la collectivité - Maison du Temps et de la Mobilité	50 000		-100,00
10	13	65	020	6574	Administration générale de la collectivité - COS activités diverses 528 435 - Amicale des retraités 4 573 - ASMB 15 730	530 216	548 738	3,49
15	38	65	020	6574	Administration générale de la collectivité - Crédits à répartir	15 521	12 600	-18,82
10	13	65	020	6574	Administration générale de la collectivité - Comité Départemental de Défense contre l'Alcoolisme	2 371	2 406	1,48
01	02	65	023	6574	Information Communication Publicité - Crédits à répartir	23 965	24 324	1,50
14	43	65	024	6574	Fêtes et cérémonies - Comité des Fêtes	46 420		
15	38	65	025	6574	Aides aux associations - Comité des Fêtes		51 420	10,77
15	38	65	025	6574	Aides aux associations - Crédits à répartir	101 000	99 580	-1,41
08	63	65	04	6574	Relations internationales - Coopération décentralisée - Crédits à répartir	3 045		
08	63	65	04	6574	Relations internationales - Coopération Education Développement - Crédits à répartir		5 000	
08	63	65	04	6574	Relations internationales - Coopération Afrique - Crédits à répartir		60 000	
08	63	65	04	6574	Relations internationales - Coopération Europe - Crédits à répartir		21 350	
14	45	65	04	6574	Relations internationales et Jumelages - Crédits à répartir	18 649	18 000	-3,48
08	63	65	04	6574	Relations internationales - Programme Développement Douroula - Crédits à répartir	82 055		
02	07	65	213	6574	Classes regroupées - Crédits à répartir	9 877	8 000	-19,00
08	66	65	23	6574	Enseignement supérieur - Crédits à répartir	8 637	9 800	13,47
02	07	65	255	6574	Classes de découverte et autres services annexes de l'enseignement Crédits à répartir	92 000	90 000	-2,17

Déléga- tion	Sec- teur	Imputation			Libellés	BP 2004	Projet BP 2005	%2005/2004		
06	36	65	30	6574	41000	Culture - Services communs - Subvention aux sociétés culturelles - Crédits à répartir	264 412	365 255	38,14	
14	43	65	311	6574	200	Expression musicale, lyrique et chorégraphique - Crédits à répartir	29 910	30 360	1,50	
06	36	65	311	6574	41028	Expression musicale, lyrique et chorégraphique - Saison lyrique D. Brunel	672 443	689 254	2,50	
14	43	65	311	6574	4801	200	Expression musicale, lyrique et chorégraphique - Harmonie Municipale	28 190	28 610	1,49
14	43	65	311	6574	92021	200	Expression musicale, lyrique et chorégraphique - Fanfare des Sapeur- Pompiers de Besançon	11 310	11 480	1,50
06	36	65	313	6574	41000	Théâtres : - Association Espace Besançon Planaise : 678 138 - Centre Dramatique National : 384 451	1 046 886	1 062 589	1,50	
06	36	65	33	6574	89027	41000	Action culturelle - Festival de Musique	187 000	191 000	2,14
06	36	65	33	6574	89029	41010	Action culturelle - Besançon Ville Ouverte aux Jeunes - Crédits à répartir	23 561	23 914	1,50
17	17	65	40	6574	4822	20300	Sport et Jeunesse - P1 Manifestations et subventions exceptionnelles - Crédits à répartir	58 000	110 000	89,66
17	17	65	40	6574	4823	20300	Sport et Jeunesse - P2 Sport amateur - Crédits à répartir	238 000	243 000	2,10
17	17	65	40	6574	4824	20300	Sport et Jeunesse - P3 Sport de Haut Niveau - Crédits à répartir	1 102 780	938 435	-14,90
17	17	65	40	6574	4825	20300	Sport et Jeunesse - P4 Animation Sportive - Crédits à répartir	56 500	56 000	-0,88
17	17	65	40	6574	4826	20300	Sport et Jeunesse - P5 Gestion locaux sportifs - Fondation Croppet CSINI = 24 400 - SNB = 22 000 - BRC Omnisport = 14 000 Association Gestion Pôle Sportif Montboucons = 60 980 - Crédits à répartir = 5 120	129 611	126 500	-2,40

Déléga-tion	Sec-teur	Imputation			Libellés	BP 2004	Projet BP 2005	%2005/2004
11	53	65	422	6574	10042	120 839	120 839	
12	37	65	422	6574	47030	966 685	1 090 550	12,81
12	37	65	422	6574	47041	78 095		-100,00
07	29	65	510	6574	50000	16 305	16 549	1,50
12	39	65	522	6574	47040	418 793	425 312	1,56
03	08	65	523	6574	30200	108 752	147 552	35,68
03	08	65	523	6574	95047	45 397		-100,00
05	12	65	524	6574	48020	158 600	165 000	4,04
16	19	65	63	6574	34000	11 517	21 709	88,50
02	64	65	64	6574	93013	75 780	81 720	7,84
02	64	65	64	6574	93014	34 563	35 680	3,23
02	64	65	64	6574	94022	21 534	22 860	6,16
02	64	65	64	6574	95029	2 108	2 140	1,52
09	48	65	72	6574	30100	24 758	24 758	
03	08	65	72	6574	98006		15 000	

Délegation	Secteur	Imputation		Libellés	BP 2004	Projet BP 2005	%2005/2004		
02	07	65	824 6574	21100	Autres opérations d'aménagement urbain - Crédits à répartir	25 244	1,49		
12	75	65	824 6574	47003	Autres opérations d'aménagement urbain - Crédits à répartir	241 667	3,98		
16	18	65	832 6574	34000	Actions spécifiques de lutte contre la pollution - Crédits à répartir	2 370	1,52		
07	57	65	832 6574	50000	Actions spécifiques de lutte contre la pollution - Association pour la Surveillance de la Qualité de l'Air (ASQAB)	16 175	1,50		
10	13	65	90 6574	20400	Interventions économiques - Mission Locale (CES)	6 174	-8,65		
03	08	65	90 6574	30200	Interventions économiques - Crédits à répartir	83 041	-43,26		
03	08	65	90 6574	30200	Interventions économiques - Mission Locale	169 731	1,50		
03	08	65	90 6574	30200	Interventions économiques - Régie des quartiers	63 451	1,50		
03	08	65	90 6574	30200	Interventions économiques - CFDT Union Régionale (loyer local) : 6 403 - Crédits à répartir : 56 177	61 655	1,50		
03	08	65	90 6574	4810	Interventions économiques - Zone Franche - Crédits à répartir	32 250			
10	13	65	90 6574	98801	Interventions économiques - Mission Locale (Emplois Jeunes)	4 106	-100,00		
03	08	65	90 6574	98801	Interventions économiques - CNASEA (Emplois Jeunes)	25 000	-80,00		
03	08	65	90 6574	99803	Interventions économiques - Bureau de Poste avenue Ile de France - SAIEMB	7 067	1,50		
04	65	65	91 6574	30200	Foires et Marchés - Crédits à répartir	204 315	6,47		
16	23	65	93 6574	10810	Aides à l'énergie, aux industries manufacturières, au bâtiment et travaux publics Interreg III - Crédits à répartir	12 500	-100,00		
16	23	65	93 6574	30900	Aides à l'énergie, aux industries manufacturières et au bâtiment et travaux publics Energie Cités : 13 264 - CAUE : 10 600	35 764	-33,27		
04	44	65	95 6574	30200	Aides au tourisme - Crédits à répartir	14 135	-48,77		
14	43	65	95 6574	89052	Aides au tourisme - Subvention pour congrès - Crédits à répartir	18 300			
04	44	65	95 6574	89053	Aides au tourisme - OTSI. Développement et promotion du tourisme	287 793	1,50		
					ARTICLE : 65751 - Fonds de concours aux organismes publics - Etat	150 000	101 000	-32,67	
11	53	65	324 65751	89056	33000	Entretien du patrimoine culturel - Citadelle et Parc Zoologique	150 000	101 000	-32,67

ANNEXE B

Mode de calcul des contributions des budgets annexes au budget principal**1. Services publics industriels et commerciaux**

Les contributions des budgets annexes au budget principal sont des contributions forfaitaires globales fixées lors de l'élaboration du budget primitif.

Il s'agit de compenser l'ensemble des prestations effectuées par les services municipaux pour le compte des budgets annexes.

Sans modification de la nature du service, les contributions évoluent chaque année à un rythme proche de l'inflation. Pour 2005, les contributions des budgets Eau et Assainissement ont été recalculées en prenant en compte le déménagement de ces services au Centre Technique Municipal courant 2005.

Les principaux postes de dépenses expliquant le mode de calcul des contributions sont notamment les suivants (l'estimation de ces charges n'est pas exhaustive). Une partie de ces éléments est tirée de la comptabilité analytique de la Ville, sur des données rétrospectives. Pour le budget annexe Chauffage Urbain, la comptabilité analytique permet d'évaluer la contribution au budget principal.

Ventilation des contributions :** Eau*

- prestations comptables et financières : ~7,3 %
- logistique et direction services techniques : ~31,7 %
- informatique et téléphone : ~14,7 %
- entretien véhicules et mise à disposition de chauffeurs : ~15,6 %
- gestion du personnel : ~9,7 %
- mise à disposition locaux et parking : ~17,8 %
- prestations administratives : ~3,2 %.

** Assainissement*

- prestations comptables et financières : ~8 %
- logistique et direction services techniques : ~20,1 %
- informatique et téléphone : ~8,6 %
- entretien véhicules et mise à disposition de chauffeurs : ~14 %
- études et suivi de chantiers : ~31,4 %
- gestion du personnel : ~5,8 %
- mise à disposition locaux et parking : ~10,8 %
- prestations administratives : ~1,3 %.

** Pour les déchets*

- prestations comptables et financières : ~3,9 %
- logistique et direction services techniques : ~37,2 %
- informatique et téléphone : ~6,2 %
- entretien véhicules et mise à disposition de chauffeurs : ~37,3 %
- gestion du personnel : ~9,0 %
- mise à disposition locaux et parking : ~4,8 %
- prestations administratives : ~1,6 %

** Pour le chauffage urbain*

- prestations comptables et financières : ~6,1 %
- logistique et direction services techniques : ~6,2 %
- informatique et téléphone : ~0,9 %
- mise à disposition et gestion du personnel : ~84,5 %
- prestations administratives : ~2,3 %

2. Service public administratif

Il s'agit de la contribution du budget annexe Forêts, dont l'équilibre est assuré par une subvention du budget principal. Celle-ci couvre notamment la quote-part des charges de logistique et de direction. Par souci de simplification, la contribution est fixe et ne prend en compte qu'une estimation des prestations directes effectuées par les services municipaux.

Postes de dépenses pris en compte dans le mode de calcul :

- prestations comptables, informatiques, financières et gestion du personnel (charges administratives) : ~65 %
- entretien véhicules notamment et mise à disposition de chauffeurs (charges techniques) : ~35 %

ANNEXE C

Budget Principal
Récapitulation de la section d'investissement
Recettes - Projet de BP 2005

Chapitres	Libellés	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Recettes totales
	Chapitre globalisé			
010	Stocks (regroupement des comptes 31, 33, 34, 35)	0,00	0,00	0,00
	Chapitres non globalisés			
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 848 560,00	0,00	3 848 560,00
13	Subventions d'investissement reçues	4 199 272,00	0,00	4 199 272,00
14	Provisions réglementées	0,00	287 563,00	287 563,00
15	Provisions pour risques et charges	0,00	82 350,00	82 350,00
16	Emprunts et dettes assimilées	18 250 000,00	900 000,00	19 150 000,00
18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00
19	Différences sur réalisations d'immobilisations (plus-values de cessions)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	502 500,00	502 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	530 880,00	530 880,00
24	Immobilisations affectées, concédées, affermées ou mises à disposition	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations	0,00	3 032 879,00	3 032 879,00
.9	Provisions pour dépréciation	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00
481	Amortissements des charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	1 281 600,00	1 281 600,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	21 431 451,00	21 431 451,00
	Sous-total investissement propositions nouvelles	26 297 832,00	28 049 223,00	54 347 055,00
10/1068	Autofinancement des investissements réalisés en 2004	15 441 947,00		15 441 947,00
	Autofinancement des reports dépenses 2004	5 853 498,00		5 853 498,00
		-----		-----
		21 295 445,00		21 295 445,00
	Reports recettes d'investissement 2004	9 966 527,00		9 966 527,00
	Total recettes d'investissement	57 559 804,00	28 049 223,00	85 609 027,00

Budget Principal
Récapitulation de la section d'investissement
Dépenses - Projet de BP 2005

Chapitres	Libellés	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Dépenses totales
010	Chapitre globalisé			
	Stocks (regroupement des comptes 31, 33, 34, 35)	0,00	0,00	0,00
10	Chapitres non globalisés			
	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	80 094,00	80 094,00
14	Provisions réglementées	0,00	286 974,00	286 974,00
15	Provisions pour risques et charges	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 983 400,00	1 046 000,00	17 029 400,00
18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00
19	Différences sur réalisations d'immobilisations (moins-values de cessions)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	2 472 650,00	0,00	2 472 650,00
21	Immobilisations corporelles	4 087 330,00	0,00	4 087 330,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	25 585 727,00	0,00	25 585 727,00
24	Immobilisations affectées, concédées, affermées ou mises à disposition	0,00	0,00	0,00
26	Acquisition de participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	530 880,00	530 880,00
.9	Reprises sur provisions pour dépréciation	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	3 199 000,00	3 199 000,00
020	Dépenses imprévues	1 075 000,00	0,00	1 075 000,00
	Sous-total investissement propositions nouvelles	49 204 107,00	5 142 948,00	54 347 055,00
001	Résultat d'exécution de la section d'investissement	15 441 947,00		15 441 947,00
	Reports dépenses d'investissement 2004	15 820 025,00		15 820 025,00
	Total dépenses d'investissement	80 466 079,00	5 142 948,00	85 609 027,00

Budget Principal
Récapitulation de la section de fonctionnement
Recettes - Projet de BP 2005

Chapitres	Libellés	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Recettes totales
	Chapitres globalisés			
013	Atténuations de charges (regroupement des comptes 609, 619, 629, 6419, 6459, 603 et 6611 en recettes)	188 800,00	1 046 000,00	1 234 800,00
	Autres chapitres			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	9 772 270,00	0,00	9 772 270,00
713	Variation des stocks	0,00	0,00	0,00
72	Travaux en régie	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	90 308 695,00	0,00	90 308 695,00
74	Dotations, subventions et participations	47 259 447,00	0,00	47 259 447,00
75	Autres produits de gestion courante	2 165 364,00	0,00	2 165 364,00
76	Produits financiers	5 030,00	0,00	5 030,00
77	Produits exceptionnels	2 129 600,00	80 094,00	2 209 694,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	286 974,00	286 974,00
79	Transferts de charges	48 500,00	3 199 000,00	3 247 500,00
	Sous-total fonctionnement propositions nouvelles	151 877 706,00	4 612 068,00	156 489 774,00
002	Reprise anticipée du résultat disponible de l'exercice précédent	8 644 714,00	0,00	8 644 714,00
	Total recettes de fonctionnement	160 522 420,00	4 612 068,00	165 134 488,00

Budget Principal - Propositions nouvelles de l'exercice
Récapitulation de la section de fonctionnement
Dépenses - Projet de BP 2005

Chapitres	Libellés	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Dépenses totales
	Chapitres globalisés			
011	Charges à caractère général (regroupement des comptes 60, 61, 62 sauf 621, 635, 637 et 713)	26 719 693,00	0,00	26 719 693,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (regroupement des comptes 621, 64, 631 et 633)	78 129 358,00	0,00	78 129 358,00
014	Atténuation de produits (regroupement des comptes 70389, 70619, 739, 7419, 74879, et 762)	266 000,00	0,00	266 000,00
	Autres chapitres			
65	Autres charges de gestion courante	26 943 454,00	0,00	26 943 454,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	147 000,00	0,00	147 000,00
66	Charges financières	4 090 000,00	900 000,00	4 990 000,00
67	Charges exceptionnelles	220 640,00	502 500,00	723 140,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00	4 684 392,00	4 684 392,00
022	Dépenses imprévues	1 100 000,00	0,00	1 100 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	21 431 451,00	21 431 451,00
	Total dépenses de fonctionnement	137 616 145,00	27 518 343,00	165 134 488,00

Récapitulation des budgets annexes
Propositions nouvelles de l'exercice
Recettes - Projet de BP 2005

LIBELLES	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Recettes totales
1) INVESTISSEMENT			
EAUX	3 194 950,00	2 090 450,00	5 285 400,00
ASSAINISSEMENT	181 724,00	4 526 257,00	4 707 981,00
SSADPA	4 822,00	15 997,00	20 819,00
FORETS	0,00	183 662,00	183 662,00
DECHETS	421 100,00	648 800,00	1 069 900,00
CHAUFFAGE URBAIN	4 031 094,00	1 301 645,00	5 332 739,00
Total recettes d'investissement	7 833 690,00	8 766 811,00	16 600 501,00
2) FONCTIONNEMENT			
EAUX	9 567 100,00	42 000,00	9 609 100,00
ASSAINISSEMENT	9 110 500,00	118 400,00	9 228 900,00
SSADPA	453 940,00	0,00	453 940,00
FORETS	566 615,00	61 000,00	627 615,00
DECHETS	10 743 500,00	43 400,00	10 786 900,00
CHAUFFAGE URBAIN	780 000,00	0,00	780 000,00
Total recettes de fonctionnement	31 221 655,00	264 800,00	31 486 455,00
Total recettes totales	39 055 345,00	9 031 611,00	48 086 956,00

Récapitulation des budgets annexes
Propositions nouvelles de l'exercice
Dépenses - Projet de BP 2005

LIBELLES	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Dépenses totales
1) INVESTISSEMENT			
EAUX	5 243 400,00	42 000,00	5 285 400,00
ASSAINISSEMENT	4 589 581,00	118 400,00	4 707 981,00
SSADPA	20 819,00	0,00	20 819,00
FORETS	122 662,00	61 000,00	183 662,00
DECHETS	1 026 500,00	43 400,00	1 069 900,00
CHAUFFAGE URBAIN	4 592 594,00	740 145,00	5 332 739,00
Total dépenses d'investissement	15 595 556,00	1 004 945,00	16 600 501,00
2) FONCTIONNEMENT			
EAUX	7 518 650,00	2 090 450,00	9 609 100,00
ASSAINISSEMENT	4 702 643,00	4 526 257,00	9 228 900,00
SSADPA	437 943,00	15 997,00	453 940,00
FORETS	443 953,00	183 662,00	627 615,00
DECHETS	10 138 100,00	648 800,00	10 786 900,00
CHAUFFAGE URBAIN	218 500,00	561 500,00	780 000,00
Total dépenses de fonctionnement	23 459 789,00	8 026 666,00	31 486 455,00
Total dépenses totales	39 055 345,00	9 031 611,00	48 086 956,00

Récapitulation générale (opérations réelles + opérations d'ordre) - Budget Principal 2005

	DEPENSES			RECETTES		
	Propositions nouvelles	Reprises	Total	Propositions nouvelles	Reprises	Total
Investissement						
Opérations réelles	49 204 107,00		49 204 107,00			26 297 832,00
Autofinancement des investissements réalisés en N-1		15 441 947,00	15 441 947,00		15 441 947,00	15 441 947,00
Autofinancement des reports de crédits					5 853 498,00	5 853 498,00
Reports de crédits N-1		15 820 025,00	15 820 025,00		2) 9 966 527,00	9 966 527,00
Total investissement	49 204 107,00	31 261 972,00	80 466 079,00	26 297 832,00	31 261 972,00	57 559 804,00
Fonctionnement						
Opérations réelles	137 616 145,00		137 616 145,00			151 877 706,00
Résultat antérieur reporté					8 644 714,00	8 644 714,00
Total fonctionnement	137 616 145,00		137 616 145,00	151 877 706,00		160 522 420,00
Total opérations réelles	186 820 252,00	31 261 972,00	218 082 224,00	178 175 538,00	39 906 686,00	218 082 224,00
Opérations d'ordre						
Amortissements des immobilisations	3 032 879,00		3 032 879,00	3 032 879,00		3 032 879,00
Prélèvement pour équilibre de la section d'investissement						
- Investissement				0,00		0,00
- Fonctionnement	0,00		0,00			
Autres	29 628 412,00		29 628 412,00	29 628 412,00		29 628 412,00
Total opérations d'ordre	32 661 291,00		32 661 291,00	32 661 291,00		32 661 291,00
TOTAL OPERATIONS BUDGETAIRES	219 481 543,00	31 261 972,00	250 743 515,00	210 836 829,00	39 906 686,00	250 743 515,00

**Récapitulation générale (opérations réelles + opérations d'ordre) - Propositions nouvelles de l'exercice - Budget annexes
2005**

	EAUX		ASSAINISSEMENT		SSADPA		FORETS		DECHETS		CHAUFFAGE URBAIN	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	5 243 400,00	1) 3 194 950,00	4 589 581,00	2) 181 724,00	20 819,00	4 822,00	122 662,00	0,00	1 026 500,00	3) 421 100,00	4 592 594,00	4 031 094,00
Fonctionnement	7 518 650,00	9 567 100,00	4 702 643,00	9 110 500,00	437 943,00	453 940,00	443 953,00	566 615,00	10 138 100,00	10 743 500,00	218 500,00	780 000,00
Total opérations réelles	12 762 050,00	12 762 050,00	9 292 224,00	9 292 224,00	458 762,00	458 762,00	566 615,00	566 615,00	11 164 600,00	11 164 600,00	4 811 094,00	4 811 094,00
Opérations d'ordre												
Amortissements des immobilisations	1 414 005,00	1 414 005,00	3 208 890,00	3 208 890,00	15 997,00	15 997,00	180 162,00	180 162,00	623 000,00	623 000,00	68 971,00	68 971,00
Prélèvement pour équilibre de la section d'investissement												
- Investissement		646 445,00		1 209 967,00		0,00		0,00		23 000,00		462 529,00
- Fonctionnement	646 445,00		1 209 967,00		0,00		0,00		23 000,00		462 529,00	
Autres	72 000,00	72 000,00	225 800,00	225 800,00	0,00	0,00	64 500,00	64 500,00	46 200,00	46 200,00	770 145,00	770 145,00
Total opérations d'ordre	2 132 450,00	2 132 450,00	4 644 657,00	4 644 657,00	15 997,00	15 997,00	244 662,00	244 662,00	692 200,00	692 200,00	1 301 645,00	1 301 645,00
Total opérations budgétaires	14 894 500,00	14 894 500,00	13 936 881,00	13 936 881,00	474 759,00	474 759,00	811 277,00	811 277,00	11 856 800,00	11 856 800,00	6 112 739,00	6 112 739,00

(1) y compris 2 155 000 € d'emprunts, 216 000 € d'avances financières de l'Agence de l'Eau, 823 950 € de subventions
(2) y compris 150 000 € d'emprunts, 31 724 € de subventions
(3) y compris 235 100 € d'emprunts, 660 000 € de subventions

Récapitulation générale (opérations réelles) - Budget Général

	DEPENSES						RECETTES						
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT						
	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005			
Budget principal :													
- propositions nouvelles	51 646 781,00	49 204 107,00	135 045 555,00	137 616 145,00	31 696 728,00	26 297 832,00	146 588 583,00	151 877 706,00					
<i>Chauffage Urbain (*)</i>	-2 666 429,00		-72 447,00		-1 971 700,00		-732 970,00						
- propositions de reprises	31 471 174,00	31 261 972,00	0,00	0,00	31 471 174,00	31 261 972,00	8 407 025,00	8 644 714,00					
<i>Chauffage Urbain (*)</i>	-1 039 446,00				-171 942,00								
Total budget principal hors chauffage urbain	79 412 080,00	80 466 079,00	134 973 108,00	137 616 145,00	61 024 260,00	57 559 804,00	154 262 638,00	160 522 420,00					
Eaux	5 189 250,00	5 243 400,00	7 801 250,00	7 518 650,00	3 195 000,00	3 194 950,00	9 795 500,00	9 567 100,00					
Assainissement	9 852 532,00	4 589 581,00	4 533 623,00	4 702 643,00	5 890 655,00	181 724,00	8 495 500,00	9 110 500,00					
SSADPA	17 567,00	20 819,00	417 711,00	437 943,00	1 698,00	4 822,00	433 580,00	453 940,00					
Forêts	124 654,00	122 662,00	448 162,00	443 953,00	0,00	0,00	572 816,00	566 615,00					
Déchets	985 500,00	1 026 500,00	8 881 293,00	10 138 100,00	416 800,00	421 100,00	9 449 993,00	10 743 500,00					
<i>Chauffage Urbain (*)</i>	3 705 875,00	4 592 594,00	72 447,00	218 500,00	2 143 642,00	4 031 094,00	732 970,00	780 000,00					
TOTAL	99 287 458,00	96 061 635,00	157 127 594,00	161 075 934,00	72 672 055,00	65 393 494,00	183 742 997,00	191 744 075,00					

(*) Exercice 2004 : afin de faciliter une comparaison des prévisions d'un exercice à l'autre, les crédits afférents aux opérations de chauffage urbain sont déduits du budget principal pour être réinscrits sur la ligne budget annexe «Chauffage Urbain» (données en italique)

Évolution du budget principal en 2005 (opérations réelles)

	DEPENSES		Evolution 2005/2004	
	2004	2005	Montant	%
INVESTISSEMENT				
- Propositions nouvelles	51 646 781,00	49 204 107,00		
<i>Chauffage Urbain (*)</i>	-2 666 429,00			
Total propositions nouvelles hors chauffage urbain (A)	48 980 352,00	49 204 107,00	223 755,00	0,46
- Résultat d'exécution de la section d'investissement (n-1)	13 210 447,00	15 441 947,00		
- Reports de crédits (n-1)	18 260 727,00	15 820 025,00		
- Reports de crédits (n-1) <i>Chauffage Urbain (*)</i>	-1 039 446,00			
Total hors chauffage urbain (B)	79 412 080,00	80 466 079,00	1 053 999,00	1,33
FONCTIONNEMENT				
- Propositions nouvelles	135 045 555,00	137 616 145,00		
<i>Chauffage Urbain (*)</i>	-72 447,00			
Total propositions nouvelles hors chauffage urbain (C)	134 973 108,00	137 616 145,00	2 643 037,00	1,96
Total propositions nouvelles hors chauffage urbain (A) + (C)	183 953 460,00	186 820 252,00	2 866 792,00	1,56
Total propositions globales hors chauffage urbain (nouvelles + reprises) (B) + (C)	214 385 188,00	218 082 224,00	3 697 036,00	1,72

	RECETTES		Evolution 2005/2004	
	2004	2005	Montant	%
INVESTISSEMENT				
- Propositions nouvelles	31 696 728,00	26 297 832,00		
<i>Chauffage Urbain (*)</i>	-1 971 700,00			
Total propositions nouvelles hors chauffage urbain (A)	29 725 028,00	26 297 832,00	-3 427 196,00	-11,53
- Autofinancement des investissements réalisés en (n-1)	13 210 447,00	15 441 947,00		
- Autofinancement des reports de dépenses (n-1)	5 399 643,00	5 853 498,00		
- Reports de crédits (n-1)	12 861 084,00	9 966 527,00		
- Reports de crédits (n-1) <i>Chauffage Urbain (*)</i>	-171 942,00			
Total hors chauffage urbain (B)	61 024 260,00	57 559 804,00	-3 464 456,00	-5,68
FONCTIONNEMENT				
- Propositions nouvelles	146 588 583,00	151 877 706,00		
<i>Chauffage Urbain (*)</i>	-732 970,00			
Total propositions nouvelles hors chauffage urbain (C)	145 855 613,00	151 877 706,00	6 022 093,00	4,13
- Résultat antérieur reporté	8 407 025,00	8 644 714,00		
Total hors chauffage urbain (D)	154 262 638,00	160 522 420,00	6 259 782,00	4,06
Total propositions nouvelles hors chauffage urbain (A) + (C)	175 580 641,00	178 175 538,00	2 594 897,00	1,48
Total propositions globales (nouvelles + reprises) hors chauffage urbain (B) + (D)	215 286 898,00	218 082 224,00	2 795 326,00	1,30

Évolution des budgets annexes en 2005 - Propositions nouvelles de l'exercice (opérations réelles)

	DEPENSES						
	Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts	Déchets	Chauffage Urbain	Total
Investissement	5 243 400,00	4 589 581,00	20 819,00	122 662,00	1 026 500,00	4 592 594,00	15 595 556,00
Fonctionnement	7 518 650,00	4 702 643,00	437 943,00	443 953,00	10 138 100,00	218 500,00	23 459 789,00
TOTAL	12 762 050,00	9 292 224,00	458 762,00	566 615,00	11 164 600,00	4 811 094,00	39 055 345,00
Evolution 2005/2004							
- montant	-228 450,00	-5 093 931,00	23 484,00	-6 201,00	1 297 807,00	4 811 094,00	803 803,00
- %	-1,8	-35,4	5,4	-1,1	13,2		2,1

	RECETTES						
	Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts	Déchets	Chauffage Urbain	Total
Investissement	3 194 950,00	181 724,00	4 822,00	0,00	421 100,00	4 031 094,00	7 833 690,00
Fonctionnement	9 567 100,00	9 110 500,00	453 940,00	566 615,00	10 743 500,00	780 000,00	31 221 655,00
TOTAL	12 762 050,00	9 292 224,00	458 762,00	566 615,00	11 164 600,00	4 811 094,00	39 055 345,00
Evolution 2005/2004							
- montant	-228 450,00	-5 093 931,00	23 484,00	-6 201,00	1 297 807,00	4 811 094,00	803 803,00
- %	-1,8	-35,4	5,4	-1,1	13,2		2,1

Évolution du budget général en 2005 (opérations réelles)

	Dépenses		Evolution 2005/2004	
	2004	2005	Montant	%
BUDGET PRINCIPAL (investissement + fonctionnement)				
- Propositions nouvelles	186 692 336,00	186 820 252,00		
<i>Chauffage Urbain (*)</i>	-2 738 876,00			
Propositions nouvelles hors chauffage urbain (A)	183 953 460,00	186 820 252,00	2 866 792,00	1,56
- Résultat d'exécution de la section d'investissement (n-1)	13 210 447,00	15 441 947,00		
- Reports de crédits (n-1)	18 260 727,00	15 820 025,00		
- Reports de crédits (n-1) <i>chauffage urbain (*)</i>	-1 039 446,00			
Total budget principal hors chauffage urbain (B)	214 385 188,00	218 082 224,00	3 697 036,00	1,72
BUDGETS ANNEXES (investissement + fonctionnement)				
- Propositions nouvelles (C)	38 251 542,00	39 055 345,00		
<i>Chauffage Urbain propositions nouvelles (*) (D)</i>	2 738 876,00			
<i>Chauffage Urbain report de crédits (n-1) (*)</i>	1 039 446,00			
Total budgets annexes (E)	42 029 864,00	39 055 345,00	-2 974 519,00	-7,08
Total propositions nouvelles (A)+(C)+(D)	224 943 878,00	225 875 597,00	931 719,00	0,41
Total propositions globales (nouvelles + reprises) (B)+(E)	256 415 052,00	257 137 569,00	722 517,00	0,28

	Recettes		Evolution 2005/2004	
	2004	2005	Montant	%
BUDGET PRINCIPAL (investissement + fonctionnement)				
- Propositions nouvelles	178 285 311,00	178 175 538,00		
<i>Chauffage Urbain (*)</i>	<i>-2 704 670,00</i>			
Propositions nouvelles hors chauffage urbain (A)	175 580 641,00	178 175 538,00	2 594 897,00	1,48
- Autofinancement des investissements réalisés en (n-1)	13 210 447,00	15 441 947,00		
- Autofinancement des reports de dépenses (n-1)	5 399 643,00	5 853 498,00		
- Reports de crédits (n-1)	12 861 084,00	9 966 527,00		
- Reports de crédits (n-1) <i>chauffage urbain (*)</i>	<i>-171 942,00</i>			
- Résultat antérieur reporté	8 407 025,00	8 644 714,00		
Total budget principal hors chauffage urbain (B)	215 286 898,00	218 082 224,00	2 795 326,00	1,30
BUDGETS ANNEXES (investissement + fonctionnement)				
- Propositions nouvelles (C)	38 251 542,00	39 055 345,00		
<i>Chauffage Urbain propositions nouvelles (*) (D)</i>	<i>2 704 670,00</i>			
<i>Chauffage Urbain report de crédits (n-1) (*)</i>	<i>171 942,00</i>			
Total budgets annexes (E)	41 128 154,00	39 055 345,00	-2 072 809,00	-5,04
Total propositions nouvelles (A)+(C)+(D)	216 536 853,00	217 230 883,00	694 030,00	0,32
Total propositions globales (nouvelles + reprises) (B)+(E)	256 415 052,00	257 137 569,00	722 517,00	0,28

«**M. LE MAIRE** : D'année en année, la présentation du budget devient de plus en plus synthétique et claire, il y a un très beau travail réalisé par les services, la Direction Financière bien sûr mais aussi l'ensemble des services de la maison. Je voudrais les en remercier car ça nous permet de présenter un bon budget, enfin c'est mon avis, mais aussi les choses d'une façon très claire.

Pour ce budget 2005, nous avons deux priorités qui ne sont d'ailleurs pas nouvelles et sur lesquelles je ne m'étendrai pas : gérer au quotidien et construire l'avenir, j'insisterai simplement sur le partenariat avec l'Agglomération. C'est vrai que l'Agglomération est importante désormais et dans les domaines de compétence qui sont les siens et que vous connaissez puisque vous êtes tous des Conseillers Communautaires, mais spécialement concernant le développement économique et la politique des transports, nous devons vraiment travailler de plus en plus avec l'Agglomération du Grand Besançon. Nous devons aussi compléter cette dynamique par un travail qui se passe bien actuellement avec les autres collectivités, à savoir le Conseil Régional et le Conseil Général car c'est je crois ce qu'attendent avant tout de nous l'ensemble de nos concitoyens, que nous travaillions ensemble.

Je voudrais rappeler aussi que dans tout ce projet de budget, il y a un fil rouge, c'est le développement durable qui n'est pas signalé en tant que tel sur tous les chapitres, mais qui est présent dans l'ensemble de nos propositions. Je pense que nous devons encore dans les années à venir faire en sorte que cela soit plus visible et être encore un peu plus exemplaires en matière de développement durable entre autres dans le cadre de notre programme d'Agenda 21. Nous devons donner encore plus de lisibilité à ce que nous faisons, que ce soit peut-être en augmentant, nous aurons l'occasion d'en reparler, tout ce qui touche aux HQE et nous pourrions peut-être, dans quelques années, donner un exemple très fort, entre autres avec le quartier des Vaïtes qui sera construit comme on doit le faire aujourd'hui, un quartier durable. Nous ne serons pas les premiers à le faire bien sûr, mais nous devons aller dans cette direction.

Concernant ce budget, quatre mots clés : qualité, solidarité, dynamisme et responsabilité que je vais donc décliner maintenant.

Concernant la qualité : la qualité c'est tout d'abord de renforcer encore le service à la population, le service rendu aux Bisontins. C'est un chantier important sur lequel nous allons encore mettre plus l'accent en 2005 tant il est vrai que le rôle d'une équipe municipale est effectivement de faire en sorte que l'on vive mieux dans la ville dont elle a la responsabilité de gestion.

La solidarité, vous le savez, c'est que nous devons aussi être plus attentifs peut-être encore aux personnes qui sont les plus fragiles dans notre société, à une période où on pourrait penser que tout va mieux, quand on voit les bénéfices très importants de quelques grandes entreprises capitalistiques, que ce soit dans le domaine de la sidérurgie ou dans le domaine du pétrolier. Lorsque l'on voit la morgue de ces dirigeants qui annoncent que leurs résultats déjà extraordinairement positifs vont être multipliés par 3 ou par 4 et que je rencontre le Président du Conseil Général qui me dit que les budgets du RMI explosent, que je vois les difficultés qu'il y a dans nos quartiers, je me dis que vraiment cette société est de plus en plus injuste et que nous ne devons pas relâcher nos efforts en matière de solidarité.

Si nous devons nous occuper de proximité et de solidarité, cela ne veut pas dire que nous ne devons pas être dynamiques et nous devons engager une vaste réflexion sur l'avenir. Ce budget nous y prépare entre autres avec le PLU, à l'Agglomération ce sera avec le TCSP. Nous avons, vous le savez, de grands projets d'aménagement pour Besançon et l'agglomération, alors quand je dis Besançon, il faut comprendre l'agglomération même si ce soir nous parlons du budget strictement bisontin parce que nous devons travailler sur le TGV, sur la gare de Besançon TGV, la gare de Besançon Viotte, sur les Mercureaux, la liaison Nord-Est, le devenir de Saint-Jacques, de Vauban, etc.

Donc dynamisme et aussi responsabilité car nous voulons poursuivre cette année notre gestion rigoureuse, qui amène, je vous avais laissé entendre la dernière fois mais je n'en avais pas la certitude, à aller au-delà de ce que nous avons promis, ce sur quoi nous nous étions engagés par écrit, faire en sorte que les taux de la fiscalité locale n'augmentent pas plus que l'inflation. Cette année, le budget que l'équipe municipale propose collectivement, c'est effectivement mieux que ce que nous avons prévu puisqu'il n'y aura pas d'augmentation. J'insiste car c'est une chose qu'il faudra bien retenir. J'observe qu'on parle souvent beaucoup des taux qui augmentent mais moins de ceux qui diminuent ou qui restent stables. Donc je me permets d'insister pour dire que c'est là, qu'on le veuille ou non, le résultat d'une bonne gestion.

Vous savez que ce budget général va rester quasiment stable avec presque 226 M€ en 2005 contre 225 en 2004 même si nous avons encore des inquiétudes pour l'avenir quant à l'engagement de l'État au niveau des dotations. Certaines augmentent, d'autres baissent, nos services ont fait le calcul, on arrive en fait à + 0,2 % mais c'est une stabilité financière en terme de dotation à 0,2 % malgré l'augmentation des coûts. Quand je parle de désengagement de l'État, c'est le retrait progressif et annoncé sur les grands projets, que ce soit le projet de TGV ou le projet des Mercureaux. Je rappelle que là ce ne sera pas à l'euro près. L'État nous dit très clairement qu'il respectera les engagements du contrat de plan mais entre temps les prix ont augmenté de 40 %, ce qui reviendrait à dire que c'est aux collectivités : Ville, Département, Agglomération, Région, de financer même des routes qui sont de la responsabilité de l'État type les Mercureaux. Je suis inquiet par rapport à cela, à des transferts de charges qui sont effectivement très inquiétants. On s'aperçoit que dans toutes les régions le taux d'exécution du contrat de plan pour le deuxième trimestre 2004 a très peu bougé sauf une seule région, en Alsace, allez donc savoir pourquoi ? Nous avons aussi des inquiétudes fortes au niveau universitaire, Jean-Claude y reviendra. Tous les crédits que nous avons prévus au niveau universitaire, nous ne pouvons pas les verser puisque les chantiers sur lesquels nous devions intervenir ont été stoppés. Le seul qui va avancer un peu c'est la Cité Canot parce que là aussi il y a une volonté du Conseil Régional avec lequel nous sommes solidaires de faire en sorte que les choses avancent. Alors je le dis solennellement, nous ne pouvons pas accepter que les Bisontins ou que les Franc-Comtois paient par l'impôt ce qui a été financé par l'État dans d'autres régions, je pense par exemple à la Bretagne ou à PACA, je n'ai rien contre ces deux régions mais nous ne pouvons pas accepter que ce soit nous, collectivités locales, qui devons payer des grands équipements comme par exemple les Mercureaux, qui ailleurs, ont été payés par des budgets d'État.

Vous allez me dire que ce n'est pas le lieu mais si car les impôts nouveaux ce sont les Bisontines et les Bisontins qui vont devoir les payer.

J'ajoute aussi par rapport à cette non augmentation de la pression des taux de fiscalité locale que nous aurions très bien pu décider de nous en tenir à notre engagement d'augmenter au niveau de l'inflation les taux, ça ne se verrait pas. Même si tout le monde proteste, on augmente quand même et on aurait pu se constituer une cagnotte, loin des élections. Nous ne l'avons pas fait car nous pensons que cela aurait été injuste vis-à-vis des Bisontines et des Bisontins ; à partir du moment où par une bonne gestion nous pouvons faire 0 augmentation cette année, nous le faisons. Il n'y aura donc pas de cagnotte mais on considère effectivement que l'impôt local est un impôt injuste, on le sait, mais aussi lourd pour l'ensemble des habitants de cette ville, c'est pour cela que c'est une grande satisfaction de ne pas l'augmenter. Cette stabilité des taux de fiscalité locale ne veut pas dire pour autant recul ou moins de dynamisme, cela signifie encore plus de dynamisme et c'est peut-être une gestion encore un peu plus serrée. A cette occasion, je veux rendre hommage aux services car lorsqu'on leur a annoncé l'année dernière moins 3 % sur le budget fonctionnement c'était difficile. Cette année, on a encore redit moins 3 % alors je sais bien qu'il y a un moment où il va falloir que ça s'arrête, on ne pourra pas forcément visser encore beaucoup mais des efforts très importants ont été faits par l'ensemble des services municipaux qui ont bien compris quels étaient les enjeux, que si le Maire, en un mot, serrait la vis, ce n'était pas pour se faire plaisir, ce n'était pas pour ennuyer les services municipaux mais pour arriver à maîtriser ce budget dans les conditions que nous connaissons, des conditions financières difficiles pour l'ensemble des habitants de notre ville.

Le budget 2005 est un budget par lequel effectivement nous voulons encore augmenter la qualité de l'accueil et le service rendu. Nous allons avec la mission qualité en 2005, travailler à la mise en place d'un guichet unique pour qu'avant la fin de ce mandat l'ensemble des Bisontines et des Bisontins soient accueillis en un lieu unique où l'on puisse régler l'ensemble de leurs problèmes. Ce guichet unique existera d'ailleurs prochainement dans un premier temps au Centre Technique Municipal où seront regroupés l'eau, l'assainissement et les déchets, il y aura là un bureau unique. Des choses importantes aussi vont démarrer en matière de services à la population, c'est la rénovation des salles Courbet et Minjoz. Tous ces services qu'on va rendre au public représentent en 2005 : 132,2 M€ de dépenses de fonctionnement et l'augmentation de ces crédits de services de 2,1 % est à mettre en rapport justement avec le 0 % d'augmentation des taux de fiscalité locale.

Nos priorités, vous les connaissez, c'est la petite enfance, l'école, la jeunesse, la solidarité-citoyenneté, la vie des quartiers et l'animation culturelle et sportive.

Au niveau de l'école, je le disais encore cet après-midi en signant une convention de partenariat avec Mme le Recteur, la petite enfance, l'école et la jeunesse restent la première priorité de notre équipe municipale puisque nous allons en 2005 continuer les efforts. 9 M€ seront donc consacrés au fonctionnement des crèches et des haltes garderies, ce qui fait quand même, Madame la Première Adjointe, + 3 % par rapport au budget 2004. Nous allons poursuivre le renouvellement des moyens mis à disposition des enseignants ; le mobilier, vous le savez, sera entièrement renouvelé à la fin de ce mandat, les photocopieurs et les matériels informatiques aussi. Nous allons poursuivre l'opération «cartable numérique» et la revalorisation des crédits pédagogiques, c'est très important pour les enseignants qui l'attendent avec beaucoup d'espoir. Lorsque nous sommes arrivés, il y avait aux alentours de 14 € par élève et par an de crédit pédagogique. Maintenant c'est 21 € et nous pensons qu'à la fin de ce mandat, nous aurons quasiment doublé ces crédits qui seront alors de l'ordre de 28 € par enfant. Ce n'est pas ce que coûtent les élèves dans les écoles qui est bien au-delà mais ce sont les crédits pédagogiques qui sont mis à disposition des enseignants pour animer leurs classes avec cette année une priorité, favoriser l'accès à la culture. Par le passé, nous avons fait des efforts dans le domaine sportif, c'était important, mais au niveau culturel, il est vrai que souvent lorsque l'on voulait aller à un concert des jeunes musicales de France, au théâtre ou voir une exposition, les enseignants étaient conduits à organiser des lotos, des choucroutes ou des ventes de crêpes ou de gaufres, ce n'est pas vraiment pour cela qu'ils ont été formés. Il y aura donc une dotation nouvelle qui sera pérennisée de 10 € par enfant et par année qui sera -je l'espère- portée à 15 l'année prochaine si nous le pouvons, en tout cas c'est 10 € cette année, uniquement consacrés aux activités culturelles qui seront mis à disposition de chaque école, mais j'insiste, ce ne sera pas fondu dans le reste des crédits de fonctionnement. Et en matière de fonctionnement, un gros projet est également en cours, vous le savez, c'est la création d'une nouvelle cuisine centrale qui regroupera toutes les unités de fabrication à Besançon puisque nous avons fait le choix ici

d'une restauration, de qualité bien sûr, qui ne soit pas une restauration privée, c'est une restauration publique. Cette cuisine centrale représente 3,3 M€ inscrits à notre PPI, nous sommes en train d'acheter les terrains. Cette cuisine sera implantée dans la ZAC des Tilleroyes.

Par ailleurs on va, avec la Première Adjointe, inaugurer le 26 mars l'espace enfance de Saint-Claude. L'école primaire fonctionnait déjà bien sûr, l'école maternelle va être inaugurée avec aussi le transfert de la crèche.

Et pour terminer sur la petite enfance, des travaux vont démarrer à la crèche Bersot, la plus vieille crèche de Besançon, elle a quasiment un siècle, même un peu plus je crois.

Autre projet très attendu par toute la jeunesse de cette ville, nous allons démarrer la Salle des Musiques ACTuelles, la SMAC, qui sera située dans le secteur des Prés de Vaux. Nous pensons que dans deux ans et quelque cette SMAC pour laquelle nous avons d'ores et déjà le soutien du Département et de la Région va venir compléter notre patrimoine culturel.

Concernant la solidarité, la sécurité, la santé, l'action sociale, la citoyenneté, c'est beaucoup de choses, un effort particulier va continuer à être fait dans le cadre de la ZFU de Planoise. La politique de la ville couvre plus de 200 actions sur l'ensemble des quartiers de Besançon. Nous allons aussi continuer à être très vigilants sur les problèmes de sécurité. Besançon n'est pas Chicago, on en est loin, mais il y a quand même besoin ici d'un renforcement des moyens de la police nationale car ce n'est pas à la police municipale de remplir ce rôle et je déplore que malgré quelques arrivées, il manque effectivement toujours encore entre 30 et 40 policiers à Besançon. Certains sont arrivés mais comme d'autres sont partis en retraite, cela fait que globalement la balance est à peu près au même niveau. Il en manque dans le meilleur des cas une trentaine et dans le pire une quarantaine, ça dépend de la façon dont on comptabilise les adjoints de sécurité.

Dans le domaine de la santé 2005, une nouvelle mission équilibre alimentaire sera mise en place. Une diététicienne a donc été embauchée. Priorité sera donnée aux enfants bien sûr, aux populations défavorisées et dans un deuxième temps aux personnes âgées. En matière de solidarité et en particulier de solidarité internationale, nous avons engagé une action avec la Palestine et une relance du jumelage que nous avons avec Haddera, une démarche très équilibrée, à laquelle ont participé à la fois des membres de l'AFPS et des membres de la LICRA entre la ville d'Haddera et le camp palestinien d'Aqabat Jabr à Jéricho et nous sommes aussi membres de l'association créée à la Région pour venir en aide aux victimes du tsunami.

Je terminerai par ce qui est très important, le Centre Communal d'Action Sociale, qui conduit à nos côtés une politique sociale qui est encore enviée par beaucoup de villes de France avec des investissements lourds puisque par exemple pour les Glacis ça sera 600 K€ sur la durée du PPI. Nous allons démarrer la réhabilitation des logements foyers qui représente pas loin de 1 M€, 800 000 € sur 4 ans et la subvention du CCAS va augmenter à périmètre constant de + 3 %. Cela marque aussi notre volonté puisqu'au niveau du fonctionnement des services c'était - 3 % et là c'est + 3 %.

Concernant le service public de qualité toujours dans les quartiers, on peut se féliciter de Proxim'Cité qui n'a jamais perdu de son intérêt. Sachez simplement que les dépenses de fonctionnement pour les interventions dans les quartiers représentent le premier poste des dépenses de fonctionnement de la Ville avec presque 28,8 M€, soit une augmentation de plus de 1 M€ pour cette année 2005. Donc là c'est une véritable volonté politique effectivement d'intervenir encore plus dans les quartiers.

Concernant la voirie et la propreté, vous savez que cette année on continue le déploiement des toilettes publiques, deux supplémentaires seront installées cette année, ce n'est pas encore décidé où, mais à la fin de ce mandat il y en aura en principe une dizaine sur la ville. Nous allons aussi continuer à porter une grande attention aux équipements de quartier, la Maison de Quartier de Velotte sera opérationnelle et va commencer à vivre. Nous avons démarré le début d'une réflexion sur Montrapon car ce quartier a vraiment besoin de locaux supplémentaires depuis la fermeture du Montjoye et le caractère très obsolète de certains bâtiments. Un travail important est également fait sur le quartier Battant. Nous y avons tenu une bonne réunion récemment. Nous sommes assez en phase avec le conseil de quartier et

des travaux vont démarrer pour 800 000 € - 1 M€ pour la remise en état des bains-douches, construits en 1911 par la Caisse d'Épargne de Besançon à l'époque. Notons aussi la réhabilitation du bâtiment rue Violet pour un certain nombre d'associations. Et bien sûr l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers, le renforcement de notre politique en matière d'espaces d'agrément, de parcs, de jardins se poursuivent avec des projets qui se mettent en place.

En matière d'animation culturelle et sportive, vous savez que 2005 marque le démarrage officiel de notre démarche UNESCO. C'est une démarche qui a intéressé beaucoup de monde. Aujourd'hui même nous étions interrogés pour une très grande émission de télévision, je ne sais pas sur quelle chaîne d'ailleurs mais pour l'instant c'est encore un peu tôt de dire si cela aboutira. Cette chaîne est intéressée pour venir faire une émission de plusieurs heures, dans le cadre de cette démarche UNESCO et dans le cadre de l'année Vauban. Donc c'est une démarche qui fédère beaucoup de monde, soulève beaucoup d'enthousiasme et pour laquelle nous avons besoin de l'ensemble de la population de Besançon. Ce n'est pas une démarche uniquement Mairie de Besançon, Agglomération, AUDAB, il faudra que nous créions des clubs UNESCO. Pour que nous soyons retenus dans le cadre d'un réseau, il faudra effectivement que nous ayons un dossier solide et pour cela nous aurons besoin de toutes et tous. Nous allons d'ailleurs aller le 30 mars à Paris, c'est le tricentenaire de la mort de Vauban, ça n'avait échappé à personne, voir son cœur conservé aux Invalides.

Concernant les Instempsfestifs, en 2005 ce sera une année transitoire puisque le nouvel événement aura lieu en 2006. Juste une information, nous avons reçu plus de 60 propositions suite à l'appel d'offres qui a été lancé, ce qui montre l'intérêt pour notre ville. Un comité de sélection en a retenu une dizaine et on choisira avant l'été quelle sera la structure retenue et quel sera notre partenaire pour 2006. Il y a également une grande exposition franco-suisse sur le thème de la fraternité au Musée des Beaux-Arts et la grande exposition archéologique prévue en 2006 où nous allons pouvoir exposer à l'ensemble des Bisontines et des Bisontins de l'agglomération, de la Franche-Comté et de la France entière les richesses du sous-sol de Besançon. Je ne reviendrai pas là-dessus, je suis en très bon terme avec les archéologues locaux, ils me l'ont d'ailleurs confirmé eux-mêmes, ils vous le diront certainement. J'étais un peu plus fâché avec l'INRAP mais je crois que tout a déjà été dit là-dessus. Sachez simplement que le «coup de gueule du Maire» a permis d'économiser pas loin de 150 000 €, ce qui globalement permet quand même de pouvoir hausser la voix, même si ce ne sont pas exactement les mêmes prestations, pour le budget municipal ça se traduit quand même par 150 000 € mais effectivement, comme le disait un quotidien local, j'aime l'archéologie.

2005 marquera le vingtième anniversaire mais aussi la dernière édition des Rencontres Jeune Création qu'un jeune adjoint dynamique avait créé en 1985 mais il faut bien que tout ait une fin. Il y aura aussi en 2005 des manifestations importantes dans le cadre du centenaire de la loi de 1905 sur la laïcité.

Dans le domaine sportif, suite à des visites que nous avons menées sur le terrain avec l'Adjoint qui fréquente beaucoup les terrains de sport, nous avons constaté que les vestiaires étaient quand même dans un état assez moyen. Or c'est quelque part la carte de visite de l'ensemble des clubs, il y aura donc 150 000 €, je crois, cette année consacrés à une première tranche de travaux dans les vestiaires. Cet effort sera poursuivi dans les années à venir pour qu'à la fin de ce mandat la quasi totalité de ces vestiaires soient remis dans des conditions correctes. Il y aura certainement un problème à Montrapon avec le stade de rugby car c'est un peu plus compliqué de refaire les vestiaires là où ils sont. Il y a quand même la volonté de refaire l'ensemble de ces vestiaires et aussi de travailler sur la rénovation du Centre de Séjour puisque 800 000 € sont prévus au PPI à cette fin.

Concernant les grandes opérations d'aménagement et d'équipement, ce sont des opérations de renouvellement urbain pour 4,1 M€, Pasteur, Marché, Citadelle 6,3 M€, les grands équipements culturels et sportifs, Palais des Sports, stade, SMAC et CNR même si pour le CNR la maîtrise d'ouvrage reviendra à l'Agglomération, 5,6 M€. Quant au programme de constructions universitaires il y a 0 M€, ce n'est pas une volonté de négliger l'Université, bien au contraire, mais les projets sur lesquels nous devons intervenir, pour l'instant, sont stoppés donc nous ne pouvons pas intervenir sur ces projets. Le seul qui va avancer c'est la Cité Internationale qui est plus là l'œuvre du travail et de financements mis en place par la Région.

Pour les opérations de renouvellement urbain dont on a déjà beaucoup parlé, 1 M€ sont prévus sur ce budget aux Clairs-Soleils, 3,1 M€ à Planoise, le plus grand projet depuis 30 ans. Rappelez-vous que sur Clairs-Soleils on interviendra plutôt sur les espaces publics en 2005 même si des démolitions vont déjà démarrer. Concernant Planoise, les crédits les plus importants sont consacrés à la maison de quartier et à la médiathèque pour environ 2,5 millions. Il y aura déjà cette année des crédits pour un début de réalisation du parc urbain, attendu depuis déjà -disons pudiquement- quelques années. Ce ne sera pas un projet pharaonique, mais ça sera un projet réalisé avec l'ensemble des habitants qui profitera bien sûr aux Planoisiens mais aussi à l'ensemble des Bisontins.

Concernant l'activité économique et touristique, pour couper court aux observations, je rappelle une nouvelle fois que l'économie est de la compétence de l'Agglomération et ce qui apparaît là c'est ce qui relève de la nôtre. Lorsque nous voterons le budget de l'Agglomération, on parlera effectivement beaucoup de développement économique. La redynamisation du centre-ville c'est Pasteur qui, nous l'espérons, va démarrer, même si nous avons encore quelques soucis avec le Plan de Prévention des Risques d'Inondations, c'est l'achèvement de la place du Marché, comme on l'a prévu, et dans le respect des coûts, en principe à la fin de cette année. Au passage, en ce qui concerne le Palais des Sports pour ceux qui en doutaient un moment, nous respecterons à quelques semaines près le «timing» et nous respecterons les coûts, c'est-à-dire que là aussi nous avons été intransigeants. Lorsqu'il y a eu des dérives, elles ont été analysées par nos services et par l'adjoint et il y a eu tout de suite une correction de tirs. On restera donc et dans les coûts et dans les délais. Je pense qu'il en sera de même pour la place de la Révolution. La seule chose qui pourrait éventuellement changer cela, c'est le résultat des fouilles qui vont être engagées prochainement.

Il y aura, en matière de développement économique, des opérations qui vont aussi accompagner l'opération se mettant en place aux 408 puisque vous savez que c'est le 17 mars que ce centre commercial va être ouvert et que là aussi nous avons tenu nos engagements, même si ça a été un peu plus long que prévu. Ce centre était nécessaire pour l'ensemble du quartier mais aussi pour le quartier Brulard, pour celui de la Butte, pour les habitants du secteur de la rue Plançon, pour Velotte et même pour une partie de l'agglomération. Ça a été compliqué mais nous y sommes arrivés comme nous sommes arrivés aussi à faire démarrer l'opération de Saint-Claude. Il y a eu, vous le savez, un bras de fer entre le Maire et l'immobilière d'une grande chaîne de supermarchés, mais nous sommes tombés d'accord et le centre devrait être ouvert. Ça sera un des premiers casino discount, le quatrième en France et il ouvrira pour la rentrée. Il est très attendu dans le quartier de Saint-Claude. Parallèlement à cette ouverture, en liaison avec l'Urbanisme, nous allons refaire l'ensemble de la place et travailler vraiment sur ce cœur de quartier.

Cette année en matière de développement touristique, un projet dont on parle depuis des années va voir le jour. Lionel ESTAVOYER, celui qui était désigné dans la presse par un Conseiller Municipal que je salue amicalement, de quelqu'un qui coûtait cher et qui ne faisait pas grand chose, m'a, cet après-midi, montré ce qui va être mis en place, 40 panneaux trilingues, français bien sûr, anglais et allemand sur l'ensemble de la ville. C'est le début d'une série de 120 panneaux réalisés, entre autres, grâce à un financement exceptionnel de la Région de Franche-Comté ancienne équipe, je le précise pour éviter que notre ami BONNET ne le rappelle, donc c'est l'ancienne équipe qui avait voté effectivement ce taux de financement tout à fait intéressant.

Ensuite, il y a toujours le problème des friches industrielles, 500 000 € sont prévus pour la ZAC de la Mouillère quasiment terminée en terme de commercialisation. Vous vous rappelez que beaucoup avaient douté de cette ZAC, que l'opération avait failli rater, que nous avons même été obligés de créer une société anonyme à responsabilité, la SARL La Mouillère avec la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole et alors qu'avant on allait chercher les promoteurs, aujourd'hui, ce sont eux qui viennent à nous, ce qui fait qu'on est plus à l'aise pour discuter.

En revanche nous avons des soucis sur les sites de Casamène, des Prés de Vaux et du port fluvial parce que là, mes chers amis, il y a le PPRI et disons que les choses sont compliquées.

En matière d'équipements culturels et sportifs, le projet du stade avance. Je tiens à préciser parce qu'on m'a posé la question de savoir ce qu'il adviendrait de ce projet si l'équipe de foot avait des soucis,

que comme nous le disions en Conseil Municipal il y a six mois ou un an, nous ne faisons pas un stade pour une équipe de foot, nous le faisons parce qu'il n'est pas possible qu'à Besançon, capitale régionale, il n'y ait pas un stade digne de ce nom, d'autant plus que nous savons très bien que les tribunes actuelles qui ont 70 ans sont très dégradées. Le stade se fera donc mais ce sera un stade, comme on a déjà eu l'occasion de le dire, de 8 000 places extensibles à 12 000, donc à dimension très humaine et pour une capitale régionale où on n'envisage pas pour l'instant que l'équipe de foot soit en division 1 ; ça reviendra peut-être un jour et si c'était le cas tant mieux mais de toute façon maintenant les normes vous le savez ont changé. Ce stade va donc se faire quoiqu'il arrive, ce n'est pas lié aux incertitudes qu'il peut y avoir concernant le foot et qui j'espère, seront levées prochainement.

Après le Pendule de Foucault l'année dernière au Musée du Temps, cette année nous allons privilégier le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie puisqu'après avoir réhabilité la façade du Conservatoire, on est en train de travailler sur la façade du Musée, savoir s'il faut ou non réouvrir les fenêtres, ce qui dans l'affirmative demanderait un travail sur l'installation des collections à l'intérieur. D'ores et déjà des travaux sont faits pour libérer des espaces dans les combles du Marché Beaux-Arts afin d'y installer les réserves, des musées de la Boucle. Pour le CNR, nous allons travailler avec la CAGB et concernant la Citadelle nous allons investir là encore en liaison avec la SEM, 200 000 € en 2005.

Au niveau du patrimoine, je passe rapidement ; dans les 50 ans à venir on continuera à le restaurer et c'est tant mieux. Cette année cela concernera l'Église Sainte-Madeleine, l'achèvement de la rénovation des fontaines des Dames et du Doubs, la Porte Taillée qui va être éclairée et un peu déforestée. On a aussi inscrit le réaménagement de la place Victor Hugo dans le cadre du PPI et il y aura cette année la fin des travaux et un nouvel éclairage au square Castan. On travaille aussi sur le bassin du parc Micaud et concernant notre patrimoine environnemental, sur la mise en valeur des collines de Besançon. Je voudrais insister aussi parce qu'on n'en parle pas mais c'est pourtant très important, sur le fait que nous avons revalorisé fortement ce qu'on appelle les tranches annuelles qui de 9,5 M€ en 2003 sont portées à 11 M€ en 2005 grâce à la bonne gestion que j'ai citée tout à l'heure. Nous allons ainsi mettre 1,5 M€ supplémentaire sur la rénovation de notre patrimoine, sur les actions dans les quartiers, sur la qualité de vie, ce sont les squares, la voirie, l'entretien de nos écoles, etc., tous les travaux de proximité.

Nous allons aussi, concernant les énergies, continuer notre effort car Besançon doit être totalement une ville exemplaire. En matière d'énergie renouvelable, vous savez que la chaufferie bois va être réalisée pour la fin 2005. Nous sommes en train de réfléchir sur l'évolution de notre système de chauffage urbain à Planoise pour accueillir l'extension de l'hôpital et aussi chauffer la ZAC des Hauts du Chazal. Pour des raisons de lisibilité, vous observez d'ailleurs que tout cela est dans un budget annexe que nous venons de créer, il y a donc en 2005 : 4,8 M€ pour ce chapitre. Et bien sûr il y a aussi la préservation d'espaces naturels, la promotion des déplacements en modes doux, que ce soit les vélos ou les piétons, donc le prolongement des pistes cyclables, la création de nouveaux sentiers piétonniers. J'ai d'ailleurs demandé aux services de travailler, en liaison avec les élus concernés, à la réalisation d'un guide de ce qui existe déjà en matière de cheminements piétonniers et cyclables, cela suite à la remarque d'une Bisontine sur le fait qu'il n'existait pas de chemins piétonniers. Cela sera réalisé pour le BVV du mois de juin parce que ce sera l'été, on va pouvoir marcher. Il y aura donc une page supplémentaire dans BVV afin de favoriser ces modes de déplacement. On va aussi continuer toute notre réflexion sur les énergies nouvelles ; on n'a pas encore réfléchi où nous allons mettre des éoliennes, on va peut-être attendre par rapport à cela car il n'y a pas beaucoup de vent ici à Besançon.

Je vais terminer en insistant sur le fait que ce budget est porteur d'avenir car il lance aussi de grandes démarches. Les grandes démarches, c'est le PLU qui va voir son aboutissement en 2005, qui va définir notre stratégie pour les années à venir en matière d'urbanisme, c'est la coordination des politiques communautaires régionales et départementales. Nous allons tous aussi nous mobiliser vous le savez pour la construction de Besançon 2020, c'est notre projet pour l'avenir. Nous allons également continuer la réflexion sur la conférence métropolitaine Rhin-Rhône. Nous sommes en train de nous battre actuellement, et ce n'est pas facile, dans le cadre du pôle de compétitivité. Et puis il y a les grands enjeux de demain, je les ai déjà cités, qui sont déjà inscrits ici, en liaison avec les autres collectivités : le TGV, les deux gares, la liaison entre les deux gares, le devenir de Saint-Jacques et son développement dans les années à venir, le devenir du quartier Vauban, la RNE, les Mercureaux, c'est aussi le développement de

l'Université. J'en ai un peu parlé mais j'y reviens car je suis inquiet par rapport aux désengagements de l'État en ce domaine. Je dis cela vraiment sans polémique, car cela a toujours été un peu le cas, mais là vraiment il y a une vraie inquiétude par rapport à tout cela et les universitaires de tous bords pourraient le confirmer, l'Université est un peu inquiète par rapport à tout cela parce que nous avons besoin d'une université très forte pour relever les défis dans la décennie qui s'ouvre entre autres en matière économique. On connaît très bien le rôle prépondérant de notre université, de ses laboratoires dans la définition de stratégies économiques qui collent à la réalité du terrain ici à Besançon, en Franche-Comté.

J'espère que je n'ai pas été trop long ; vous allez me dire que si mais je peux difficilement présenter ce budget en quelques minutes parce que vous me le reprocheriez et il est quand même important de faire le point, je l'ai fait en trois quarts d'heure, c'est bien. Certains diront que c'est trop long, que ça manque de souffle. Je vais passer la parole à mon ami et excellent confrère Jean-Claude CHEVAILLER qui va nous parler chiffres.

M. Jean-Claude CHEVAILLER : Merci Monsieur le Maire. Je vous propose de passer quelques instants sur la façon dont le budget 2005 est construit ainsi que sur ses grands équilibres.

Tout d'abord, je voudrais dire que les résultats constatés fin 2004 sont positifs. On l'avait annoncé lors du débat sur les orientations budgétaires mais comme nous n'avions pas les chiffres définitifs, on ne pouvait pas donner les vrais chiffres -si j'ose dire-. A la clôture de la journée complémentaire, on peut le faire et on va se placer dans une perspective dynamique. Il y a une augmentation de l'épargne brute donc hors travaux en régie, 25 M€ en 2002, 27 et 30 M€ en 2004. De même l'effort d'équipement en millions d'euros est en nette augmentation, je pense que jamais la Ville n'a autant investi. C'est conforme à notre PPI mais on sait que dans les années à venir on a un profil en cloche et qu'on ira plutôt en descendant, conformément à ce que nous avons prévu.

On ne reviendra pas sur la prospective que j'avais détaillée lors des orientations budgétaires mais les simulations montrent que les économies de gestion durables qu'on a réalisées depuis trois ans permettent de ne pas augmenter les taux de fiscalité. Bien sûr, ce soir, on ne vote pas les taux, on les votera au mois de mars mais on s'est engagé à ne pas les augmenter donc vous avez les taux qui seront appliqués, 21,91 pour la taxe d'habitation et 23,76 pour la taxe sur le foncier bâti. On ne donne pas la taxe sur le foncier non bâti, elle n'augmente pas non plus mais c'est « epsilonïque » dans notre budget.

Ce choix est compatible avec le niveau d'investissement inscrit au PPI et donc avec l'ambition de la Ville mais il suppose évidemment la poursuite des efforts de gestion que nous menons depuis trois ans. On n'a pas choisi la voie la plus facile comme a dit le Maire car on aurait pu augmenter selon le taux d'inflation pour se faire une petite réserve en prévision d'à-coups éventuels.

Je rappelle les hypothèses sur lesquelles est bâti le PPI : une évolution rigoureuse des charges de fonctionnement qui ne doivent pas augmenter de plus de 2,5 % par an à périmètre constant, une évolution des subventions de fonctionnement qui tendent vers l'inflation globalement, une progression des charges de gestion courante comprise entre 0 et l'inflation chaque année, un volume de dépenses d'investissement compatible avec un maintien en tendance de l'épargne brute et une capacité de désendettement restant en-dessous de 7 ans et une évolution annuelle des taux de fiscalité plafonnée à l'inflation, cette année c'est 0 donc c'est bien plafonné.

Le budget 2005 ne marque pas un relâchement de nos efforts. Au contraire, il confirme les résultats obtenus. A l'écran, vous avez les principaux ratios financiers concernant le financement de nos dépenses. Il faut signaler l'écart important entre le rythme d'évolution des recettes et celui des dépenses. C'est du simple au double, c'est 2 % pour les dépenses et + 4 % pour les recettes. En conséquence, en 2005, l'épargne brute va augmenter de près de 19 % pour atteindre 22,9 M€.

Il y a un correctif à faire quand vous allez comparer les chiffres : le budget prend en compte une recette exceptionnelle de 2,1 M€ liée à la vente de l'Hôtel des Bains. En retirant cette somme, l'épargne continue à progresser pour s'établir à 20,8 M€, il faut donc raisonner à périmètre constant en enlevant les événements exceptionnels. Cette progression de l'autofinancement permet de couvrir la diminution des recettes d'investissement également non reconductibles encaissées en 2004 c'est-à-dire qu'on avait eu

un complément de fonds de compensation de TVA suite à l'achèvement de l'opération Marché Beaux-Arts, au transfert du bâtiment dans le patrimoine de la Ville et un remboursement de 1,5 M€ donc très conséquent concernant la reprise de TEMIS par la CAGB. Voyez que l'endettement reste stable avec une capacité de désendettement maintenue en-dessous de 6 ans donc c'est beaucoup mieux que ce que l'on avait dit. Ce que l'on peut affirmer, c'est que le budget 2005 va consolider durablement la santé financière de la Ville.

On va passer maintenant au budget général. En 2005, les dépenses réelles du budget d'investissement représentent en propositions nouvelles, c'est-à-dire hors autofinancement des investissements de l'exercice antérieur qui vont venir s'ajouter, 225,9 M€ contre 224,9 M€, donc c'est la quasi stabilité indiquée par le Maire tout à l'heure, c'est + 0,4 %. A l'écran, nous avons la ventilation du budget général en budget principal et budgets annexes. Le budget principal s'élève à 186,8 M€ en augmentation limitée de 1,5 % c'est-à-dire moins que l'inflation prévue. Le total des budgets annexes est de 39,1 M€ et diminue de 4 %. Si vous voulez, le 0,4 % c'est la résultante entre + 1,5 % sur le budget principal et - 4 % sur les budgets annexes mais là il y a des évolutions qui sont différentes. Il y a une hausse du budget Déchets notamment à cause de la contribution versée à la CAGB pour le fonctionnement des déchetteries, vous étiez au Conseil Communautaire où l'on a voté cela, la création du budget annexe Chauffage Urbain, une quasi stabilité du budget annexe de l'Eau et une diminution sensible du budget Assainissement puisqu'on arrive au terme des gros investissements qui sont faits sur la station de Port Douvot. Vous voyez que la part du budget principal dans le budget général augmente d'un peu moins d'un point entre 81,8 et 82,6 %.

On va s'arrêter au budget principal. L'équilibre est sur l'écran, c'est un équilibre simplifié qui reprend la présentation traditionnelle. D'une façon générale, les charges de fonctionnement sont contenues, les dépenses de personnel permanent n'évoluent que + 3 % mais en comptant le transfert des informaticiens du CCAS. Les charges financières diminuent, les subventions sont globalement en baisse et les dépenses courantes évoluent sensiblement au rythme de l'inflation, je reviendrai sur les subventions. L'évolution du total des charges de fonctionnement ne dépassera pas 2 %. Les recettes sont plus dynamiques malgré une certaine prudence dans l'estimation des dotations de l'État et j'en reparlerai dans une seconde.

Quant à la section d'investissement, les dépenses d'équipement s'inscrivent en 2005 exactement dans le profil de ce que l'on a prévu dans le PPI. Il n'y a pas de mouvement de transfert significatif de la Ville vers la CAGB. En revanche, il faut prendre en considération pour raisonner à périmètre constant, la création d'un budget annexe Chauffage Urbain. Dans la présentation écrite qui vous a été proposée, vous verrez qu'on a pris soin à chaque page de bien corriger les chiffres afin que l'on puisse les comparer. Globalement sur le budget principal, l'effort d'équipement est de 32,1 M€ en investissement hors dépenses imprévues et de 1,1 M€ pour ces dépenses imprévues pour un emprunt voté qu'on vous propose de 18,3 M€.

Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues pour 160,5 M€ comme je l'ai dit il y a une seconde, elles augmentent de près de 4 %. Alors vous voyez que le premier poste, 58,4 M€, c'est la fiscalité directe locale, représente plus d'un tiers des recettes. Cette recette augmente de 3,7 % sans la hausse des taux. Il y a une évolution des bases de 1,8 % nominal et le dynamisme de la Ville se traduit par une augmentation physique des bases de 1,9 %. On aura à se prononcer au 31 mars sur les taux mais on les a déjà annoncés puisqu'on a parlé de la stabilité.

Les autres recettes à caractère fiscal sont prévues pour 10,9 M€ -ce ne sont que des simulations-. Il faut souligner là le dynamisme des recettes de stationnement puisque cette année on aura en année pleine le fonctionnement du parking Marché Beaux-Arts. La fiscalité reversée par la CAGB reste stable à 21,1 M€, c'est l'attribution de compensation et la DSUSC. Les autres recettes, autres subventions et participations, les usagers et domaines notamment représentent 18,5, il faut ajouter les 14,3 en bleu ciel et les 4,2 en quatrième position en partant du haut.

La reprise anticipée du résultat au BP est prévue pour 8,6 M€ fin 2003, c'était 8,4 M€ donc c'est l'amélioration de la situation. Enfin, les compensations fiscales sont prévues pour 6,4 M€ par l'État et les dotations et subventions de l'État pour 36,6 € avec une dotation forfaitaire à 29,4 € et les autres à 7,2 € qui figurent sur le graphique. Je pense qu'il faut faire une petite pause pour parler des dotations de l'État.

Vous savez que la Loi de Finances 2005 a reconduit pour une année supplémentaire le contrat de croissance et de solidarité. Globalement, les dotations de l'État progressent en 2005 comme prévu du taux de l'inflation estimé 2005 majoré d'un tiers de la croissance du PIB en 2004, c'est un peu compliqué mais c'est la loi, ce qui fait une augmentation de 2,63 %, donc là on peut dire que c'est une bonne nouvelle.

Deuxième bonne nouvelle apparente, le discours du Gouvernement sur la réforme des dotations de l'État poursuivie avec la loi Borloo, davantage de péréquation, plus de solidarité et 120 M€ supplémentaires pour la DSU notamment au bénéfice des communes comportant des ZUS et des ZFU, c'est le cas de Besançon donc on peut dire qu'on va y gagner. Mais il y a une nuance à apporter et elle est de taille, ce ne sont pas des crédits supplémentaires puisque ce montant de 120 M€ est prélevé sur la DGF globale. Or la part forfaitaire est estimée à 29,4 M€ et la DSU à 3,5 M€. On s'attend à une augmentation de la DSU de 3,3 à 3,5. Si c'est plus j'allais dire tant mieux ce sera une bonne surprise mais vous voyez que pour les autres dotations il y a soit un maintien soit une diminution. Au total nous pensons que les dotations de l'État devraient augmenter de moins de 1 % c'est-à-dire en-dessous du taux de l'inflation. C'est une réponse que je vous fais directement, Françoise BRANGET, pour l'article repris dans la presse, il ne faut pas se concentrer que sur la DSU et s'il y a une forte augmentation, on dira que c'est une bonne nouvelle. Merci de m'avoir écouté.

On va revenir maintenant au budget principal sur les dépenses réelles de fonctionnement. Globalement elles sont de 137,6 M€ ; elles augmentent, comme je l'ai dit, de 2 %. Les charges de personnel restent le premier poste de dépenses et représentent 57 % de nos dépenses de fonctionnement. Les charges de personnel permanent et non permanent évoluent de 2,4 % hors reprise par la Ville des informaticiens du CCAS, c'est-à-dire à périmètre constant. Et cela malgré trois choses : l'augmentation de la part employeur de la Caisse Nationale de Retraite des Collectivités Locales, la mise en place du régime de retraite additionnelle de la fonction publique, en soi ce n'est pas une mauvaise chose bien sûr mais cela coûte 311 K€, et quelque chose qui «gratte» quand même, la suppression du jour férié qui va nous coûter 150 000 €, 150 000 € à la charge des contribuables. Bien sûr du point de vue de Bercy on dira ce n'est pas grand chose, c'est 90 % de la location d'un duplex de 600 m² pour loger une famille nombreuse (rires). J'aime bien présenter les choses comme cela : dire ça c'est l'équivalent d'un sous-marin, ça c'est l'équivalent d'un bâtiment, là c'est l'équivalent d'un loyer, je ne sais pas si les charges sont comprises et je ne parle pas des travaux !

Les subventions et les participations restent stables d'un exercice à l'autre. Les subventions d'équipement sont en recul de 6 % et je ne m'en réjouis pas car cette réduction résulte du fait que nous n'avons pas pu placer, notamment sur le programme universitaire, les sommes que nous avions prévues. Les autres subventions évoluent d'un peu plus de l'inflation. Comme l'a dit le Maire, la subvention du CCAS ne progresse que de 1 % mais si on prend en considération le périmètre constant, cela fait 3 % avec la reprise des informaticiens. Enfin, la baisse des intérêts et charges financières se poursuit mais à un rythme ralenti. Les autres dépenses d'exploitation suivent elles un rythme un peu supérieur à l'inflation du fait du coût de certaines dépenses obligatoires, je pense notamment aux fluides et aux assurances qui augmentent plus que l'inflation et ce sont des dépenses obligatoires.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent globalement à 26,3 M€ et l'emprunt que l'on prévoit cette année à 18,3 M€ représente la grande masse des recettes d'investissement. Les autres recettes sont toutes en recul, fonds de compensation de TVA et subventions, avances et autres recettes d'investissement, les amendes de police sont aussi en légère réduction. L'emprunt s'établit donc à 18,3 M€ et il est le même que celui de l'an dernier. L'an dernier on avait voté un emprunt à 19,5 M€ mais cela prenait en considération un emprunt qui concernait la chaufferie bois. Donc si on veut comparer à périmètre constant, on passe de 18,2 à 18,3 c'est-à-dire pratiquement une quasi stabilité dans l'emprunt.

On peut conclure cette analyse descriptive par les dépenses réelles d'investissement du budget principal. Globalement elles sont prévues pour 49,2 M€, niveau équivalent à celui de 2004 qui était de 49 M€ une fois retraité le problème du chauffage urbain. Plus des deux-tiers des dépenses, soit 33,2 M€, correspondent à des dépenses d'équipement ; là encore le montant est très proche de celui de 2004 mais ce volume est amené à diminuer conformément au profil en cloche dont on a parlé concernant le PPI. Simplement je vais confirmer ce qui a été dit, cette année on a augmenté les tranches annuelles mais on a fait un effort de 0,5 M€ j'allais dire supplémentaire puisque la bonne situation issue de 2004 le permettait.

Par conséquent, un effort significatif a été fait notamment en faveur du patrimoine par exemple pour la rénovation la mosaïque de la Méduse pour 0,15 M€ et en faveur des politiques de proximité.

L'annuité de la dette en capital est prévue pour 16 M€, elle augmente légèrement de + 2,5 %, c'est logique c'est en raison du vieillissement de la dette puisqu'au début d'un emprunt on rembourse des intérêts et en fin plutôt du capital. Dans l'ensemble, nos ratios de dette sont positifs ; l'encours de dette est stable au 31/12/2004, il diminue même de 1 M€ suite à la création d'un budget annexe Chauffage Urbain, il faut le dire. Il est significatif de rappeler le faible niveau de l'emprunt nouveau mobilisé en 2004 puisqu'on avait prévu 18,3 M€ et que nous n'avons appelé que 15,3 M€.

Les choix de gestion effectués dans le courant 2004 l'ont été dans le sens d'une plus grande sécurisation de notre encours, là je parle de la gestion de la dette, c'est-à-dire qu'il y a une substitution de la dette à taux fixe par rapport à la dette à taux flottant. C'était à peu près moitié moitié, maintenant à taux fixe on a 54 % de la dette contre 46 % à taux flottant alors qu'en 2004 on avait pratiquement les chiffres inverses.

Le taux d'intérêt moyen est de 3,45 % et la durée résiduelle de la dette est de 9 années et 4 mois. Je l'ai dit tout à l'heure, la capacité de désendettement est inférieure à 6 ans, ce qui est vertueux et nous place bien dans la strate des villes de taille comparable à la nôtre.

Peut-être quelques mots sur les budgets annexes mais je pense que les Adjointes seront amenés à intervenir. Je dirai simplement qu'en plus de la bonne nouvelle de taux fiscaux inchangés, le prix de l'eau et la taxe d'assainissement seront inchangés. Donc ce sont trois bonnes nouvelles. C'est tout ce que je voulais vous dire.

M. LE MAIRE : C'était très bien, Monsieur CHEVAILLER.

M. Jean-Claude CHEVAILLER : Je vous remercie pour votre écoute, j'ai été peut-être un peu long. Je voudrais préciser que ces bons résultats ne rendent pas euphorique l'équipe qui est chargée du budget car il peut y avoir de mauvaises surprises notamment de la part de l'État. On a annoncé une dérégulation il y a 4 jours de - 20 % de l'ADEME et ça n'a été rétabli qu'aujourd'hui. Ça «patauge» un peu, on ne sait pas trop s'il y a une équipe d'ailleurs, et il faut rester vigilant parce que non seulement il y a cette incertitude mais il y a aussi quelque chose de plus technique : on a les taux d'intérêt les plus bas depuis les années 50 et il est possible qu'il y ait une augmentation dans les années à venir. C'est pour cela qu'il faut être extrêmement vigilant et poursuivre une politique très vertueuse.

M. LE MAIRE : Je te remercie Jean-Claude, tu as raison, c'est un bon budget mais on ne crie pas «cocorico». Nous avons, tu l'as dit, beaucoup d'inquiétude, il faut donc être vigilant. C'est un bon budget mais vigilance, c'est tout ce qu'on peut dire.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Cet exercice comptable et néanmoins éminemment politique est très difficile quand on est dans l'opposition et j'ai été conquise par les explications de M. CHEVAILLER parce qu'au niveau des chiffres, les tableaux écrits ne sont quand même pas très simples à lire notamment en raison du peu d'explication sur l'évolution des différents chapitres d'une année sur l'autre, ce qui rend l'exercice encore plus difficile et puis notamment les comparaisons de BP à BP. Je trouve qu'il serait peut-être plus judicieux de comparer un budget réalisé même si on n'est pas tout à fait de date à date, vous l'avez fait d'ailleurs pour l'Agglomération en faisant des simulations sur le compte administratif, ce qui est plutôt plus plaisant à lire que de BP à BP.

Il y a un petit graphique, un camembert à la page 4 dont vous avez parlé tout à l'heure Monsieur le Maire mais que je ne comprends pas très bien à cause justement de cette compétence économique que nous avons donnée à l'Agglomération, 30 % pourtant de notre action économique.

M. LE MAIRE : Ce sont les services généraux et l'action économique.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : C'est quand même une grosse partie du camembert. Pour des aspects plus politiques, j'ai repris votre plan, les termes étaient tout à fait intéressants, solidarité,

dynamisme, qualité, responsabilité. Je voulais juste vous faire quelques remarques sur ces quatre termes. Au niveau de la solidarité, il y a quelque chose qui forcément est à déplorer, c'est le déclin des subventions allouées par la Ville au CCAS, notre groupe UDF Société Civile est très présent au CCAS et on se pose quand même quelques questions.

M. LE MAIRE : Ça ne décline pas, ça augmente de + 3 %.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Il y a eu quand même la suppression de la blanchisserie, la suppression de la cuisine, un logement-foyer de moins, deux étages aux Hortensias, si on compare les activités d'une année à l'autre, ça ne fait pas une augmentation.

M. LE MAIRE : Bien sûr que si mais l'Adjointe vous répondra.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Dynamisme, on nous parle de l'îlot Pasteur, je suis un peu étonnée qu'on parle de dynamisme dans ce quartier-là. J'ai juste envie de vous rappeler quelques dates : janvier 1999, c'était le début du déclin du quartier avec quand même de nombreuses familles qui sont parties, des commerces qui ont fermé, je ne suis pas sûre que ce soit un exemple du dynamisme pour la Ville et je regrette qu'on ne parle pas plus du haut de la Boucle parce que les commerçants s'y sentent un peu esseulés, ce secteur, ce n'est quand même pas un symbole dynamique.

On a parlé tout à l'heure des projets culturels au niveau de la place du Marché, c'est un tout petit aparté sur ce point-là parce que j'y reviens. J'aime beaucoup l'idée qu'on n'enterre pas les vestiges et puisque vous parlez d'exposer aux Bisontins notre patrimoine archéologique, je reviens sur l'idée que je vous ai déjà proposée de mettre en valeur ce qui est sous la place au moins dans quelques emplacements comme ça a été fait au Conseil Régional dans les parkings pour qu'on puisse apercevoir quelques-uns de nos vestiges.

L'Office du Commerce, on n'y revient pas on en a beaucoup débattu, vous connaissez notre regret de ne pas participer et à l'inverse d'autres villes, les élus de l'opposition ne pourront pas encourager ce point-là.

Qualité des services publics, on ne peut qu'adhérer effectivement, on fait notre maximum mais vu l'effort que font les Bisontins, je crois qu'on le leur doit bien. Pour ce qui est de la stabilité des taux, on la constate comme vous et on s'en réjouit car après le Conseil Régional et le Conseil Général, il aurait été regrettable que la Ville augmente ses impôts, ç'aurait été le «pompon».

M. LE MAIRE : Vous vous en réjouissez quand même ? Vous notez avec satisfaction les résultats de la bonne gestion municipale, mais le Conseil Général à ma connaissance n'a pas augmenté ses taux. Je ne suis pas chargé de prendre la défense de cette collectivité mais je le fais quand même car il a d'éminents vice-présidents, il me semble que vous êtes très mal informée Madame COMTE-DELEUZE.

Juste une réponse parce qu'on ne va pas revenir là-dessus, c'est un problème de détail, les 29,7 % ce sont les services généraux et l'action économique. Il y a là l'état-civil, l'administration, ce n'est pas que l'action économique bien entendu. Quant au CCAS, Marie-Guite DUFAY vous répondra tout à l'heure mais je n'ai pas le sentiment que notre aide baisse, j'ai même dit exactement le contraire, c'est que dans une période où partout on baisse les crédits des services de - 3 %, la Ville met + 3 % au CCAS, j'ai le sentiment qu'on fait plus. D'autant plus que vous le savez, nous avons repris à notre charge par exemple le service informatique et autres, ce sont des dépenses en moins pour le CCAS qui constituent autant d'augmentation de sa subvention. C'est pour cela qu'il faut toujours raisonner à périmètre constant.

Mme Annie MENETRIER : Tout d'abord quelques remarques à propos du contexte dans lequel nous préparons notre budget 2005. Nous sommes confrontés à un Gouvernement, on l'a déjà dit mais je crois que c'est important de le rappeler, qui baisse l'impôt sur le revenu des plus riches, des plus fortunés et qui veut faire payer ce cadeau par tous les autres notamment au travers des fiscalités indirectes et territoriales qui, on le sait, sont les plus injustes. Nous voulons également dénoncer ce soir la décision de prélever la redevance audiovisuelle avec les impôts locaux. Cette mesure risque de brouiller la feuille d'imposition des contribuables et elle est de nature à fausser la réalité de la fiscalité locale. Les

répercussions de la Loi de Finances 2005 et les désengagements de l'État dont on vient de parler se traduisent concrètement dans le budget de notre commune par de nouvelles charges. Les communes subissent doublement les effets de la politique de droite. En effet, elles sont placées au premier rang pour répondre aux besoins des habitants et en même temps ces besoins, vu la situation économique, ne cessent de s'accroître. En vérité, les collectivités locales ne pourront plus faire face à leur obligation au service de leurs administrés sans une profonde réforme de la fiscalité qui fasse contribuer un peu les actifs financiers au devenir collectif du pays, des actifs financiers, des bénéficiaires qui sont énormes, je ne rappelle pas les chiffres annoncés la semaine dernière pour les grandes entreprises. Dans cette période où un grand nombre de familles rencontrent des difficultés, les élus communistes se félicitent de la non augmentation des taux de la commune et du département pour 2005 qui ne nuit pas pour autant à sa capacité d'investissement. En effet, comme le souligne le rapport, notre gestion permet de répondre toujours mieux aux besoins de nos concitoyens. Je pense en particulier, cela a été dit, aux investissements dans les ORU, les maisons de quartier, l'éducation mais aussi l'augmentation significative des investissements pour l'amélioration et la rénovation de notre patrimoine. Je pense aussi aux services publics et notamment au maintien des tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2005.

Alors après avoir respecté ces trois dernières années nos engagements pris devant les électeurs lors de la campagne 2001 de ne pas augmenter les taux plus que l'inflation, la décision de ce soir nous conforte tout à fait dans l'objectif de ne pas augmenter le total taux + bases plus que l'inflation sur l'ensemble du mandat. Cette proposition que nous faisons déjà il y a un an irait au-delà de notre engagement et permettrait de lever toute ambiguïté auprès des Bisontines et des Bisontins quant à l'évolution réelle de leurs impôts locaux. Les élus communistes voteront donc le budget 2005 en ayant pour fil rouge la justice fiscale et la solidarité. Je vous remercie.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous voici donc à l'examen du budget primitif pour 2005 et j'ai une série d'observations à faire pour d'abord relativiser un peu les annonces phares que vous faites, pour ramener la présentation du budget à plus de sincérité, pour poser des questions et souligner quelques carences qui portent préjudice à mon avis à la satisfaction des besoins de nos concitoyens, et enfin pour donner mon appréciation sur les mots clés, ceux que vous nous présentez et ceux qui manquent.

D'abord relativisons vos annonces phares, à commencer par celles qui consistent à dire qu'il n'y a pas d'augmentation de la fiscalité. Je lis même, c'est d'ailleurs la première fois que je vois disserter sur le bonheur dans un document budgétaire, je lis «cette année je suis heureux de pouvoir annoncer que les taux...». Vous vous rappelez de la chanson de notre jeune temps qui s'appelait le marchand de bonheur, je crois que vous êtes un peu un marchand de bonheur, le problème c'est que le commerce ne marche pas très bien à Besançon.

M. LE MAIRE : Le marchand de bonheur fait bien son travail en direction des Bisontins et je suis très heureux. Je prends cela comme un compliment Jean, excusez-moi de vous avoir interrompu.

M. Jean ROSSELOT : Je compléterai en disant qu'hélas le commerce ne marche pas très bien. Alors «cette année je suis heureux de pouvoir annoncer que les taux de la Ville n'augmentent pas», dites-vous.

M. LE MAIRE : C'est vrai.

M. Jean ROSSELOT : Et bien moi je vais vous dire, cette annonce c'est comme les bikinis, ça cache l'essentiel parce que l'essentiel n'est pas ici et maintenant, il est demain et ailleurs, parce que l'essentiel c'est ce que vous allez nous proposer demain, à savoir l'augmentation de la taxe professionnelle, augmentation qui nuit à l'emploi. Alors c'est facile de dire qu'il n'y a pas d'augmentation de la fiscalité dans la mesure où tout notre budget on le voit bien en deux ou trois ans, est relativisé par l'Agglomération et que les grands enjeux qui font le devenir de la vie de nos concitoyens sont dans l'Agglomération et hélas plus tellement dans la Ville. On peut se féliciter aussi que ce soit dans l'Agglomération mais la fiscalité suit les enjeux et l'augmentation, la pression fiscale, celle qui fait d'ailleurs tant de mal à l'emploi n'est pas ici. Vous allez nous en parler demain et vous allez nous dire qu'elle augmente encore, elle avait augmenté d'un point entier l'année dernière, elle va augmenter moins cette fois-ci mais elle va encore augmenter. Donc c'est une présentation quand même un peu fallacieuse.

A votre place j'aurais annoncé mieux que cela, j'aurais annoncé une baisse de l'impôt, c'était totalement et facilement faisable, pourquoi ? Parce que vous avez eu le bonheur de nous annoncer les résultats de l'exercice pour 2004 par anticipation et ces résultats, que font-ils apparaître ? Ils font apparaître un plus, un «boni» comme on dit de 8,6 M€ soit à peu près 50 MF anciens, il faut le dire, prélevés à tort dans la poche des contribuables.

M. LE MAIRE : Ne dites pas n'importe quoi ! Vous avez déjà dit que c'était un budget pas sincère, ça va bien.

M. Jean ROSSELOT : Je ne vous ai pas interrompu, c'est quand même quelque chose d'extraordinaire.

M. LE MAIRE : Oui, mais je vous demande de ne pas désinformer.

M. Jean ROSSELOT : Vous me répondrez après, qu'est-ce qu'il est indiscipliné quand même ! Une bonne gestion consiste à ajuster au plus près le prélèvement fiscal et la dépense. Or vous nous dites que l'exercice 2004 dégage 8 M€ de résultats, c'est autant qu'on pouvait ne pas prendre tout de suite dans la poche du contribuable bisontin. Voilà ce que je voulais dire dans mon premier point.

Maintenant je voudrais ramener à plus de sincérité parce que vous dépassez aussi les limites quelquefois de sincérité et de vérité sur la présentation du budget que vous politisez à outrance. C'est équivoque, on y trouve un double langage et je prendrai quelques exemples pour me faire comprendre. A la page 15, vous présentez l'effort d'équipement c'est-à-dire l'accroissement du patrimoine de la Ville et vous ne redoutez pas d'y inclure les subventions données à des organismes ou des associations qui réalisent des actions d'équipement, c'est peut-être bien mais ça n'accroît pas le patrimoine de la Ville.

M. LE MAIRE : C'est une subvention d'équipement à la SEDD Monsieur ROSSELOT !

M. Jean ROSSELOT : Mais ça n'accroît pas le patrimoine de la Ville, première observation.

M. LE MAIRE : Ah non, qu'est ce que fait la SEDD quand elle construit ?

M. Jean ROSSELOT : Le patrimoine de la Ville comme personne morale propriétaire d'un patrimoine. Alors il ne faut pas nous présenter les choses de cette façon. A la page 16, qui parle des charges, c'est là qu'on trouve ce procès d'intention permanent qui est insupportable dans un document d'orientations budgétaires qui doit être objectif. «Cependant, sans tenir compte des charges supplémentaires que pourrait nous transférer l'État», mais il se trouve que si l'État transfère et les compétences et les crédits aux régions et aux départements, je voudrais bien que vous me disiez quelles charges supplémentaires comme vous l'écrivez, vont être transférées aux communes en 2005. D'ailleurs la preuve en est que vous n'augmentez pas la fiscalité. Est-ce que vous croyez que les Présidents de Conseils Généraux quand ils ont reçu l'APA en cadeau, ont annoncé qu'ils étaient pleins de bonheur, eux ? On les a entendus hurler parce qu'ils ont été obligés d'augmenter la fiscalité pour faire face au transfert de compétences.

Ensuite, à la page 44, cela a été évoqué tout à l'heure, «l'ensemble des mesures décidées par l'État alourdit considérablement pour la Ville la charge de ses dépenses», etc. Mais ce n'est pas l'État, ce sont les organismes sociaux, la CNRACL, la Sécurité Sociale. Vous dites à la page précédente que vous avez accordé une prime exceptionnelle aux agents, c'est très bien mais il faut aussi assumer, c'est très bien et on aurait pu même leur donner un peu plus et un peu plus fort. Il ne faut pas dire je donne une prime exceptionnelle aux agents de la Ville et je regrette que l'État ne le paie pas, la Ville a aussi sa responsabilité à assumer quand même. Je trouve que la présentation du budget est par trop fallacieuse, elle n'est pas sincère.

Quelques questions qui soulignent les carences : quand vous nous présentez en annexe 2 votre budget par fonction, je voudrais bien savoir pourquoi les crédits présentés par fonction, en matière de sport et de jeunesse baissent de 2004 à 2005 de - 28 %. Oui, évolution 2005 par rapport à 2004, - 28 %, sécurité et salubrité - 10 %, je voudrais bien que vous me répondiez sur ces éléments-là. D'autre part, je souligne une carence quand même et là je m'étonne de l'absence de réaction des Verts, le budget annexe

de l'assainissement qui passe de 9 et quelque M€ à 4 M€ du fait d'un report en 2005 de crédits affectés aux travaux de dépollution par temps de pluie, on en a déjà parlé. Comment peut-on accepter que des travaux aient été prévus de manière aussi imprécise pour qu'ils ne soient pas financés et réalisés surtout dans les délais qui étaient impartis. Je ne sais pas si c'est le fil rouge du développement durable, moi je crois que c'est plutôt le feu rouge du développement durable. Je sais bien que les Verts ne sont pas rancuniers, on l'a vu avec le référendum sur le TGV mais je me demande comment ils peuvent parler de développement durable et accepter que des travaux qui devaient concerner des actions de dépollution puissent être reportés comme ça de manière un peu laxiste d'une année sur l'autre bien qu'ayant été prévus par le budget. Ça ne me paraît pas tout à fait sérieux cette manière de gérer et de réaliser les actions dont nos concitoyens ont besoin. Voilà les quelques questions que je voulais vous poser.

Par ailleurs, je n'ai pas très bien compris comment vous arrivez à ramener de 14 € à 7 € la contribution des Bisontins en ce qui concerne les déchets parce que ça c'est un sacré roman l'histoire de la redevance et des déchets. Vous placez la Ville sous le régime de la redevance, il y a quelques années, je pense que c'est une bonne chose parce que ma conviction est qu'il faut jouer la vérité des prix, des coûts, des services, c'est une bonne chose, d'ailleurs c'est une des rares communes et je comprends qu'Annie MENETRIER s'en offusque chaque fois, une des rares communes de France où on soit à la redevance. Moi je suis pour, je le répète, mais à Montbéliard qui est une municipalité de droite, ils sont à la taxe qui est un peu un financement de gauche on va dire alors qu'ici dans une ville de gauche, on est à la redevance qui est un peu un financement de droite mais je vous en félicite, c'est une très bonne chose. Cependant, vous nous faites sortir de ce «hors la loi» dans lequel vous vous étiez mis pendant quatre, cinq, six ans où vous aviez opté pour la redevance tout en continuant à faire financer le service par l'impôt. Je trouve que le contrôle de légalité a été relativement souple mais on commence à sortir du «bazar». Alors ça a pris une forme complètement erratique parce que si vous appelez cela une bonne gestion budgétaire, vous, heureusement qu'il y a un bon amortisseur qui s'appelle la communauté d'agglomération, d'une augmentation à la communauté d'agglomération de 14 € mais qui est ramenée à 7 € et je voudrais bien savoir pourquoi. Il faudrait que vous repreniez le bon chemin en matière de déchets. Vous vous êtes lancés à ce moment-là, la redevance y était liée avec le four, vous vous êtes lancés à fond dans les fours quand les autres commençaient à jouer le tri. Vous avez complètement délégué le tri quand les autres commençaient à être en régie, donc il faut quand même là aussi réintroduire un peu de rationalité. Sur les affaires quotidiennes, les matériels informatiques, les ordinateurs, la cuisine, c'est vrai où il y a quand même un énorme budget, c'est vrai qu'il y a des perspectives encourageantes...

M. LE MAIRE : Je demande aux services de ne pas s'énerver, de faire comme le Maire, de rester calmes.

M. Jean ROSSELOT : ... C'est vrai qu'il y a des perspectives encourageantes et il faut rendre hommage aux services pour l'action au quotidien qui est déployée...

M. LE MAIRE : Vous leur demanderez ce qu'ils en pensent en off Monsieur ROSSELOT.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, vous êtes le responsable, vous donnez le ton, le «la», l'impulsion. Les services exécutent parfaitement, on le voit à de multiples exemples sur les actions au quotidien mais je dis que sur beaucoup de domaines, vous ne donnez pas la bonne impulsion. Vous ne maîtrisez pas la conception, la vision des choses. Par exemple on embauche, c'est «l'embauchite», pour les fouilles, mais oui, je souligne quand même, heureusement, grâce à tout ce qu'on a pu vous dire, vous vous êtes mis au diapason, vous avez compris que le patrimoine était un atout. J'ai le droit quand même de le souligner. Voilà ce que j'avais à dire sur les déchets.

Maintenant pour conclure, si je reprends vos quatre mots clés : solidarité, il y en a partout c'est très bien, qualité, là aussi c'est à vous de donner l'impulsion mais je voudrais quand même que vous compreniez que le mot qualité tout seul est dépassé depuis 20 ans, arrêtez de nous présenter des budgets qui sont hors mode. C'est moi qu'il faudrait écouter, pas vos services, après vous écouterez vos services. Je ne sais pas si vous le savez mais en tant qu'élu vous avez une obligation d'être en veille sur tout ce qui se passe en matière de technique budgétaire, le concept de qualité c'était il y a 20 ans, il est toujours de mise mais aujourd'hui on y a ajouté l'évaluation dont vous me disiez il y a deux ou trois ans ici que vous alliez la faire, or je ne vois toujours rien. Aujourd'hui, la qualité et l'évaluation, Monsieur le Maire,

vous savez comment ça s'appelle vous qui êtes un champion de la devinette ? la qualité plus l'évaluation ça s'appelle la performance de la dépense publique et je voudrais que vous introduisiez un peu plus de performance dans la dépense publique. J'ai eu l'occasion de vous le dire la dernière fois, avec vous c'est toujours «tout va très bien Madame la Marquise», je le répète.

M. LE MAIRE : Je vais demander à M. GAYMARD qu'il me donne des conseils.

M. Jean ROSSELOT : En matière de transport par exemple, la seule évaluation dont on dispose c'est l'opinion publique. On voit les titres des articles dans la presse et, je le répète, «l'horreur» textuellement ici ou là à propos du stationnement ou alors un autre article où je vois le parking de Micropolis désert. Le désert d'un côté car il n'y a pas une voiture parce que vous mettez les parkings là où les voitures ne viennent pas et d'un autre côté l'horreur du stationnement parce que vous ne savez rien faire quand il y a des encombrements qui ne sont guère maîtrisables. Je vous ai écouté avec respect, je vous ai déjà dit que vous avez une attitude désobligeante vis-à-vis de votre opposition, il faut que vous réalisiez bien que nous sommes tous ici des gens qui travaillons toute la journée, qui médecin, qui directeur, qui commissaire-priseur, qui professeur, etc. On n'est pas comme vous à ne faire que cela matin, midi et soir. On a quand même quelques idées à vous faire passer, il ne faut pas les prendre par dessus la jambe.

M. LE MAIRE : Moi je travaille 120 heures par semaine.

M. Jean ROSSELOT : Je ne vous le reproche pas, c'est un privilège qui est aussi à droite quand les villes sont à droite mais vous êtes payé à ne faire que ça. Alors ayez le minimum de respect vis-à-vis d'une opposition qui n'a pas que ça à faire, qui s'intéresse énormément aux problèmes de la Ville, qui mériterait qu'on l'écoute.

Dernière chose que je voudrais vous dire, il manque à votre solidarité, à votre responsabilité, il manque un mot «l'entrepreneuriat». Je sais bien que ça ne va rien vous dire mais je trouve qu'à part une ou deux phrases votre budget ne reflète pas une véritable volonté de faire de l'économie. Alors vous allez me dire, c'est l'Agglomération. L'Agglomération c'est le développement économique, c'est la création, l'entretien, l'aménagement des zones mais rien ne vous empêche d'avoir une attitude encourageante, reconnaissante pour l'entreprise, et le chef d'entreprise, d'où on tire la ressource pour faire du social. Ce que j'entends sur les grands groupes -comme si Total alignait sa compétitivité sur ce qui se passe à Planoise ou à Saint-Ferjeux- est complètement à côté d'un raisonnement rationnel mais vous pourriez, vous, dans le budget matérialiser quelques signes de reconnaissance et d'encouragement à l'esprit d'entreprise parce que votre solidarité à laquelle nous souscrivons tous risque un jour de ressembler à une belle carrosserie sans moteur. Il n'est même pas jusqu'à vos actions internationales qui montrent à quel point -je vous avais dit que face aux défis qui sont là aujourd'hui et auxquels Besançon n'échappe pas, il faut de la réactivité- vous n'avez que de la placidité. Quand vous nous parlez de la Région, pourquoi est-ce que vous ne combinez pas vos actions, je vous l'ai déjà dit combien de fois avec les autres grandes collectivités territoriales ? Par exemple sur un sujet qui est assez souvent considéré pas comme secondaire mais quand même un peu à la marge, vous allez en Chine dans la ville de Xi'an dans la province du Shaanxi, où il se trouve que la Région a une action engagée depuis 15 ans. Je pense que tout ce qui se fait en matière d'actions internationales de la Ville est bien mais là aussi ça a 20 ou 30 ans de retard. C'est la diplomatie des peuples qu'il faut conserver des années d'après guerre, mais aujourd'hui les jumelages peuvent être source d'opportunité économique à condition qu'on cible et qu'on concentre le tir. Et une région comme la Franche-Comté et sa capitale auraient tout intérêt à avoir une stratégie de coopération décentralisée comme on dit avec un pays aussi prometteur que la Chine. Mais vous n'avez pas de stratégie, que ce soit sur le TGV ou que ce soit la Chine, vous ne savez pas dessiner une stratégie à long terme et ça c'est grave pour une ville de l'importance de Besançon. Vous avez un budget qui est plutôt celui d'un chef-lieu de canton que de chef-lieu de région.

Voilà ce que j'avais à dire. Je pense que compte tenu du fait que j'avais exprimé déjà tous ces thèmes à travers le débat d'orientations budgétaires et que vous ne montrez à aucun endroit le début de commencement d'une reprise ou d'une attention portée à ce que nous disons, nous ne voterons évidemment pas ce budget.

M. LE MAIRE : Ça, c'est une surprise ! Je vous répondrai tout à l'heure Monsieur ROSSELOT.

Mme Françoise BRANGET : J'ai pris connaissance avec beaucoup d'attention et d'intérêt de ce rapport sur le budget primitif. Ce qui m'étonne c'est la façon de le présenter sur fond bien évidemment de désengagements de l'État et j'en veux pour preuve trois points sur lesquels je pense vous avez besoin de quelques éclaircissements bien que M. CHEVAILLER nous ait donné beaucoup de détails.

Premier point c'est l'Université. Vous parlez de désengagement de l'État, du non-respect de contrat de plan, c'est peut-être pour justifier votre désengagement parce que vous ignorez peut-être que depuis les années 90 l'État a laissé les régions financer les investissements immobiliers des universités, c'est M. JOSPIN, Ministre de l'Éducation Nationale et Premier Ministre qui ne s'était pas du tout opposé à ce désengagement. Alors il n'y a pas plus de désengagement que d'engagement. L'intervention de la Région a été salubre et bénéfique depuis cette date, on a pu mesurer les besoins et on a effectivement intégré un certain nombre d'investissements universitaires dans les projets de la Franche-Comté. Ce sont les Présidents CHANTELAT notamment et HUMBERT qui ont fait beaucoup pour l'Université, la rénovation des bâtiments Mégevand, les amphithéâtres Courbet et Fourier, la Bouloie, le restaurant universitaire, la Maison de l'Étudiant. En fait, l'Université, qui est l'État, a quand même tenu ses engagements et vous ne devriez pas ignorer que le budget de l'Université cette année a quand même progressé de 3 %. D'ailleurs c'est noté dans le dernier procès-verbal du Conseil d'Administration de l'Université donc je ne vois pas là de désengagement de l'État.

M. LE MAIRE : Je vous éclairerai.

Mme Françoise BRANGET : Par contre, effectivement il était bien noté que vous deviez participer au réaménagement du Campus, etc., des voies de circulation, des réseaux et que tout devait être terminé pour 2006. Au départ on était parti sur une somme de 3 M€, on a réduit les travaux à quelque 1,2 M€ et puis finalement vous nous annoncez que vous ne financez rien suite au fameux désengagement de l'État.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas cela, je vous expliquerai.

Mme Françoise BRANGET : Vous nous expliquerez.

M. LE MAIRE : Vous faites bien de poser la question, ça me permettra de préciser.

Mme Françoise BRANGET : Très bien. Deuxième point que je voulais soulever, la DSUCS (Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale) qui effectivement n'est pas la même chose que la DGF qui a augmenté vous l'avez dit d'une façon tout à fait normale puisqu'elle est passée de 2,4 à 2,9, on est bien d'accord. Par contre, la DSU qui est une dotation pour aider les villes qui ont quelques difficultés avec une population sociale défavorisée bénéficie d'une augmentation certaine. Lors du dernier Conseil Municipal, j'avais donné à mes collègues un certain nombre d'informations sur cette dotation de solidarité urbaine en vous disant qu'elle allait doubler dans les années à venir et que vous aviez, je pense, les chiffres en main. Je pensais que vous pouviez vérifier ceux qu'on vous avait donnés, au moins vous donner la peine de les consulter, de les vérifier et de savoir que la dotation de solidarité pour cette année en 2005 s'élèverait à 3 M€, le chiffre je peux vous le donner au centime près, ce qui représente plus de 17,5 % d'augmentation depuis l'année dernière, depuis 2004, depuis 2003 ça fait 24 %. Alors ne dites pas que cette dotation ne va pas compenser les manques, elle existe, elle est conséquente, elle a pris 24 % en deux ans, elle doublera d'ici 2006, vous avez eu les chiffres, si vous ne les avez pas ce soir je vous les donne. Ce n'est qu'une petite partie mais c'est conséquent quand même. Puisque vous avez listé les désengagements et les dépenses supplémentaires, d'ailleurs vous le dites abondamment dans la presse, vous avez déjà ajouté les dépenses que les communes sont obligées de supporter, moi je vous rappelle simplement les compensations que l'État vous apporte.

Troisième point, vous nous avez dit qu'il était impossible de voter les taux de contribution directe parce que nous n'avions pas les bases de fiscalité. M. CHEVAILLER vient de nous les annoncer ce soir effectivement, 1,9 vous venez comme par hasard de les savoir ce soir, je suis étonné que pour l'établissement du rapport nous ne les ayons pas eues parce que franchement nous les connaissons depuis le mois de décembre...

M. LE MAIRE : C'est dans le rapport Madame, vous le regarderez mieux.

Mme Françoise BRANGET : Non, il y est indiqué : «lors de l'établissement du document budgétaire, les bases de fiscalité n'étaient pas encore transmises par les services fiscaux». Je regrette, c'est imprimé on l'a eu il y a cinq jours, donc vous aviez les moyens quand même de les connaître avant, d'ailleurs vous les connaissez puisque vous nous les avez dites ce soir.

A propos de cette non augmentation de la fiscalité locale, c'est tant mieux, nous nous réjouissons que cette année le taux d'imposition n'augmente pas. Par contre, ce que je voudrais dire c'est que malgré tout, elle a énormément augmenté les années dernières, elle a augmenté même à tel point qu'elle a rattrapé quasiment ce que vous aviez prévu au PPI 2002, c'est-à-dire que l'année dernière et l'année d'avant vous aviez augmenté beaucoup plus que vous aviez prévu au PPI. J'ai absolument tous les chiffres ressortis là, si vous voulez les consulter, ce n'est pas un problème.

M. LE MAIRE : On les a aussi.

Mme Françoise BRANGET : Alors je dirais tant mieux, nous n'augmentons pas cette année, c'est parfait nous sommes contents. Un point que je voudrais développer, c'est la gestion de la dette dont M. CHEVAILLER nous a parlé. Effectivement la politique de gestion active nous permet de réduire les coûts et profite bien évidemment au budget de la Ville. Mais il n'en reste pas moins, je l'ai déjà souligné, que 40 % de la dette s'appuient sur des taux flottants avec l'utilisation de produits spéculatifs qui font courir de gros risques à la Ville de Besançon. Si tel ou tel événement dans le monde ou ailleurs engendrait un retournement de situation, comment expliqueriez-vous aux Bisontins que vous utilisez quand même des jouets capitalistes notamment la bourse pour gérer les finances publiques ? Vous êtes les premiers à pratiquer ce que votre idéologie vous interdit, alors là je suis un peu sceptique.

Je conclurai avec encore une précision parce qu'entre 2000 et 2005, c'est-à-dire en 4 ans puisque 2005 n'est pas commencée, les dépenses de personnel que vous nous dites maîtriser dans le budget de fonctionnement augmentent de plus de 11 % en 4 ans, 11 %. Dans le même temps, les dépenses d'équipement en direction de la population baissent de 10 %, à tel point qu'en 2000 on investissait 292 € par habitant, aujourd'hui on investit 263 € par habitant. Dites-moi que c'est faux !

M. LE MAIRE : Je vous dis que c'est faux, cela dépend de la façon dont on interprète.

Mme Françoise BRANGET : Les Bisontins apprécieront. Ceci dit, votre rapport est comme l'a dit Catherine COMTE-DELEUZE, tout de même imprécis avec des chiffres un peu aléatoires. Vous avez une façon de nous présenter des informations, des précisions mais avec tellement d'incertitude que bien évidemment nous nous abstenons parce qu'on ne peut même pas voter contre. On va s'abstenir parce que les chiffres on ne les connaît à peu près pas, on fait des tas de suppositions sur effectivement ce fameux désengagement de l'État mais qui en fait essaie de faire passer une sauce qui est un budget de fonctionnement qui augmente par rapport à des investissements en direction de la population qui diminuent.

M. LE MAIRE : Je ne suis pas du tout d'accord avec ce que vous dites mais mes services vous feront une réponse et puis après je vous donnerai quand même quelques éléments de réflexion, vous savez les chiffres on en fait ce qu'on en veut.

Mme Françoise BRANGET : Ce n'est pas moi, ce sont vos rapports à vous depuis 2000 que j'ai là.

M. LE MAIRE : Je vous dirai, par exemple pour la DSU, que vous êtes très forte pour annoncer au centime près la DSU alors que celui qui va la déterminer c'est le comité des finances locales qui se réunit le 1^{er} mars. Donc vous êtes très forte pour pouvoir annoncer aujourd'hui des chiffres qui ne sont pas encore déterminés. Je reviendrai là-dessus tout à l'heure très calmement même si je conçois bien quelle est la grande difficulté pour vous d'expliquer quand même comment un budget où on augmente l'investissement, où on montre beaucoup de dynamisme et malgré un certain nombre de désengagements sur lesquels je reviendrai, on n'augmente pas les taux locaux de fiscalité pour les mettre à 0, c'est difficile. Je me mets à votre place, ce n'est pas facile mais quelquefois je vous le redis vous gagneriez en crédibilité en disant que vous n'êtes pas d'accord sur plein de choses mais que là au moins vous

reconnaissez que nous avons fait des bons efforts de gestion, que la Ville est bien gérée et que nous prenons soin du porte-monnaie des Bisontines et des Bisontins. Vous gagneriez à le dire mais vous ne voulez pas, mais je vous répondrai globalement là-dessus et très calmement et je vous ai écoutée avec beaucoup de respect. Vous n'avez pas eu des propos déplacés à mon égard comme votre voisin qui m'a reproché de présenter des choses pas sincères.

M. Bernard LAMBERT : Monsieur le Maire, je trouve qu'il y a des attitudes quand on débat sur le budget dans cette enceinte qui sont désagréables parce qu'on situe trop souvent le débat au niveau national et je voudrais le laisser sur le plan local. Il y a une ville Monsieur le Maire et une opposition, l'opposition propose et jusqu'à preuve du contraire dans les orientations budgétaires il y a eu de la part de Jean ROSSELOT 17 propositions. Dans le document que vous avez produit ce soir, je n'en vois aucune. Alors j'aimerais au fil de mon propos en ressortir quelques-unes parce qu'elles me paraissent à la fois intéressantes et dignes d'intérêt, pour l'assemblée et aussi pour les Bisontins. Sur les chiffres, je rejoins parfaitement les interventions précédentes, celles de Françoise BRANGET, de Jean ROSSELOT et de Catherine COMTE-DELEUZE. C'est vrai Monsieur CHEVAILLER que vous avez un ton un peu trop professoral quand vous vous adressez à nous, soyez peut-être plus simple, s'il vous plaît. Je vous dirai simplement que dans les tableaux présentés, c'est vrai qu'il y a à la fois une certaine confusion et une difficulté pour vous lire. Essayez d'être un peu plus synthétique. C'est vrai que les budgets annexes ont leur importance, budget principal, budget d'investissement mais il y a peut-être une manière de présenter les choses plus simplement, que l'on puisse voir également aussi sur les années n -1 et n -2 comment évoluent les principaux chiffres. Ça me paraît, Monsieur CHEVAILLER, être important et je suis à votre disposition pour vous donner la formule la plus adéquate.

Alors quand vous dites Monsieur le Maire que l'imposition n'augmentera pas, c'est une bonne chose je crois qu'il faut le dire mais méfiez-vous des budgets 2006 et 2007. Je pense simplement à notre équipe de France qui était championne du monde en 1998, vous avez vu par la suite les difficultés pour rester en haut du panier. Nous ferons, nous dans l'opposition, tout ce qu'il faudra faire. Monsieur CHEVAILLER, laissez le débat national là où il est, nous sommes Bisontins et j'aimerais qu'on puisse travailler pour Besançon sans parenthèses avec ce qui se passe dans la capitale.

Monsieur le Maire, ma première question porte sur un document que vous avez présenté que je trouve intéressant, dommage qu'il date puisque c'est l'état des subventions données aux associations. La liste est imposante, merci de la communication, je crois que Pascal BONNET l'avait suggéré il y a quelque temps, dommage qu'il date puisque l'année c'est 2003. Il eût été intéressant d'avoir 2004 et aussi de faire un parallèle avec 2003 - 2004 pour qu'on puisse se faire une idée de ce qui s'est passé. Simplement, j'ai pris le temps et le soin d'étudier dans le détail cette longue liste des subventions pour 2003 et Monsieur le Maire sorti un chiffre que l'on puisse comparer et en discuter, j'ai relevé 18 associations auxquelles la Ville donne une subvention annuelle à 100 000 €. Ensuite j'ai pris une deuxième tranche, j'ai sorti 8 associations dont la subvention de la Municipalité est supérieure à 200 000 €. Alors parce que les chiffres surprennent, mes questions sont les suivantes : la première, il faudrait peut-être, je ne fais pas partie de la commission, je n'ai pas eu le temps d'interroger mes collègues mais vous allez Monsieur le Maire en direct nous donner l'information puisque vous semblez tout maîtriser et si bien maîtriser que cela, première question : à un moment donné, Monsieur le Maire, quand on aide une entité, une structure, une association par des subventions aussi fortes, n'y a-t-il pas un danger, un risque de voir la structure inféodée si je peux me permettre l'expression à celui qui est le principal financeur. Il y a des chiffres de 662 000 €, 410 000 €, ça me paraît quand même important et je souhaiterais savoir dans ces associations le nombre d'emplois qui existent, équivalents temps plein, pour que l'on puisse faire la relation entre la subvention que donne la Municipalité et les emplois que ça peut générer.

Et aussi, ne sachant pas, j'interroge, y a-t-il de votre part, Monsieur le Maire, un regard sur le bilan ou le compte de résultat ex-compte d'exploitation ?

Ensuite, sur les orientations et les principaux dossiers de 2005, vous avez parlé Monsieur le Maire d'attractivité touristique. Je reviens sur les vœux que j'ai formulés pour l'année 2005 en ma qualité de membre de la SEM Citadelle et je regarde Mme la Présidente qui me sourit et je vous remercie. Puisqu'un PPI n'est pas figé dans le marbre pour l'avenir, il faudrait prendre des dispositions afin qu'il y ait très rapidement une étude lancée, je l'ai dit la dernière fois avec une commission dont vous trouverez

Monsieur le Maire la justesse dans la composition, je dis moi tiers Ville, tiers SEM et tiers milieu associatif chargé du patrimoine pour que nous puissions commencer à réfléchir parce que quand je vois les festivités de Vauban, je crains qu'il y ait un trop grand contraste entre l'accessibilité que l'on connaît actuellement et la grandeur que l'on va donner à cette célébration, à cet anniversaire. Ne tombez pas dans le panneau Monsieur le Maire de deux photos, la première vous montrant au devant de la scène et la deuxième d'un bus en face de chez Jean ROSSELOT qui a du mal à tourner, ça serait un comble.

Ensuite sur le volet économique, Jean avait précisé au niveau des orientations budgétaires, et je voudrais y revenir parce que nous avons échangé ensemble sur cette proposition, une structure d'anticipation sur les délocalisations. Alors Monsieur le Maire, c'est une question importante, je sais qu'elle vous passionne parce que vous avez vous aussi la fibre économique, on vous la reconnaît et je le dis de manière très sincère.

M. LE MAIRE : Merci.

M. Bernard LAMBERT : Mais, Monsieur le Maire, ne restons pas à cette réputation, passez maintenant aux actes. Il ne faut pas tout attendre de l'État dans un dossier aussi lourd que celui-là. Faisons preuve d'anticipation et nous sommes et vous le savez ô combien disposés à participer à un groupe de travail comme celui-là. Et parallèlement aussi, Jean l'avait souligné avec beaucoup de souplesse mais je voudrais intervenir ici avec une certaine autorité, une certaine gravité si je puis dire sur le savoir-faire microtechnique ; le président du centre de transfert en micro et nano technologique a dit que personne ne sait ce que l'on fait. Il faut, Monsieur le Maire, reprendre cette initiative pour que nous puissions donner l'information au grand public au-delà des frontières bien sûr de la Franche-Comté et essayons de transposer cette initiative sur les pays européens. J'ai vu en début d'année votre belle plaquette sur les microtechniques, sur le savoir-faire de Besançon et de sa région, il faut je crois aussi aller un peu plus loin.

Et puis dans le volet de la formation, nous avons proposé quelque chose d'intéressant, le cartable électronique, le cartable des débouchés professionnels et sachez Monsieur le Maire qu'il y a ici dans cette salle des spécialistes de l'enseignement, des spécialistes de la formation qui vous diront qu'il y a un dégoût d'offres de formation. L'offre est tellement large, elle peut être précise, elle est tellement encombrante que les élèves ne savent plus s'il faut aller au GRETA, à l'AFPA, dans le professionnel, dans le technologique dans la filière générale...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas à la Ville de faire cela.

M. Bernard LAMBERT : Il y a peut-être Monsieur le Maire quelque chose de particulier à inventer. Nous sommes là aussi volontaires pour apporter des initiatives et creuser avec vous l'innovation qui pourrait faire ne plus regretter que ce terme qui figurait dans le logo de notre ville ait disparu. Il faut donc synthétiser l'offre, l'assouplir pour une meilleure lisibilité. C'est un vœu que nous prononçons et puisque vous citez la Région dans les relations que vous avez désormais avec M. le Président du Conseil Régional, le salon Initial va ouvrir ses portes et je rends grâce ici aux Présidents CHANTELAT et HUMBERT qui ont lancé cette initiative. Que fait Besançon pour permettre à une partie de sa jeunesse d'être présente sur le salon Initial ? Il n'y a pas qu'au-delà de la classe de seconde et de la classe de troisième que l'on peut visiter Initial, faites preuve d'initiative et nous saurons dans ce domaine vous encourager.

Et puis j'ai relevé également dans l'investissement sur la pierre, et ce sera mon propos pour clore mon intervention, que les dépenses pour l'ORU, maisons de quartier, assainissement, salles de spectacles, fêtes dans la rue, les lumières, Noël et j'en mets encore une couche, c'est vrai que pour finir si on faisait le cumul de nos dépenses en agglomération et en sacs de ciment, ça fait beaucoup de millions d'euros. Ma question : qu'est-ce que Besançon peut faire pour innover et arriver à éveiller sa jeunesse à la citoyenneté pour que peut-être les actes d'incivilité puissent disparaître ? Nous sommes à côté de vous aussi pour réagir parce que le dossier est local, il n'est pas national, nous avons des initiatives à prendre avec vous pour qu'il y ait une ouverture intéressante pour la jeunesse. La médiathèque c'est bien mais c'est vrai que de dire à un jeune «tu vas dans cette médiathèque, tu pourras trouver telle chose qui

t'apportera un bien pour toi et ta famille», ça me paraît, Monsieur le Maire, hautement plus intéressant et je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. La jeunesse pour l'instant, elle est dans la rue et j'ai cru comprendre qu'elle n'est pas très satisfaite.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, quelques remarques en complément de nos collègues. Déjà je voudrais rappeler, on l'a déjà dit à plusieurs reprises ici, que les grands enjeux qui concernent notre ville en matière de développement, économie, transport, environnement, aujourd'hui sont des enjeux d'agglomération et feront l'objet de débat demain, si on peut débattre parce qu'à l'Agglomération il est souvent difficile de débattre. Vous mettez à juste titre l'accent ici à la Ville sur les notions de proximité et de développement durable. Un certain nombre de choses ont déjà été évoquées mais avant de venir plus spécialement sur cet aspect budgétaire, je voudrais redire quelques mots de vos soucis quant à l'État et à la façon dont on peut les relativiser. Je voudrais déjà saluer la grande créativité dont vous témoignez, tant vous que M. CHEVAILLER, dans une discipline qui pourrait très bien à l'avenir vous permettre de figurer aux Instempsfestifs en tant qu'artiste, c'est le jonglage avec les chiffres.

M. LE MAIRE : Monsieur BONNET, je vous demanderai de rester correct parce que si je tenais de tels propos, vous me diriez de traiter l'opposition avec respect. Alors traitez le Maire avec respect, je ne vous permets pas de dire...

M. Pascal BONNET : C'est amical et gentil.

M. LE MAIRE : Non, ce n'est ni amical ni gentil !

M. Pascal BONNET : Je vous dis que vous êtes un artiste.

M. LE MAIRE : Non, ce n'est pas dit dans ce sens-là, alors restez correct je vous prie.

M. Pascal BONNET : Vous nous parlez de dotations d'État qui baissent énormément pour au bout du compte nous présenter un tableau où elles augmentent...

M. LE MAIRE : Je ne suis pas ici pour faire le clown moi.

M. Pascal BONNET : Je ne fais pas le clown, je constate certaines choses. Donc vous nous présentez ces dotations qui en fait augmentent, donc une diminution énorme qui en fait représente une augmentation. Moi j'ai des conceptions mathématiques beaucoup plus simples. Vous nous dites après que c'est par rapport à l'inflation donc ça devient très relatif si bien qu'on ne comprend plus grand chose.

M. LE MAIRE : Je vais vous expliquer.

M. Pascal BONNET : Ensuite il y a un autre point qui revient régulièrement, c'est le jour férié. Je vous rappelle quand même que le jour férié supprimé, ce qui a été fait dans d'autres pays aussi avec parfois des gouvernements socio-démocrates, vise ici à financer la politique dépendance que le Gouvernement JOSPIN n'avait pas financée. Cette ponction dont vous vous plaignez repose aussi sur une journée de travail en plus à la Ville, comme une journée de travail en plus dans les entreprises, donc une augmentation de la productivité de la Ville et de son personnel. Donc relativisez là aussi, ce n'est pas une perte sèche pour la Ville ou alors vous doutez de la productivité du personnel, ce qui m'étonnerait de votre part.

Je voudrais revenir sur le budget et en particulier sur cette modération fiscale qui a déjà été évoquée, avec la relativité qu'évoquaient mes collègues dans la mesure où il y a aussi la taxe professionnelle en d'autres lieux qui est amenée à augmenter. Alors bien entendu, il y a une rigueur, il y a une modération fiscale. Vous parlez de développement durable, on vous demande une sagesse fiscale qui soit durable. Pour l'obtenir, je vous l'avais dit aux orientations budgétaires, la rigueur sur le fonctionnement de la ville, sur les services à ses limites et je me pose la question de la rigueur quant aux subventions et Bernard LAMBERT l'a déjà un peu évoqué. Là aussi il y a un peu de jonglage parce que quand on lit le document, on constate qu'il y a une diminution globale des subventions puis un peu plus loin à la page 36, qu'en fait c'est stable. Quand on regarde dans le détail, ce qui diminue ce sont des

subventions d'équipement et les subventions de fonctionnement augmentent. Je vous rappelle le souhait que j'avais exprimé de voir développer dans tous les secteurs de l'action municipale, comme c'est le cas dans certains secteurs déjà, une politique de contractualisation s'agissant d'associations qui ont un rôle de service public indiscutable, laissant à côté des enveloppes annuelles permettant de répondre à des besoins parce qu'on sera autrement dans le souci permanent soit d'augmenter éternellement, soit à un moment donné de refuser à certaines associations.

Enfin, et là j'ai une question plus ponctuelle, il y a deux points pour lesquels vous évoquez vos inquiétudes justifiées sur le PPRI qui sont donc la SMAC et l'îlot Pasteur. Où en est-on aujourd'hui puisqu'on nous dit que c'est quand même quelque chose qui s'envisage dans le cadre du budget de cette année mais qu'on est encore dans l'incertitude ? Où en êtes-vous aujourd'hui pour la SMAC et qu'en est-il exactement des modifications susceptibles d'intervenir à l'îlot Pasteur en raison du PPRI ? Je vous remercie.

M. Benoît CYPRIANI : Je voulais dire qu'au niveau de la Ville on était en train de vivre un moment assez passionnant puisque, n'en déplaise à M. ROSSELOT, le développement durable est effectivement en train de s'imposer comme un repère de l'ensemble de nos politiques. Actuellement les élus et les services travaillent à proposer des actions à inscrire dans l'Agenda 21, on sent vraiment un réel intérêt de la majorité d'entre eux et c'est tout à fait encourageant pour la suite. C'est important parce que le développement durable va progressivement faire partie de la culture de base de chacun, de l'ensemble des élus, des techniciens, des acteurs, entrepreneurs, industriels, citoyens, etc. Donc c'est inéluctable ce passage progressif au développement durable mais cela se fera plus ou moins rapidement selon les incitations que chacun pourra ressentir d'où l'importance de l'implication de la Ville dans cette action. Nous sommes dans une année charnière et c'est ce qui est souligné, à juste titre, dans le budget primitif et je m'en réjouis. Je vous remercie.

M. Bruno MEDJALDI : Par contraste avec ce qu'on a entendu tout à l'heure, je voudrais dire la satisfaction des socialistes. Le budget, n'en déplaise à l'opposition, que nous présentons ce soir, est un exemple de bonne gestion auquel s'ajoutent également de bonnes nouvelles.

Très rapidement je rappellerai quelques points fondamentaux. Premièrement consolidation des résultats financiers et donc accroissement de notre autofinancement. Ensuite, un recours à l'emprunt limité à 15,3 M€ sur le budget principal. Troisièmement, 132,2 M€ consacrés aux services relevant de la responsabilité de la Ville, ce qui correspond à une augmentation de 2,1 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui prouve bien effectivement notre attachement au service public. Enfin, conséquence de cette gestion exigeante, nous pouvons faire mieux que prévu en matière d'impôt. Je rappelle notre engagement en brandissant à nouveau dans cette enceinte ce petit fascicule que vous connaissez bien qui était notre programme 2001 et il est toujours salutaire dans ces cas d'entretenir la mémoire. Je rappelle donc notre engagement de 2001 : ne pas augmenter les taux de la Ville au-delà du taux de l'inflation et ce soir Monsieur le Maire, vous annoncez donc mieux que cela puisque les taux de la Ville n'augmenteront pas du tout en 2005 et ce sont bien nos marges de manœuvre budgétaires qui permettent ces résultats. C'est donc dans le respect de la parole donnée et avec enthousiasme que le groupe socialiste votera ce budget 2005.

Mme Martine BULTOT : La politique de la droite gouvernementale fait des dégâts sociaux considérables et ce ne sont pas les discours de l'opposition autour de cette table qui pourront démontrer le contraire. L'augmentation des précarités et des exclusions, le poids des loyers et des charges, la disparition d'un certain nombre de services publics font que les collectivités territoriales et en premier lieu les communes sont victimes du désengagement de l'État, je le répète, et se retrouvent en première ligne face à une situation sociale dramatique. Heureusement pour les Bisontins, la situation financière de la Ville de Besançon est saine car elle est le résultat d'un effort de gestion rigoureuse dans la durée. Ceci permet dans ce budget de proposer une politique rigoureuse de défense de l'action publique.

On ne peut pas, sauf à être de mauvaise foi, accuser notre majorité de gaspillage d'argent scandaleux ou de politique de prestige trop chère. Nous savons aussi que tout n'est pas possible et en plus en même temps. La mise en place d'outils comme le PPI permet de définir la priorité dans le temps et de contrôler effectivement la montée en charge de l'effort d'investissement en limitant le recours à

l'emprunt. La bonne santé financière de la Ville a permis de ne pas augmenter les taux communaux de fiscalité. C'est une nouvelle, quoiqu'en pensent certains ici, qui ne manquera pas d'être appréciée par tous et en particulier par les foyers modestes. Face à un service public cerné, menacé de toutes parts y compris par la directive Bolkestein, nous apprécions la démarche de notre Municipalité de veiller à lui donner une image positive et moderne. C'est une approche que les Alternatifs soutiennent depuis toujours et peut être une incitation pour les usagers à la défendre bec et ongles.

Par ailleurs, avoir le souci d'améliorer les conditions de travail des personnels municipaux c'est bien, le faire c'est parfait.

Sur les questions internationales, vous savez Monsieur le Maire l'implication importante des militants alternatifs dans nombre d'associations. Nous partageons totalement les orientations proposées et nous vous remercions, ainsi que l'Adjoint Sébastien MAIRE en particulier, pour le partenariat tripartite entre Besançon, Haddera en Israël et le camp de réfugiés d'Aqabat Jabr en Palestine. C'est une initiative courageuse en faveur de la paix et nous remercions tous ceux et celles qui se sont impliqués dans ce projet.

En matière de service de proximité notamment sur la question des déjections canines qui est soulignée dans le document, j'attire l'attention sur le fait que Planoise est particulièrement touché et qu'il faut également agir par rapport à une population canine très importante de chiens de combat, dangereux et qui créent des problèmes de voisinage en appartement. Nous allons installer des panneaux d'information patrimoniale et touristique en grand nombre, ce qui est bien, mais en ce qui concerne l'affichage politique ou associatif qui est le parent pauvre, il faudrait augmenter de façon conséquente les panneaux au lieu de les enlever en oubliant de les remplacer.

Je ne veux pas alourdir en prolongeant les remarques de ce type, elles feront l'objet d'échanges ultérieurs. Les Alternatifs partagent totalement les orientations de ce budget 2005 où une grande place est accordée à la proximité pour un service public de qualité sans pour autant manquer d'ambition dans de nombreux autres domaines. Nous trouvons aussi que la communication s'améliore et que la visibilité de Besançon a fait de grands progrès.

M. Christophe LIME : Pour répondre à M. ROSSELOT par rapport à la problématique de l'assainissement, je pense qu'il a repris un petit peu, comme il l'a dit, sur les trois dernières années la politique d'investissement de l'ensemble des budgets et tout particulièrement du budget de l'assainissement. Heureusement qu'on ne tient pas encore cette année et dans les années futures l'ensemble de la politique d'investissement qu'on avait depuis deux ans parce que je rappelle que le chiffre de l'année dernière, sur un budget de 14,3 M€, nous avions 9,8 M€ d'investissement. Donc bien entendu nous étions et je l'avais dit déjà depuis deux ans, sur une politique d'investissement extrêmement importante liée tout particulièrement à la rénovation, la restauration de la station de Port Douvot qu'on aura sûrement le plaisir d'inaugurer aux alentours de l'automne. Elle sera une des plus modernes au niveau de l'Europe et se situera dans le cadre du développement durable.

Sur le reste des investissements, nous avons choisi de continuer à traiter tout particulièrement les ouvrages en terme de dépollution et depuis deux ans nous en avons mis un en service situé rue Tristan Bernard, un deuxième va l'être à la station de Port Douvot et bien entendu nous réfléchissons sur d'autres ouvrages de dépollution, ce qui nous a donné un petit peu de retard. Cette politique d'investissement est extrêmement lourde. Deux autres éléments méritent d'être soulignés.

Le premier élément concerne les précipitations de l'été 2002. Vous ne vous en souvenez peut-être pas mais trois orages ont été extrêmement importants sur la Ville de Besançon et nous ont amené à reprendre l'ensemble de nos paramètres dans le cadre des écoulements des eaux pluviales. A partir de là nous avons retravaillé sur l'ensemble de la ville pour savoir si nos ouvrages d'orages étaient bien positionnés et mené une réflexion complète par rapport à ces différents éléments-là. Il en est résulté une modification d'emplacement pour l'ouvrage chemin de Vieilley et celui qui se situe aux alentours du stade Léo Lagrange n'est pas encore positionné ; ceci entraîne un report au niveau de ces deux investissements.

L'autre élément, c'est l'accélération des investissements sur les réseaux puisque nous sommes en fin de contrat de plan avec l'Agence de l'Eau et depuis le 1^{er} janvier 2005, l'ensemble des subventions sur les réseaux sont passées de 45 % à 0 %. J'avais demandé aux services que nous fassions un effort tout particulier en 2004 sur les réseaux afin non seulement de réaliser ce que nous avons prévu mais aussi anticiper un certain nombre de travaux qui étaient prévus en 2005 pour pouvoir obtenir les subventions de l'Agence de l'Eau.

Je terminerai simplement sur la baisse de subventions au niveau de l'Agence de l'Eau qui est liée à deux phénomènes. Premièrement, l'ensemble des agences de l'eau de notre territoire sont ponctionnées par les budgets de l'État avec des transferts relativement importants, ce qui va nous pénaliser dans le cadre justement des dépollutions, des recherches au niveau de l'eau sur l'ensemble des communes. Deuxièmement, depuis le 1^{er} janvier 2005, les agences de l'eau vont être obligées de payer des amendes en raison de la législation européenne pour un certain nombre de villes qui ne respectent pas les directives de dépollution. La Ville de Besançon n'est absolument pas concernée par cette directive puisqu'elle la met en application depuis 2003. Cela veut dire que nous allons être pénalisés pour un certain nombre d'agglomérations qui ne se sont pas mises aux normes et pour lesquelles l'Agence de l'Eau va payer un certain nombre d'amendes à Bruxelles. Je trouve cela déplorable.

Je terminerai sur le budget de l'assainissement en disant que cette année c'est la septième année que nous n'avons pas d'augmentation de la taxe de l'assainissement, ce qui prouve l'extrême bonne gestion de ce service qui a montré sa forte volonté d'améliorer la productivité de ce service public.

M. Franck MONNEUR : Deux éléments de réponse, un à M. LAMBERT, l'autre à M. BONNET. Monsieur BONNET concernant la SMAC, rassurez-vous ça va bien puisque M. le Maire d'ici quelques jours annoncera un certain nombre de choses concernant ce projet et je crois pouvoir dire que nous sommes en bonne voie pour aller relativement vite avec une ouverture dans les deux ans et quelques mois.

Concernant M. LAMBERT, je suis surpris par la teneur de son intervention concernant les subventions aux associations. Je suis surpris et je pense que ça relève plutôt de la méconnaissance du sujet. Pourquoi vous étonnez-vous de voir que certaines associations sont subventionnées à hauteur de 100 000 €, 200 000 € ou plus ? Vous irez dire au Directeur du Théâtre de l'Espace que sa subvention est trop élevée et que cela n'est pas crédible.

Par ailleurs, un autre exemple me vient en tête concernant le Festival de Musique, vous irez expliquer également à M. LEHMANN, le Président de l'association du festival que la subvention qui avoisine les 200 000 € le rend totalement inféodé à la Ville de Besançon. Alors, je proposerai à la commission culturelle qui aura lieu la semaine prochaine de ramener cette subvention à 2 000 € de façon à ce que M. LEHMANN se sente moins inféodé à la Ville de Besançon.

M. LE MAIRE : On ne fera peut-être pas ça mais tu as raison. Je ne répondrai pas à M. LAMBERT sur l'inféodation des associations. Elles sont libres et je vous signale d'ailleurs, mon cher Bernard LAMBERT, je pense que vous le savez, qu'au-dessus d'une certaine somme il y a obligatoirement un bilan annuel qui est remis et qui est contrôlé par un expert comptable et par un commissaire aux comptes. Cela se fait chaque année, nous ne reversons les subventions que lorsque nous avons ces documents, donc c'est de la plus totale transparence.

M. Michel JOSSE : Monsieur le Maire, alors que vous demandez l'inscription de la Citadelle au classement de patrimoine de l'UNESCO, il faudrait vous pencher dès à présent sur les accès et les parkings en créant une commission d'étude ad hoc comme le demandent les groupes UDF et UMP.

D'autre part il faudrait aussi se pencher sur les autres quartiers. Naturellement il y a l'ORU de Planoise, l'ORU de Clairs-Soleils et il y a aussi un quartier qui s'appelle la Combe Saragosse et qui attend la création de trottoirs et la réfection de la voirie, donc chemin des Montarmots depuis 17 ans. A ce jour, les occupants des 300 logements viennent prendre le bus sans trottoirs et marchent sur la chaussée. Or c'est un quartier en plein développement. Je pense qu'il faudrait ne pas attendre encore quelques années avec

la réalisation du Vallon du Jour pour réaliser ces travaux car rien n'est budgétisé à ce jour dans votre orientation budgétaire.

Il faudra aussi ne pas oublier la réfection des trottoirs par exemple dans le haut de la Grande Rue, la voirie de la rue des Frères Mercier et bien d'autres encore. Et comme boutade aussi, à quand l'ouverture de la brasserie du Marché ?

M. LE MAIRE : C'était une boutade. Jean-Claude ROY vous répondra s'il veut dire un mot mais effectivement il manque des trottoirs à la Combe Saragosse, je ne suis pas sûr que ce soit vraiment un débat de budget et il en manque d'ailleurs dans d'autres lieux. Quant à la commission que vous réclamez, vous et M. LAMBERT, nous y réfléchissons effectivement et depuis déjà fort longtemps puisque le précédent directeur de la Citadelle avait déjà lancé une réflexion par rapport à cela. J'en parle très souvent avec la Présidente de la SEM. Nous réfléchissons et le moment venu, bien sûr, nous associerons tout le monde à cette réflexion mais n'oubliez pas que nous n'avons jamais réfléchi à la desserte de la Citadelle, bien au contraire nous y pensons depuis déjà quelques années.

M. Jean-Claude ROY : Ce sera une réponse rapide. La commune c'est 450 km de voirie dont l'entretien en moyenne est effectué tous les 35 ans, donc il est clair que dans des secteurs fortement roulés, les voiries sont entretenues régulièrement, tous les 5 ans tous les 10 ans et d'autres secteurs dont votre quartier est entretenu moins fréquemment, c'est inéluctable. Pour les trottoirs c'est pareil. Nous avons la moitié des rues qui n'ont pas de trottoirs et nous les faisons et les entretenons au rythme du budget. Vous avez d'ailleurs pu remarquer que cette année dans les crédits de fonctionnement, nous avons donné une priorité très large à une action trottoirs en 2005, donc peut-être que votre quartier sera concerné mais davantage les autres rues du centre-ville que vous avez signalées parce que le nombre de piétons y est plus important.

M. LE MAIRE : On est très attentif à ce qui se passe à la Combe Saragosse, c'est d'ailleurs un petit quartier où l'on vit bien d'après ce que m'en disent les habitants.

M. Jean-Claude ROY : Et nous étions en réunion dans votre quartier il y a quelques semaines où nous avons tout un programme à réaliser en 2005.

M. LE MAIRE : La Combe Saragosse ne sera pas classée quartier ORU.

M. Éric ALAUZET : Concernant l'environnement pour répondre à la question de Jean ROSSELOT sur les déchets, déjà une agréable surprise c'est qu'en deux mois Jean ROSSELOT a compris tout l'intérêt de la ROM, donc ça c'est quand même une bonne nouvelle, j'espère que je pourrai convaincre de la même façon d'autres maires dans l'agglomération ou ailleurs en France, je ne me décourage pas. La contribution des déchets au budget général, ça a pu se faire à Besançon et dans beaucoup de villes. C'est vrai que le budget annexe effectivement a permis de régler cette question-là. Il peut rester encore une contribution du budget annexe au budget général mais ça correspond à des services qui sont effectivement apportés par les services de la Ville pour le fonctionnement des budgets annexes, je pense des services d'administration, d'informatique ou autres.

Alors, j'ai cru qu'on allait avoir un vrai débat puisque Jean ROSSELOT, à un moment donné, a attaqué sur nos choix politiques en disant « pendant que vous faisiez de l'incinération il fallait du tri », je me suis dit ça y est, il va essayer de nous déborder sur notre aile écologiste et nous demander -ça aurait pu être stimulant- si l'incinération ne pourrait pas être remplacée par autre chose. Mais non ! je suis un peu déçu mais ça ne fait rien, ça sera pour une autre fois, mais j'aurais bien aimé être un peu stimulé sur la question. Ainsi la ROM serait de droite et la taxe de gauche : c'est un peu caricatural. La ROM sollicite les usagers pour la quantité de déchets qu'ils produisent, la taxe sollicite le contribuable sur une base qui est la taxe d'habitation dont on sait que premièrement elle ne correspond pas du tout à ce qui est produit en quantité de déchets et deuxièmement sur son équité dont on pourrait largement discuter, donc ce n'est certainement pas de gauche.

Sur les impôts justement puisqu'on en parle et de façon plus générale, je m'y attendais un petit peu, c'est-à-dire que quand on annonce une stabilité des impôts, je me dis quoi de mieux ? La baisse des

impôts, bien entendu, d'autant que c'était un slogan... que dis-je, ce n'est pas un slogan puisque la droite le met en œuvre au niveau national, en tout cas c'est une récurrente habituelle mais comment peut-on faire parce que si on baisse les impôts au niveau national, je m'excuse Monsieur LAMBERT mais on ne peut pas dissocier la réflexion nationale et la réflexion locale, ce sont des vases communicants et quand on baisse les impôts au niveau national, les recettes de l'État baissent...

M. LE MAIRE : Quand on les baisse sur les hauts revenus.

M. Éric ALAUZET : ... sur les hauts revenus bien entendu mais je crois qu'on s'est déjà largement exprimé là-dessus pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté entre nous. Donc quand on baisse les recettes de l'État, forcément il y a des répercussions au niveau local. L'État, même s'il peut afficher ici ou là sur tel ou tel transfert particulier la garantie du transfert de charges, il y a plein d'autres domaines sur lesquels il se désengage, donc il ne faut pas avoir un double langage, il faut être clair. Il ne suffit pas d'afficher une politique où on compense et ne pas parler de tout le reste où ce n'est pas le cas.

Je ne citerai qu'un exemple qui n'est pourtant pas «ma tasse de thé» les infrastructures routières, mais l'État n'est pas au rendez-vous. On le voit bien sur les infrastructures bisontines pour lesquelles les travaux sont retardés donc leur coût augmente, même si ce n'est pas la seule raison, et sur ce surcoût l'État ne prend pas sa part. C'est étonnant car quand on a des chantiers où la Ville de Besançon est maître d'ouvrage et que les coûts finaux dépassent les estimations, le seul qui en assure la charge c'est le maître d'ouvrage. Or là en l'occurrence c'est l'État qui est maître d'ouvrage et c'est le seul à ne pas participer au pot commun. Il faudra qu'on m'explique un petit peu cette affaire-là. Et ça va même plus loin, je ne dis pas que c'est sciemment mais quelque part l'État aurait intérêt non seulement à ralentir les chantiers mais même à ce que ça augmente puisque je vous rappelle qu'il touche la TVA en tant que maître d'ouvrage et que bientôt sa part sera complètement couverte par les recettes de TVA. Et plus le coût du chantier augmente, plus l'État fait des recettes.

M. LE MAIRE : Ça va être pire là parce que comme il ne va pas tout financer, sur la partie qu'il aura financée il percevra plus en TVA que ce qu'il aura financé. Sur des voiries, qui sont quand même de maîtrise d'État, sur la voie des Mercureaux par exemple, il ne financera pas l'ensemble de la voie mais la TVA couvrira plus que largement ce qu'il aura mis dedans, c'est quand même incroyable.

M. Éric ALAUZET : Juste un mot pour terminer, pour dire que le travail en commun qu'on mène dans cette majorité qui est un travail de fond commence à payer après 4 ans de travail, que chacun est maintenant bien concentré sur ses missions, sur ses objectifs et que les chantiers prévus sur des logiques pluriannuelles trouvent leur traduction dans le budget 2005 mais aussi sur les budgets précédents et les budgets suivants. La maîtrise de l'impôt n'a de sens bien évidemment que si elle est assortie d'une maîtrise de l'endettement et c'est absolument indispensable de lire les deux simultanément, c'est-à-dire voir quelle est l'augmentation de l'impôt et simultanément quel est le niveau de recours à l'emprunt. De ce point de vue-là, on est à Besançon à une limite qu'il ne faut pas dépasser.

Mme Marie-Guite DUFAY : Je voulais revenir sur la solidarité et le CCAS. Vous avez bien vu tous que la subvention au CCAS n'est pas en diminution, mais en augmentation de plus de 80 000 € par rapport à l'année dernière et elle s'établit à 8 909 000 €. C'est important de le dire, il ne faut pas du tout insinuer que la subvention n'augmente pas.

Maintenant quelques petites explications sur justement les mots clés employés par le Maire. Solidarité et responsabilité sont des mots clés qui s'appliquent très bien au CCAS. Solidarité bien évidemment ; je voudrais simplement dire ce que nous allons renforcer cette année, conforter. Nous allons d'abord renforcer l'équipe des travailleurs sociaux qui est en charge de l'accueil et de l'accompagnement des Rmistes, cela d'ailleurs en lien avec le Conseil Général, avec lequel pour la première fois nous établissons une convention d'objectifs et de moyens financiers. Nous allons renforcer aussi l'équipe des travailleurs sociaux autour de l'urgence avec les partenaires de la boutique d'accueil de jour et du fourneau économique. Nous allons renforcer le travail de Proxim'Social. Nous allons développer dans les quartiers le réseau de vigilance et d'alerte qui sera ancré dans les quartiers comme je viens de le dire en encourageant l'engagement citoyen et bénévole. Nous allons consolider également un service que nous avons lancé l'an dernier, initié, qui est le service d'accompagnement pour les

personnes en situation de fragilité et de dépendance. Enfin nous allons faire en sorte que les logements-foyers soient de plus en plus des équipements de proximité et de solidarité dans les quartiers en renforçant notamment les services qui permettent d'établir le lien entre les usagers et le quartier, je pense par exemple à tout ce qui tourne autour des loisirs, de l'accueil et de l'informatique.

Renforcer tous ces services, c'est bien pour vous montrer que nous sommes dans une optique de conforter l'action municipale. Mais je voudrais revenir sur un autre terme employé par le Maire parce qu'il est important en ce qui concerne l'action du CCAS, c'est le terme de responsabilité parce qu'elle se concrétise au CCAS par des efforts extrêmement importants d'organisation afin d'optimiser la gestion et l'adaptation des services. Donc je crois qu'il est important de voir que la politique sociale extrêmement forte que nous menons, nous la menons d'une part parce que la subvention de la Ville effectivement est au rendez-vous de nos actions et d'autre part parce que nous menons un travail extrêmement rigoureux en terme de gestion des services.

Je voudrais donner un seul exemple qui est la réorganisation des services d'aide à domicile parce que ce travail d'adaptation forte que nous avons conduit a permis d'obtenir un coût de l'heure qui est comparable à celui des associations, ce qui n'était pas le cas. Depuis des années le coût d'intervention du service public était bien supérieur à celui des associations, ce qui ne nous mettait pas forcément en situation facile pour négocier les conventionnements préalables aux tarifications notamment avec le Conseil Général. Donc ce sont des efforts de gestion qui existent dans tous les services. Au CHAT, je peux vous dire aussi que cette année, grâce à ces efforts de gestion, nous avons pu résorber les deux tiers du déficit antérieur de l'atelier protégé et que nous dégageons un excédent sur l'exercice qui permet d'équilibrer le budget 2005.

Dernière chose que je souhaite souligner, c'est que l'année 2005 et je l'avais dit lors des orientations budgétaires sera une année d'action, une année d'investissement, ce qui est rare du point de vue du travail social puisque nous démarrerons les travaux de réhabilitation de l'abri de nuit des Glacis, que nous commencerons également les travaux de réhabilitation du logement-foyer des Lilas et que nous nous acheminerons également vers la réhabilitation du logement-foyer des Hortensias.

Je voudrais terminer en parlant d'un dernier type d'investissement que nous réaliserons au CCAS, ce n'est pas un investissement dans la pierre, c'est un investissement auprès des usagers de nos services puisque nous allons mettre en œuvre les démarches visant à associer à la conduite et à l'évaluation de nos services les usagers, ceci dans le cadre de l'application de la loi du 2 janvier 2002. Nous finaliserons aussi une action initiée cette année autour de la collecte de la parole des usagers dans le foyer de la SONACOTRA en vue d'un ouvrage collectif. Et je pense qu'à terme nous constituerons un conseil des usagers du CCAS.

M. Vincent FUSTER : Deux mots tout d'abord pour répondre à Mme COMTE-DELEUZE concernant le Conseil Général. Je suis désolé de vous répondre mais on avait deux piliers pour construire notre budget, le premier c'est le maintien de la pression fiscale donc il n'y a pas d'augmentation effectivement au Conseil Général. Le deuxième c'était une forte augmentation de l'emprunt puisque pratiquement il était à 0 au Conseil Général.

Une réponse concernant le passage Pasteur, effectivement on a découvert assez récemment le PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondations) qui nous soumettait à des contraintes très fortes de la part de la DIREN sur le passage Pasteur, donc on est en train de travailler sur le dossier avec les opérateurs et nous avons fait des propositions récemment au cours de réunion à la DIREN et à la DDE. Je vous rappelle quand même que le niveau qui a été retenu aujourd'hui par la DIREN est un niveau assez étonnant pour ne pas dire plus et aujourd'hui il y a une contre-expertise pilotée par le syndicat Saône Doubs pour vérifier mais surtout pour essayer d'arriver à des hauteurs qui nous semblent plus raisonnables parce qu'aujourd'hui la hauteur d'inondation prévue par l'État empêche absolument les moindres travaux sur toute la ville et bien au-delà.

Il y a aujourd'hui des solutions qui sont proposées. La première c'est l'élévation du niveau du mail, c'est-à-dire qu'on avait pris le niveau du terrain depuis la Grande Rue pour aller à la rue Pasteur, aujourd'hui on va se proposer de faire un niveau horizontal, ce qui veut dire qu'au niveau de la rue Pasteur

il y aura un décalage d'à peu près 1,50 mètre pour vous situer quand même les contraintes auxquelles on va avoir affaire. On aura également sur tout ce qui est en-dessous du niveau une étanchéité.

Donc il y a aujourd'hui des éléments techniques qui sont proposés à la DIREN et à la DDE pour résoudre ces problèmes d'étanchéité, aussi bien dans le parking que sur les accès au parking et il y aura donc également la remontée des installations techniques hors niveau des eaux. Donc il y a trois grandes solutions techniques qui sont proposées et je vous avoue que la discussion est assez difficile parce que, pour vous situer un exemple sur le plan de l'étanchéité, nous avons prévu des portes étanches pour rendre le parking étanche justement en cas d'inondation. Aujourd'hui la DIREN et la DDE nous demandent quel type de porte et quelle marque on va utiliser et en quelle matière elles seront. C'est pour vous dire que ce n'est pas très évident aujourd'hui de répondre à ce stade des études. Bien évidemment cela aura des incidences financières que nous allons étudier en parallèle.

M. LE MAIRE : On attend avec intérêt les résultats du complément d'étude que j'avais demandé.

M. Sébastien MAIRE : Je voulais juste réagir aux propos de Françoise BRANGET concernant l'Université. Vous utilisez une expression qui n'est pas admissible en parlant de désengagement de la Ville dans le cadre du contrat de plan sur l'enseignement supérieur. Je voudrais juste très rapidement rappeler deux ou trois choses qu'on a déjà dites ici : la Ville n'est pas signataire du contrat de plan État-Région, elle participe de manière volontaire aux actions du contrat de plan État-Région. Elle a inscrit près de 8 M€ dans son PPI pour soutenir ces différentes actions et il est vrai qu'année après année on retarde, on décale dans notre PPI les interventions de la Ville pour l'enseignement supérieur parce que l'État bloque les différentes opérations faute de financement.

Vous évoquez un dossier en particulier qui est celui de l'aménagement du Campus. Je voudrais juste là aussi rappeler une date : en juin 2003, renégociation du contrat de plan État-Région concernant l'Université entre l'ex-Président du Conseil Régional, Jean-François HUMBERT et le Préfet de l'époque qui ont décidé unilatéralement de « shooter » une opération, c'était celle de la bibliothèque universitaire et de réduire l'enveloppe consacrée à l'aménagement du Campus. Donc certes la Ville a réduit également son enveloppe mais ce n'était pas de son fait. Sur cette opération, vous dites que la Ville n'est pas présente, je rappelle que nous avons encore 457 000 € inscrits à dépenser si possible dès cette année sur l'opération parking et aménagement du Campus.

Deux autres opérations ont pu être sauvées in extremis et avancer grâce à l'intervention des collectivités, la Région et la Ville de Besançon ; il s'agit de la Cité Canot puisque la Région a décidé de participer à hauteur de 1,7 M€ à cette opération et que la Ville, elle, augmente sa participation à 250 000 €, c'est ça qui a sauvé ce dossier qui était complètement en « stand-by ». Par ailleurs, la Maison des Sciences de l'Homme, dossier très important qui aujourd'hui a été labellisé par le CNRS, fait partie du réseau national des MSH mais n'a toujours pas de locaux à cause de ces retards engendrés par l'État. Donc c'est là encore la Région et la Ville qui décident de faire une avance sur leurs contributions dans le cadre du contrat de plan pour permettre le déménagement du laboratoire d'anatomie de la Faculté de Médecine ici afin d'installer la MSH et c'est encore une intervention des collectivités qui a permis de débloquer ces dossiers complètement en « stand-by ». En attendant, on a une moitié de Faculté de Médecine sur le Campus et on n'a aucune garantie sur le fait qu'on puisse avoir un jour la deuxième moitié puisqu'aujourd'hui l'État lui-même ne s'engage plus sur une date pour la réalisation de la deuxième tranche de la Faculté de Médecine ; on a l'air malin avec une moitié de Faculté !

Deux autres opérations, la BU j'en ai parlé et le restaurant universitaire de la Bouloie lui aussi relégué aux calendes grecques. Je voudrais juste terminer en disant qu'à l'heure où nous parlons, 5 ans après le début du contrat de plan, il n'y a pas eu un coup de pioche concernant l'Université à Besançon, au détriment des étudiants, du développement de notre université mais aussi de notre ville et de notre agglomération.

M. Denis BAUD : Tout à l'heure M. LAMBERT a évoqué un présumé manque de dynamisme de la Ville, de l'Agglomération dans le domaine des microtechniques. Je voulais simplement lui donner une information, nous avons été informés justement à la CAGB dernièrement que le Ministère de la Recherche et des Nouvelles Technologies avait choisi l'agglomération de Besançon pour organiser ses

sixièmes journées nationales «réseau de recherche en micro et nano-technologies». C'est une lettre d'ailleurs du CTMN qui nous a communiqué cette information. Alors après Paris en 2000, Grenoble en 2001, Toulouse en 2002, Lille en 2003, Marseille en 2004, eh bien les 10, 11 et 12 octobre 2005 ce grand événement aura lieu dans l'agglomération de Besançon ; je pense qu'on peut expliquer ce choix effectivement par un manque de dynamisme et un manque de rayonnement de notre agglomération.

M. LE MAIRE : Vous savez, j'ai beaucoup de respect pour l'assemblée mais il faut aussi que les discours soient justes et c'est vrai que quelquefois on entend des choses incroyables. Mais comment ne pas se réjouir que, dans la situation actuelle, cette ville puisse effectivement maintenir la pression fiscale alors que nous avons pris l'engagement d'aller jusqu'à hauteur de l'inflation ? Il faudrait que vous puissiez, un certain nombre d'entre vous, le dire. Alors moi par rapport au bikini, je vais vous dire Monsieur ROSSELOT, je ne souris pas là-dessus parce que je crois que c'est un manque de respect par rapport aux femmes de dire que le bikini masque l'essentiel, je pense que les femmes et les Bisontines en particulier apprécieront. Il y a des choses Monsieur ROSSELOT sur lesquelles, je pense, on ne doit pas plaisanter et moi je ne plaisante pas là-dessus. Alors effectivement nous aurions pu faire beaucoup plus puisque le propre souvent des présidents de collectivités territoriales c'est que lorsque l'on est un peu loin des élections on augmente un peu les impôts en disant on les diminuera les dernières années. Nous, nous aurions pu encore augmenter la pression fiscale, nous restions parfaitement conformes à ce que nous avons écrit dans notre document que brandissait tout à l'heure notre ami MEDJALDI. Nous aurions pu le faire pour se constituer une petite cagnotte et baisser en fin de mandat. Nous aurions pu le faire d'autant plus qu'on sait très bien que les élections municipales vont certainement être reportées d'une année. Eh bien non parce que je considère par respect pour les Bisontines et les Bisontins qu'ils ont suffisamment de difficultés pour que nous, nous n'en rajoutions pas. On peut par une bonne maîtrise, par un budget qui a été fait collectivement, j'insiste là-dessus, et je me félicite des interventions de tous les groupes politiques, du groupe communiste, du groupe vert, du groupe alternatif, du groupe socialiste bien sûr et de la société civile qui nous soutient, pour dire que ce budget est un travail d'équipe. Certains l'ont dit ici, nous avons vraiment, n'en déplaise à certains, trouvé une façon de fonctionner ensemble, une façon d'être bien ensemble et de faire un budget et effectivement chacun a conscience qu'on ne peut pas tout faire, ça se traduit par une gestion maîtrisée, ne vous en déplaise.

Par ailleurs, je suis un peu stupéfait quand j'entends dire de la part de M. ROSSELOT : «bien sûr vous n'augmentez pas les impôts mais vous allez augmenter la taxe professionnelle». Je ne ferai pas l'insulte de vous dire que ce ne sont pas les mêmes qui paient et que les Bisontins ne paient pas la taxe professionnelle. Vous êtes bien mal informé puisqu'il me semble que justement, malgré les difficultés que connaissent les collectivités locales, malgré cela, l'Agglomération ne va pas augmenter cette année ses taux de TP si ce n'est que de 1 centième ou 2 centièmes pour se réajuster. Donc en plus vous êtes parfaitement mal informé.

Monsieur ROSSELOT, vous aurez le droit de parler une deuxième fois, si vous permettez je vais continuer. Je suis aussi stupéfait par votre méconnaissance des dossiers. Effectivement vous travaillez, c'est bien d'être élu en travaillant, moi j'ai fait cela pendant environ 24 ans donc je sais que ce n'est pas facile mais quand vous dites que les subventions passent de 8,6 M€ à 8,4 M€, ce sont des subventions entre autres que nous versons à la SEDD et bien sûr ça va rentrer dans le patrimoine de la Ville. Alors annoncer qu'il y a une baisse des investissements me paraît complètement ridicule.

Quand vous prenez les charges supplémentaires, j'y reviendrai un peu tout à l'heure, je ne résiste pas à vous lire ceci, c'est extrait de Grandes Villes Hebdo, que nous dit-on ? On nous dit dans ce magazine de référence : «le principal problème des finances locales aujourd'hui n'est pas l'augmentation fiscale décidée par les régions mais l'appauvrissement inquiétant des ressources des communes. La contribution au nouveau régime additionnel de retraite des fonctionnaires, la surtaxe de 0,3 % sur les cotisations maladie due au titre du lundi de Pentecôte, alors qu'à l'évidence cela ne correspondra à aucune production supplémentaire et la nouvelle hausse de 0,4 % des cotisations versées à la CNRACL, la Caisse de Retraite des Fonctions Publiques Territoriales et Hospitalière, aboutissent à un cumul de charges supplémentaires qui représente pour une ville un montant de près de trois fois supérieur à l'augmentation de la dotation forfaitaire». Qui dit cela ? C'est un spécialiste, un fiscaliste renommé, c'est le Président de la commission des finances de l'Association des Maires de France, un consultant auquel

nous faisons appel d'ailleurs, qui s'appelle Philippe LAURENT et il est Maire UMP de Sceaux, c'est un spécialiste incontesté des finances locales et il affirme que le principal problème ce n'est pas l'augmentation des impôts des régions mais l'appauvrissement de notre richesse, voilà et je vous donne à méditer. Ce n'est donc pas un politique, c'est une réalité, hélas, mais la faute à qui parce que quand vous dites : «vous savez il ne faut pas tout mélanger» eh bien si effectivement je mélange un peu tout et je veux vous dire que je suis très heureux que nous puissions maîtriser un impôt parce qu'ici à Besançon à l'évidence nous montrerons que nous, nous respectons l'argent des contribuables. Je n'en dirai pas plus.

Concernant le sport et la jeunesse, vous nous dites là encore que l'investissement a baissé. Bien sûr mais cette baisse est due au projet du stade dont l'échéancier a changé. On ne mesure pas l'effort d'investissement d'une ville en regardant sur les budgets, on sait bien que ça varie chaque année. Comme je vous ai déjà dit à plusieurs reprises, on savait que concernant ces courbes il y avait un effet de cloche. Dans les années à venir, cela va encore diminuer et vous allez certainement me le faire remarquer mais cela fait trois ans qu'on vous le dit. Quant au budget de fonctionnement qui baisse de 28 %, vous avez raison sauf que cette année il n'y a pas le Tour de France. Alors creusez jusqu'au fond avant de poser des affirmations comme cela car ça montre que tout cela n'est pas fait avec beaucoup de sérieux.

Concernant le patrimoine, Monsieur ROSSELOT, très honnêtement que vous soyez intéressé par le patrimoine, je vous en donne acte mais en ce qui me concerne je n'ai pas besoin de vos leçons puisque j'ai embauché très rapidement quelqu'un dont je tairai le nom mais que vous connaissez qui est un spécialiste incontesté du patrimoine ici à Besançon à mes côtés, conseiller que vous respectez puisque dans votre propos qui a été relevé dans l'Est Républicain sous le titre «Polémique», vous dites : «après un conseiller au patrimoine et quoi encore, que d'argent dépensé pour si peu d'efficacité». Je peux vous dire que l'intéressé ne manquera pas de vous dire ce qu'il pense de pareils propos et c'est là aussi, vous qui vantez la qualité des services, marquer un mépris... -non je ne travestis pas, j'ai l'article-. Monsieur ROSSELOT vous n'avez pas la parole, vous me répondrez tout à l'heure, je vous le demande très calmement, bien sûr cela vous énerve que je dise la vérité, vous répondrez, l'article est là à votre disposition et je sais très bien ce qu'il contient. Quand vous dites aussi : «vous ne faites rien pour les entreprises», les entreprises, Monsieur ROSSELOT, je les respecte, je suis en liaison constante avec elles, j'en visite avec Denis BAUD beaucoup au niveau de l'agglomération et je remercie Bernard LAMBERT pour ce qu'il a dit, qu'on me reconnaisse effectivement ici au niveau des entreprises le statut d'interlocuteur un peu à leur écoute. C'est vrai que je rencontre très souvent le patron de l'UIMM, M. BOYER, je rencontre aussi très souvent, je dois encore le voir prochainement, le président du Club des Microtechniques : M. Gérard FLEURY. Je sais très bien que nous avons besoin des entreprises pour créer des richesses et mon premier devoir, Monsieur ROSSELOT, c'est de donner du travail aux entreprises et de créer des emplois. Avec les investissements sans précédent comme nous vous l'avons montré, ce sont des dizaines et des centaines d'emplois que nous maintenons à Besançon. Alors je vais vous dire, quand je vais dans une entreprise de micromécanique et que je sens l'odeur de l'huile de coupe qui permet de faire des copeaux sans faire brûler l'outil, c'est vrai que je me sens bien parce que je connais la qualité du travail qui est fait là. Je vous signale aussi qu'avec Raymond FORNI, j'ai organisé deux rencontres avec le Ministre SAINT-CERNIN qui est d'ailleurs un homme charmant et qui nous a écoutés avec beaucoup d'attention et je le dis publiquement. Nous avons rencontré M. Frédéric de SAINT-CERNIN, nous lui avons expliqué avec Raymond FORNI ce que nous faisons pour les microtechniques, nous y sommes allés avec la Présidente de l'Université, le patron de l'UIMM, avec Gérard FLEURY, avec le Président du CTMN, le Centre de Transferts des Microtechniques et des Nanotechnologies, M. GÉRARD. Nous nous sommes rendus aussi à Bruxelles avec le Préfet, donc je ne peux pas vous laisser dire que je n'ai pas d'intérêt pour les entreprises parce que je suis effectivement un homme de gauche mais qui connaît la valeur du travail et sait qu'il y a une nécessité que nous ayons des entreprises. Et je sais que nous avons ici la chance d'avoir des entreprises entre autres dans le domaine des microtechniques et des nanotechnologies qui sont d'une très très haute qualité mais c'est vrai aussi qu'une grande partie de ce travail est fait à l'Agglomération entre autres avec Denis BAUD qui fait beaucoup de choses poursuivant ce qu'avait fait aussi Vincent qui avait lancé beaucoup d'opérations. Et puis nous sommes coordonnés : demain matin encore je rencontre le Président du Conseil Général et le Président du Conseil Régional. J'étais cet après-midi même en liaison avec Marie-Guite DUFAY concernant un certain nombre de problèmes économiques. Nous travaillons dans la plus totale coordination pour effectivement avancer ensemble.

Je vais répondre à Mme BRANGET sur l'Université. Je crois que Sébastien a dit l'essentiel, nous ne sommes pas signataires du contrat de plan. J'ajoute simplement que nous avons ici projet par projet prévu les sommes. Dans notre PPI adopté en 2001, nous avons prévu les sommes pour l'UFR Médecine, la Maison des Sciences de l'Homme, la MSH, la Cité Canot, le Campus de la Bouloie, plus de 2,3 M€. Pourquoi nous désengageons-nous ? On ne se désengage pas, c'est parce que, comme vous l'a dit Sébastien, il n'y a pas eu un coup de pioche qui a été donné. Je ne vous en fais pas le reproche à vous Madame BRANGET, je sais bien que vous n'y êtes pour rien mais il n'y a pas eu un coup de pioche alors que tout le monde s'entend à dire qu'effectivement l'Université c'est très important mais nous ne pouvons pas y aller seuls et s'il n'y avait pas la Région pour la Maison des Sciences de l'Homme, s'il n'y avait pas la Région pour la Cité Canot où nous venons apporter notre effort conjointement, il ne se ferait rien.

Quant aux désengagements de l'État, c'est quand même assez fantastique, Éric ALAUZET l'a dit. Je vais prendre un seul exemple, la voie des Mercureaux. Sur cette voie essentielle, on nous annonce qu'il y a 40 % d'augmentation pour des raisons de sécurité, non réactualisation des prix depuis 1990, tout un tas de choses..., et maintenant on nous dit quoi... Madame BRANGET vous pouvez nous dire que les dotations augmentent de 0,2 % ce n'est pas 0 d'accord sauf qu'entre parenthèses l'inflation c'est plus de 1,5, sauf que pour les 40 % d'augmentation, l'État nous dit quoi ? Ce n'est pas là du transfert à l'euro près, «je mettrai dedans tout l'argent que j'ai prévu, rien de moins, rien de plus» sauf qu'il manque 40 %, qu'en mettant ces 40 % on n'a pas fini et qu'on va demander aux collectivités locales, à nous d'aller prélever dans la poche des contribuables bisontins de l'argent pour des opérations qui sont des opérations de maîtrise d'ouvrage de l'État, qui sont de la responsabilité de l'État, c'est-à-dire qu'on va nous faire payer à nous les Franc-Comtois des travaux qui ont été financés ailleurs. Je donnais l'exemple d'opérations en Bretagne et en PACA qui ont été financées par l'État. Est-ce que vous considérez que c'est normal ? Ce n'est pas normal, on ne peut pas accepter cela. Pour le coût des travaux qui seront faits, la TVA sera supérieure aux aides que donne l'État. Je ne vous en fais pas le reproche à vous non plus Madame, pas du tout, simplement je suis obligé de le constater. J'ai encore lu un article dans la presse, je crois hier, où un Président d'une association de maires, c'était Gérard PELLETIER qui n'est pas connu pour son affiliation au parti socialiste, disait que les collectivités, les communes allaient être obligées d'augmenter de 40 % les taxes. Il est de ma responsabilité de le dire, et Jean-Claude CHEVAILLER l'a dit, malgré le fait que ce budget se passe bien, nous sommes, je suis très inquiet pour demain. Je ne chante pas «cocorico», absolument pas car nous savons les difficultés que nous rencontrerons demain. Il y a eu un choix de fait effectivement, c'est de baisser l'impôt sur les tranches, Annie MENETRIER l'a très bien dit, pour les plus hauts revenus et effectivement en baissant l'impôt sur les plus hauts revenus, il y a moins d'argent à mettre dans le circuit et on veut faire payer par le biais des contribuables locaux un certain nombre de dépenses. C'est bien pour cela que Philippe LAURENT râle, parce que quand il va être obligé, tout maire UMP qu'il soit -c'est d'ailleurs quelqu'un de charmant et de très compétent- d'augmenter la fiscalité locale, il va se faire disputer pour ne pas dire autrement, par ses contribuables locaux.

Concernant la DSU Madame BRANGET, vous avez dit qu'il y a une augmentation importante de la DSU c'est vrai. Les chiffres ne sont pas connus sauf qu'on sait très bien que la part forfaitaire est beaucoup plus importante que la DSU et que globalement si on considère que la DNP, la Dotation Nationale de Péréquation reste la même, que la DCTP, elle, chute de 15 %, quand on a une certaine somme de financement en dotations de l'État, ce que je regarde ce n'est pas d'où ça vient. Je suis pragmatique, vous savez je regarde le contenu. Le contenu cette année augmente peut-être parce qu'on a été prudent, on est toujours prudent, mais il augmente pour l'instant de 0,2 %, c'est-à-dire qu'il augmente et je vous le démontrerai chiffres à l'appui, moins que l'inflation.

Quant aux désengagements de l'État, je ne veux pas faire long, j'ai ici une liste qui change chaque jour. J'ai appris récemment au Conseil Général que, par exemple, on allait subrepticement transférer la compétence concernant les routes nationales. Ces routes étaient entretenues par l'État et dans les villes quand on entretenait la rue de Dole ou la rue de Belfort, l'État nous payait. Depuis la loi du 13 août, ce n'est plus cela. Les routes sont nationales jusqu'à Roche-lez-Beaupré, entrée de la ville -je ne sais pas si c'est Roche ou Novillars-. Ensuite, c'est du domaine du Département qui dit «merci monsieur l'État, je vais payer maintenant le goudron pour venir jusqu'à l'entrée de la ville», et puis dans la ville c'est du domaine de la commune. Alors là je ne vous dis pas combien ça va encore coûter, c'est un exemple parmi d'autres. La liste des désengagements est impressionnante, je la tiens à votre disposition.

Je ne veux pas en rajouter là-dessus, je sais que nous ne sommes pas d'accord mais j'ai des documents très précis par rapport à cela. Quand vous nous avez dit, là aussi c'est incroyable, il y a deux ou trois ans : quelle est la politique de gestion de la dette que vous avez mise en place ? On vous a répondu que nos services avaient mis en place une politique de gestion de la dette très performante, ce qui nous permet d'avoir actuellement quand même pour votre information un taux global de 3,45 %, ce qui n'est pas mal. Vous nous dites «oui, mais maintenant vous utilisez des produits capitalistes». Je n'utilise pas des produits capitalistes, j'utilise des produits bancaires, ce qui est différent.

Mme Françoise BRANGET : C'est la bourse là.

M. LE MAIRE : Non, ce n'est pas pareil mais ce que je veux un peu montrer c'est l'incohérence de vos propos, vous nous accusez de mal gérer notre dette et lorsque nous la gérons au jour le jour -parce que Baudouin ou Jean-Jacques ou Luisa gèrent ça tous les jours- vous n'êtes pas satisfaits. Vous savez, une ville qui assure globalement tous taux confondus une dette à 3,45, je vous assure que ce n'est pas mal.

M. LAMBERT, lui, dit qu'on ne propose rien, «méfiez-vous de 2006-2007». Mon cher Bernard, sois persuadé que je ferai le maximum pour que les dernières années avant les élections, les impôts n'augmentent pas trop à Besançon. Je voudrais te rassurer et si j'avais été vraiment je te le répète un mauvais maire j'aurais augmenté un peu cette année pour constituer une cagnotte. Mais je ne le fais pas parce que -je te le répète- j'ai le respect des difficultés des Bisontines et des Bisontins.

Concernant la formation, c'est le domaine de la Région, elle s'y investit beaucoup et je n'ai rien à répondre par rapport à cela. Quant au salon Initial, une quarantaine de nos fonctionnaires, de nos chefs de service sont sur le salon Initial pour renseigner les jeunes sur les métiers de la Fonction Publique. Donc nous participons ici dans le cadre de nos compétences mais on ne peut pas être partout.

Pascal BONNET a évoqué Pasteur et le PPRI. Sur Pasteur, Vincent a répondu, quant à la SMAC, une étude est actuellement en cours. Mais on met en place des projets depuis des années sur les Prés de Vaux, on dépense de l'argent avec des cabinets d'études, d'architectes sur Casamène, on fait des projets. Bien entendu, nous associons les services de la DIREN, les services de l'Équipement pour faire un vaste projet. Arrive le PPRI, un seul Cabinet certainement compétent, c'est-à-dire quelques personnes fournissent une étude qui estime que le centre-ville en cas d'inondation sera quasiment recouvert. Comme je l'ai dit à M. le Préfet, son centre de gestion des crises, il est sous un mètre d'eau, et je n'exagère pas, il ne faut pas une barque mais quasiment pour arriver à mon bureau, c'est-à-dire que tout est sous l'eau à la Mairie. Une grande partie de la ville est classée en zone aléa suite à cette étude. Donc on s'est permis de demander qu'il y ait une contre-étude si d'aventure ce cabinet d'étude se trompait. Vous vous rendez compte que c'est l'ensemble de nos projets qui sont comme ça zappés, gommés, à l'eau... Est-ce qu'on peut avoir aussi la sécurité maximum, est-ce qu'on peut garantir tout, est-ce qu'on peut garantir que dans les 500 ans qui viendront il n'y aura pas un jour cette crue-là ? Non, mais est-ce qu'on doit tout arrêter pour autant ? On ne doit pas tout arrêter pour autant, la ville doit continuer à vivre, ça fait 2 000 ans qu'elle vit comme ça, alors je sais bien qu'il y a des progrès à faire, nous en parlons souvent avec mon ami Benoît CYPRIANI, on doit moins déforester, moins perméabiliser, d'accord mais quand même on doit bien prendre peut-être aussi une certaine part de risques sans quoi on ne pourra pas continuer ainsi bien longtemps.

Vous avez parlé aussi de la sécurité. Je ne veux pas laisser entendre que nous ne sommes pas vigilants sur la sécurité. Demandez à Jean-Claude ROY quels sont les efforts financiers entre autres et en personnel que nous avons mis par rapport à la police municipale. On vient, par exemple, de changer l'ensemble des motos. En revanche lorsque je demande des policiers supplémentaires on me dit qu'ils vont venir. Je reçois de belles lettres des Ministres signées à la machine à signer, c'est facile à voir car c'est toujours la même signature, qui me disent que ça va venir mais ça ne vient pas. Alors vous voyez, par rapport à tout ce que vous me dites c'est bien, mais je crois quand même que vous devriez accepter le fait qu'en mettant 0 %, premièrement nous respectons les Bisontines et les Bisontins, deuxièmement la ville continue à se développer. Si vous avez de bonnes idées, vous savez je suis prêt à travailler avec vous.

Bernard LAMBERT nous parle de la Citadelle, je sais que c'est un peu son «dada». C'est le mien aussi et j'ai fait ressortir, je l'ai retrouvée mon cher Bernard, l'étude que j'avais commanditée en 1994 pour le téléphérique, je pourrai te la montrer. J'étais intervenu mais je n'avais pas été très suivi à l'époque mais je ne reviens pas là-dessus. Donc faites-nous des propositions.

Puis aussi autre chose par rapport aux propos de M. ROSSELOT qui se répète. Il est sympathique, mais je voudrais qu'on puisse prendre peut-être un peu de hauteur. Quand il dit qu'il n'y a pas de stratégie, je veux lui dire que depuis que je suis devenu Maire de cette ville et Président de la CAGB, déjà à l'Agglomération nous sommes dotés d'un projet d'agglomération, nous avons aussi mis en place un schéma directeur, il y a un PDU, il y a un Agenda 21, il y a le SCOT, on met en place des instruments de programmation. On travaille même avec la Chambre de Commerce à la mise en place d'un SOCA, le PLU avance et sera fini à la fin de cette année et puis on est en train de réfléchir au projet Besançon 2020. Alors nous avons bien une stratégie. Par contre c'est évident que notre stratégie ne vous plaît pas parce qu'au fond nous faisons ce que vous auriez bien aimé faire. Vous auriez bien aimé être à ma place pour faire les choses et nous les faisons, donc quelque part ça vous gêne. Voilà ce que je voulais vous dire. Je remercie globalement toute l'équipe municipale bien sûr, mais surtout l'ensemble de la majorité parce que retenez bien une chose, c'est que j'ai autour de moi une équipe cohérente, unie et soudée et ça peut déranger mais personnellement, ça me fait grand plaisir.

M. Jean ROSSELOT : Je tâcherai d'être bref et je suis heureux de tout ce que vous avez dit parce qu'au fond l'essentiel qui est souvent caché, c'est que tout le monde est sympathique et qu'on a l'honneur de vivre dans un pays démocratique où l'on peut échanger quelquefois avec rudesse mais pour construire. De ce point de vue-là, on peut se remercier mutuellement de nos attitudes. Je suis heureux de votre réponse parce qu'elle nous permettra rapidement avant le vote, les groupes d'opposition, de s'abstenir pour marquer ce qui nous sépare vraiment, foncièrement et encore une fois c'est la grandeur du débat démocratique, nous les douze de l'opposition de votre discours un peu surréaliste et je vais vous dire pourquoi. Mais juste avant, un mot seulement pour remercier vos deux Adjoints Christophe LIME et Éric ALAUZET de leurs réponses objectives, ne niant pas les difficultés, traçant des lignes d'action qui mettront en valeur leurs capacités et le grand travail de qualité des services que je tenais à souligner (rires).

Je voudrais aussi une fois pour toutes, écoutons-nous mutuellement, tordre le cou à ce canard de l'exécrable baisse de l'impôt sur le revenu dont vous parlez tout le temps car finalement qu'est-ce qu'ont fait les autorités gouvernementales avec cette baisse je le répète sur le revenu ? Elles n'ont fait, Monsieur le Maire, que de vouloir imiter une recette qui avait marché dans des grandes démocraties dont les gouvernements sont actuellement socialistes comme l'Angleterre. Et pourquoi ? Je répète, le Président de la République a imité l'Allemagne et l'Angleterre et pas pour le plaisir d'imiter, tout simplement pour essayer, écoutez-moi bien, de relancer et ça va tout changer le sens de ce que vous avez dit, pour essayer de relancer la croissance économique qui stagne parce que l'autre grand moteur de cette croissance c'est l'investissement des entreprises, qui stagne terriblement et qui montre que c'est là que notre fossé de compétitivité se creuse avec les États-Unis.

Pourquoi l'investissement des entreprises stagne ? Je ne défends pas l'entreprise, et je n'ai d'actions nulle part, mais c'est le ressort de la création de richesses. Pour deux raisons essentielles, d'une part les 35 heures, 11 % qu'il a fallu trouver à payer et d'autre part, l'impôt et en particulier la taxe professionnelle. Mes chers collègues, celui qui n'a jamais été obligé de vendre quelque chose, de produire pour faire son salaire et celui des autres -nous sommes nombreux autour de cette table, il y a un chef d'entreprise, il n'y en a pas beaucoup-, ne connaît pas les difficultés finalement, pas toujours du moins de la gestion du capital, de la gestion des facteurs de production et de la gestion de la société humaine tout simplement mais faites-moi l'amitié d'écouter ce rappel tout de même. L'entreprise paie l'impôt sur les sociétés. Le chef d'entreprise qui a le souci, qui n'en dort pas les nuits, parce qu'il a une machine qui a cassé, parce qu'il y a eu un accident, parce qu'il a perdu un marché. Cette entreprise dont nous avons tellement besoin pour faire du social, paie l'impôt sur les sociétés, l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, la taxe professionnelle, elle paie les contributions sociales et le versement-transport. Mais oui mais Annie ce n'est pas dans les entreprises qu'on peut prendre des années sabbatiques tout le temps sinon la compétitivité il n'y en aurait plus et vous ne pourriez plus faire

du social. Enfin, elle distribue des revenus à des salariés sur lesquels on paie encore l'impôt sur le revenu, on paie la TVA quand on achète une tablette de chocolat ou une voiture. Notre problème, cher Jean-Louis, c'est que nous manquons à l'échelon national comme à l'échelon local terriblement d'entreprises parce que vous pouvez dire tout ce que vous voulez -Dieu sait si vous nous avez gavé ce soir sur les désengagements de l'État- mais que vous le vouliez ou non, que le Gouvernement c'est vrai depuis 10 ans et ce sera vrai encore malheureusement pour longtemps qu'il soit de gauche ou de droite, il manquera. Je voudrais bien connaître le coup de baguette magique qui fera que vous comblerez, si vous reveniez, par exemple, aux affaires, ça peut arriver c'est l'alternance et ça sert beaucoup maintenant, à l'échelon de l'État parce que je vous le répète, Bisontins que nous sommes, nous sommes aussi citoyens de l'État Français, les 50 milliards d'euros, c'est-à-dire plus de 300 milliards de francs anciens qui chaque année manquent au budget de la maison France et que nous sommes obligés d'emprunter. On a cette chance d'ailleurs de marché financier pour les entreprises et je me demande, que le Gouvernement soit de gauche ou de droite, comment cela va finir. Notre vrai problème, c'est qu'il manque de toute façon 50 milliards d'euros qui manquaient déjà sous le précédent gouvernement, vous avez vu, on est passé de 55 à 40... oui bon mais enfin tout le monde s'en est réjoui, il manque quand même 50 milliards chaque année. Le remède à cela, Monsieur le Maire, c'est que nous manquons d'entreprises et il faut que vous soyez de votre temps. Je suis malheureux quand je vois le Maire de ma commune qui ne sait que dire dans la presse pour ouvrir le débat budgétaire : « quand on voit les profits... » mais heureusement PSA est toujours et j'espère qu'il le restera longtemps, le plus grand contribuable de France et heureusement que Total et Renault sont là pour remplir les caisses de l'État. Malheureusement il manque quand même 50 milliards d'euros malgré les performances de quelques-uns de nos grands groupes. Alors ça appelle aussi des adaptations locales. Prions tous pour que le grand groupe reste dans la région mais vous pourriez aussi...

M. LE MAIRE : Je n'ai pas parlé de PSA...

M. Jean ROSSELOT : D'accord, mais même Total, de toute façon ils remplissent les caisses de l'État. Je veux vous dire une chose, quel dommage pour nous tous, parce que, écoutez-moi bien, vous ne seriez pas en train de dire ce que vous dites sur le désengagement de l'État, par exemple sur les Montboucons, les Mercureaux, si des Total on en avait cent plutôt qu'un parce que les caisses de l'État seraient remplies.

M. LE MAIRE : Non, les caisses des actionnaires seraient remplies, ce n'est pas pareil.

M. Jean ROSSELOT : Mais pas du tout ! Le taux de rentabilité du placement en actions aux Etats-Unis est de 3 %, c'est un taux tout à fait normal, commun, moyen de rendement d'un placement de capital, seulement il est placé dans l'investissement des entreprises. Ça fait 15 à 20 ans qu'on n'arrive pas à régler ce problème de manque d'entreprises. Simplement plutôt que de nous dire dans la presse pour ouvrir ce grand débat budgétaire, les grands groupes, etc., dites-nous quelque chose qui reconnaisse la valeur de l'entreprise et de son chef. Quand je vois, Jean-Louis, comment vous les avez traités dans cette enceinte où moi je mettais tous mes espoirs de Besançon, le Conseil de Développement Participatif où vous n'avez même pas été fichu de leur donner la petite chose qu'ils demandaient, à savoir la présidence de la commission économie, pour quoi faire ? Ils auraient voulu simplement être avec vous pour discuter au cas par cas des conditions d'attraction des entreprises sur la Franche-Comté, en particulier sur Besançon. Ils auraient voulu être à vos côtés pour parler justement quand cela se présentait des délocalisations. Ça ne vous coûterait rien du tout mais ce seul fait-là montre à quel point vous n'êtes pas en phase avec les besoins d'aujourd'hui, les besoins modernes. Voilà ce que je voulais vous dire et vous auriez pu avoir un autre couplet sur l'entreprise plutôt que celui-là, qui est un couplet des années 50 ou 60. A l'Agglomération, ils ne demandaient qu'à être à vos côtés à ce fameux conseil et Dieu sait si je l'ai appelé de mes vœux aussi ce conseil, alors c'est pour cela que je dis que votre discours est surréaliste, il est décalé, il n'est plus de notre temps, il faut l'adapter, on est là pour vous y aider.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas avec ce type de discours que vous nous avez beaucoup aidés. Je dis simplement que je ne suis là encore pas d'accord avec vous mais je ne veux pas relancer la polémique, parce que jamais quelqu'un ne m'a entendu dire dans mes écrits ou à l'Agglomération, que je méprisais les chefs d'entreprises, au contraire, j'ai toujours...

M. Jean ROSSELOT : Je n'ai pas dit cela.

M. LE MAIRE : Vous ne dites plus rien en plus s'il vous plaît maintenant. J'ai toujours dit, j'ai toujours répété que nous avons besoin des chefs d'entreprises. Je ne confonds pas le patron d'une PME-PMI qui fait de la mécanique ou qui travaille effectivement 10 ou 12 heures par jour avec Total parce que ce qui me gêne, Monsieur ROSSELOT pour faire un peu de politique, c'est que ce groupe fasse 9 milliards et demi de bénéfices mais qu'il licencie 20 000 personnes et qu'il en fasse payer le coût à la collectivité, à l'État. C'est là où je ne suis pas d'accord. Monsieur ROSSELOT, je vous prie s'il vous plaît de bien vouloir me laisser parler et d'avoir vis-à-vis de moi le respect que vous me demandez. Vous ne me ferez pas dire que je mets dans la même case les chefs d'entreprises de PME de Franche-Comté que je respecte, que je connais parce que j'ai travaillé dans leurs usines. Je les connais, beaucoup sont de mes amis. Quand vous parlez du CDP, un des vice-présidents est justement un chef d'entreprise qui est membre du MEDEF, quelqu'un de parfaitement remarquable et de parfaitement connu. Ne venez pas me dire que je n'ai pas voulu puisque c'est moi-même qui ai sollicité la participation de cet homme de grande qualité qui est membre du MEDEF et qui est vice-président actuellement du CDP. Alors il faut aussi arrêter de dire un certain nombre de choses. Quand vous dites par exemple qu'il manquait 50 milliards, écoutez, ce différentiel provient de la différence entre une politique de gauche et une politique de droite. C'est un problème de priorité et nos priorités ne sont pas les mêmes que les vôtres.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : C'est moins important mais je voudrais revenir sur votre intervention à propos de l'îlot Pasteur et de la Boucle. Effectivement elle est là depuis des siècles et n'était pas forcément inondée en permanence, j'en conviens, mais je ne crois pas que les générations précédentes aient envisagé des parkings en colimaçon, ni cuvelés, ni autres et c'est peut-être là qu'était le problème de l'îlot Pasteur. Je crois que d'ailleurs, dans cette enceinte, nous sommes nombreux à vous l'avoir déjà dit depuis trois ans et vous avez terminé en disant que vous étiez une majorité unie avec plusieurs couleurs. Il me semble qu'on pourrait parler du réchauffement de la planète et vous dire que l'eau il y en aura de plus en plus y compris dans la Boucle.

Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER : J'avoue que je suis assez impressionnée par ce que j'entends sur les bancs de l'opposition, je ne sais pas trop comment répondre ou dire ce que je pense. Je vais commencer par dire que j'ai vraiment beaucoup apprécié la qualité des documents qui nous ont été donnés pour la préparation de ce budget, c'était d'une grande simplicité et d'une grande clarté. Je voulais le dire très simplement, je ne sais pas qui les a réalisés, je pense que c'est un travail d'équipe.

La deuxième chose que je voulais dire sur le débat budgétaire, Jean-Louis l'a formulé rapidement tout à l'heure, mais une des raisons pour lesquelles c'est clair, c'est simple, c'est peut-être parce que nous avons su mettre en place des procédures de mode de décisions qui nous permettent d'être très clairs sur nos choix politiques et l'organisation de la mise en place de ces choix politiques. Et pour l'avoir vu dans d'autres structures, je mesure combien le PPI est un dispositif simple, clair et qui permet à chacun des élus, chacune des commissions, chacun des adjoints d'être clair sur sa réalisation et sur son projet. Peut-être ne l'a-t-on pas suffisamment mis en valeur mais les méthodes choisies permettent -me semble-t-il- à tous autour de la table de la majorité de savoir réellement où on va. C'est ce que je voulais dire sur la préparation du budget puisque, qu'on le veuille ou non, on voit que la ville bouge sur de nombreux secteurs. La ville bouge parce que les choix sont clairs et aussi parce qu'il y a une chance extraordinaire du dispositif d'équilibre entre la Communauté d'Agglomération et la Ville de Besançon, je crois qu'il faut le dire. Mais on voit bien qu'actuellement toutes les collectivités, y compris celles qui sont de la majorité nationale sont dans une situation de déséquilibre, en tout cas de crainte très forte quant à l'avenir et au devenir des dotations de l'État. C'est quelque chose qu'on perçoit bien. Et Jacques PELISSARD, le Président de l'Association des Maires de France, dit la même chose, qu'en fin de compte malgré ce qui a été inscrit dans la constitution quant à l'autonomie financière des collectivités, l'engagement de l'État serait toujours là, mais l'instabilité reste importante. Celle-ci est due sûrement au fait d'avoir mis en place depuis un certain temps les croisements de compétence mais aussi, qu'on le veuille ou non, aux choix politiques. Je suis assez impressionnée de ce qui s'est dit là autour des impôts. Mais quelle que soit la personne qui sera Président de la République, quelles que soient les majorités politiques qui auront la responsabilité de conduire la nation, nous serons tous obligés d'avoir un discours très clair face aux citoyens sur les impôts. On ne peut plus jouer -me semble-t-il- sur ces dispositifs d'évolution d'impôts qui ne correspondent à rien. Et c'est vrai, quand j'entends Sébastien MAIRE dire qu'il n'y a pas eu un seul coup de pioche sur Besançon pour l'Université quand on sait combien c'est un enjeu

de développement économique très fort, pas uniquement pour la ville mais pour l'ensemble la région, ça m'inquiète beaucoup.

Je vais vous donner un exemple très simple de dysfonctionnement très grave dans le choix politique actuellement fait autour des impôts, c'est la mise en place d'une augmentation non négligeable des crédits d'impôts pour l'emploi à domicile. Quand on sait qu'à Besançon plus de 50 % de gens ne paient pas d'impôts sur le revenu, cela veut dire que ne nous profitons pas de cette masse...

M. Jean ROSSELOT : Ils sont incités.

Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER : Mais non, ils ne sont pas incités. Je ne veux pas répondre, Jean, là-dessus.

M. LE MAIRE : Mais il faut pouvoir payer ! Quand tu ne peux déjà pas «finir» la fin de mois, tu ne vas pas payer encore des emplois à domicile.

Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER : A Besançon, plus de 50 % des gens ne paient pas d'impôt sur le revenu, comment veux-tu qu'ils profitent du dispositif du crédit d'impôt sur le revenu, ils n'en paient pas ? Donc on voit bien que c'est un désavantage. On a beau effectivement annoncer des augmentations de la DSU en matière de règles républicaines, je reviendrai là-dessus mais on voit bien que ça a un effet concrètement sur nos dispositifs. Quand on voit, par exemple, le choix politique, et je ne reviendrai pas là-dessus parce qu'entre mensonge et ignorance, je ne sais pas Monsieur BONNET ce qui vous caractérise sur ce point-là, le choix de ce qui a été fait autour du jour férié, la participation du jour férié, c'est un vrai choix politique de s'être dit qu'on ne fait payer qu'une seule catégorie de Français, les salariés ? Au nom de quoi les professions libérales ne paient pas ? Par le biais de la CSG, tout le monde aurait pu participer, c'était le choix qu'on avait fait. C'est un autre choix qui est idéologique qui a été fait. Ce sont des choix politiques et il faut les assumer. Mais vous ne l'assumez pas et je crois qu'à un moment donné il faut le dire.

La dernière chose sur laquelle je voudrais insister c'est qu'on ne s'en sortira pas en France, on n'aura pas un débat démocratique et un débat républicain solide tant que ne sera pas mis en place un dispositif d'agence complètement neutre autour de l'évolution des impôts et des impôts locaux. Tant qu'on restera dans l'idéologie, comme M. MEHAIGNERIE le fait dans une commission d'enquête, où chacun contrôle pour soi-même, les grandes villes d'un côté, les villes moyennes, l'ensemble des communes parce que c'est ça qui est en train de se passer. Il n'y a pas de dispositif, on a longtemps discuté avec Jean-Louis et on voit bien que le dispositif sur lequel on s'appuie en terme de comparaison, en terme d'impôts, c'est soit ce que font des grandes revues hebdomadaires bien connues, soit des dispositifs complètement maîtrisés par les structures elles-mêmes, c'est l'Association des Maires des Grandes Villes de France. Il nous faut -me semble-t-il- un dispositif indépendant pour que le débat démocratique et le débat républicain se mettent en place de façon solide. Pour la loi sur la décentralisation nous l'avions proposé, ça a été refusé, c'est le seul moyen. Je peux vous assurer que nous n'y arriverons que le jour où il y aura une enceinte complètement neutre qui permettra que premièrement le débat soit beaucoup plus sain mais surtout que les citoyens ne soient pas écoeurés par un débat comme celui que nous avons là mais aient des informations justes et claires.

M. Pascal BONNET : Je voudrais déjà dire à Mme la Députée que je suis surpris que vous doutiez de l'intérêt d'une commission d'enquête parlementaire en matière de fiscalité locale.

Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER : Quand elle est présentée comme elle l'est, j'en doute beaucoup Monsieur BONNET.

M. Pascal BONNET : Ce sont aux parlementaires justement à faire en sorte que les réponses aux questions qu'on a posées ce soir en matière de fiscalité locale puissent être apportées et c'est l'intérêt justement de disposer d'une représentation parlementaire.

Je voudrais revenir sur deux points qui ont été évoqués. La question des désengagements de l'État encore, Jean ROSSELOT a très bien illustré le sens de la baisse d'impôt qui à terme doit bénéficier à tous

même si à court terme certains ont des baisses d'impôts, d'autres n'ont pas d'impôts et donc n'ont pas de baisse mais au-delà de ça il y a des choix budgétaires au niveau de l'État aujourd'hui. Il y a des contraintes budgétaires mais il y a aussi des choix budgétaires et quand il y a une politique volontariste souhaitée par le Président de la République et arbitrée dans ce sens-là par le Premier Ministre, en particulier avec le plan BORLOO, ça implique des choix et ça se fait en particulier au détriment du Ministère de l'Équipement et on est tous confrontés à ces baisses de crédits en matière d'équipement qui nous touchent ici en agglomération, au niveau de la ville parce qu'il y a un certain nombre de dossiers d'équipement qui sont affectés mais c'est un choix politique. Et ceci dit, quand vous parlez des contrats de plan aujourd'hui, j'ai entendu Jean-François HUMBERT sous le Gouvernement JOSPIN dire sensiblement la même chose, alors je ne peux pas dire aujourd'hui que c'est faux alors que je disais que c'était vrai à l'époque et personne ne met en cause le fait que les collectivités ont des difficultés avec ces soucis d'équipement. Ceci dit vous mélangez tout parce qu'il y a d'autres domaines où il n'y a pas de désengagements. Il y a d'autres domaines où il y a des augmentations et vous les niez et quand il y a la garantie constitutionnelle en matière de transfert de compétence, on parle là uniquement de transfert de compétence et c'est déjà une garantie qu'il n'y avait pas avant et je ne vais vous pas rappeler encore une fois certains transferts de compétences réalisés par des gouvernements de gauche sans transferts de crédits. Maintenant cette garantie est là, ce qui n'empêche pas qu'il y a d'autres domaines où en effet on a des inquiétudes comme vous mais ne mettez pas tout sur le même plan.

Et quand on voit à quel point les contrats de plan État-Région ne sont pas respectés par l'État, tout gouvernement qu'il y ait, qu'il soit de gauche ou de droite...

M. LE MAIRE : A ce niveau-là, jamais !

M. Pascal BONNET : ...ça pose la question de la pertinence de l'outil à terme et ça dépasse nos clivages politiques. C'est quelque chose qui devrait nous réunir au lieu, à chaque changement de gouvernement, de nous renvoyer la balle de façon un petit peu excessive.

Sébastien MAIRE évoquait la question de l'UFR Médecine-Pharmacie qui attend sa deuxième partie et qui n'aurait pas de date aujourd'hui, c'est malheureux mais je vous rappelle quand même que le CHU Jean Minjot a ouvert en 1984, qu'à l'époque déjà et bien avant le souhait d'avoir une faculté nouvelle était exprimé. Il y a eu, depuis 1984, un grand nombre de gouvernements de gauche comme de droite. Donc s'il y a eu des retards et si aujourd'hui dans le contexte national qu'on connaît il y a encore des retards, ne mettez pas tout sur le dos du gouvernement actuel.

M. LE MAIRE : On ne parle pas du CHU Jean Minjot là on parlait de la Faculté de Médecine. Très clairement Monsieur BONNET, c'est vrai que de tout temps il y a eu des problèmes avec les contrats de plan, je suis d'accord avec vous mais à ce niveau-là jamais.

Mme Françoise BRANGET : Au-delà de toute polémique...

M. LE MAIRE : Ça démarre mal quand on dit cela, généralement.

Mme Françoise BRANGET : Non parce que je pourrais très bien répondre sur un certain nombre de problèmes dont le jour de solidarité qui est effectivement un choix politique pour compenser les investissements en faveur des personnes handicapées et des personnes âgées, financement qui n'avait pas été assuré avant.

Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER : Ce n'est pas vrai, ne dites pas ça Madame BRANGET, vous savez très bien que ce sont des mensonges.

Mme Françoise BRANGET : Je ne veux pas parler de ça, je souhaiterais élever un peu le débat mais puisqu'on est parti dans l'économie générale et plutôt dans les institutions françaises, c'est vrai que les gouvernements se renvoient la balle à chaque fois, mais nous avons en France quand même la moitié des communes qui existent dans toute l'Europe. Nous avons généré avec la décentralisation des frais de fonctionnement absolument colossaux et aujourd'hui nous ne savons plus comment en sortir. Depuis une bonne vingtaine d'années l'État dépense 20 % de plus que ses recettes pour avoir une dette colossale

dont on n'arrive même pas à voir le bout, nos enfants n'en verront certainement pas le bout, peut-être nos petits-enfants. Je ne sais pas jusqu'à quand nous allons pouvoir continuer de la sorte. Cette année nous avons eu la chance d'avoir des recettes fiscales malgré les baisses d'impôts qui ont été un peu supérieures à ce qui était prévu, ce qui nous a permis de rembourser ou de réduire un peu le déficit mais les choses ne sont pas réglées et vous le savez très bien. Qu'une équipe ou l'autre soit aux commandes, elle est bien confrontée avec des recettes budgétaires et elles ne sont pas élastiques, alors si nous creusons continuellement d'année en année le déficit, où allons-nous ? D'autres pays ont su un jour redresser la barre et en une dizaine d'années ou 15 ans ou 20 ans revenir à un taux 0. Nous ça fait plus de 20 ans que nous bâtissons des budgets en déficit, c'est absolument aberrant. Si une entreprise faisait comme fait l'État Français, nous serions tous au chômage et vous le premier. Il faut être raisonnable, je pense qu'il y a des réflexions à avoir certes mais ce n'est pas en superposant les institutions, en superposant des fonctionnaires territoriaux aux fonctionnaires nationaux et en critiquant sans cesse qu'on va faire avancer les choses. Voilà ce que je voulais dire et j'aimerais bien qu'on en arrête là parce que sinon je pourrais développer plus.

M. LE MAIRE : D'abord, je me permettrai de vous rappeler que c'est moi qui dirige les débats mais effectivement nous allons arrêter là puisqu'il n'y a plus de demandes de parole. Je remercie Jean ROSSELOT pour le soutien qu'il nous a apporté et quand vous dites qu'il y a des difficultés c'est vrai. Mais dans une période difficile, il ne fallait surtout pas commencer par baisser les impôts des plus fortunés parce que quand vous ne savez déjà plus comment dépenser seulement les intérêts de votre capital, ce n'est pas la peine de ramener encore du capital. Après c'est un débat politique que nous aurons peut-être dans d'autres lieux et à d'autres moments.

Ce que je voulais vous dire quand même, c'est que je suis comme Paulette un peu déçu par nos débats budgétaires parce que je pensais qu'on allait avoir une vraie discussion politique contre politique, priorités contre priorités, projets contre projets mais là vous vous évertuez à dire que notre budget est nul. Je pense, d'après ce que j'ai déjà pu entendre dans Besançon, que si vous, vous n'avez pas compris ce que signifiait une maîtrise du taux communal de la fiscalité, les Bisontines et les Bisontins eux comprennent bien. J'aurais aimé que cette discussion prenne de la hauteur, vraiment une discussion sur des projets. Au lieu de cela, on se perd dans des détails qui ont peu de hauteur, peu d'intérêt, mais c'est comme ça chaque année. L'année prochaine je sais que ce sera pareil mais je veux dire que quelque part ça me désole. Je pensais qu'il y aurait cette année un débat de plus grande qualité.

Ma conclusion sera la suivante : ce budget nous permet de conserver nos priorités, que ce soit la jeunesse, l'éducation, la culture, le sport, tout ce que j'ai cité, le développement durable et d'augmenter les services à la population. Vous l'avez compris nous n'augmenterons pas le taux communal des impôts locaux, nous n'augmenterons pas l'emprunt, nous n'augmenterons pas le prix de l'eau, nous n'augmenterons pas le prix de la redevance d'assainissement et ça pour moi c'est positif et si vous, vous ne l'appréciez pas, j'espère et je suis même sûr que les Bisontines et les Bisontins eux apprécieront.

Je vais mettre ce budget au vote. Je sais que je ne connaîtrai jamais ce qu'a connu le Président du Conseil Général à Besançon où une année même l'opposition, j'ai été aussi moi dans l'opposition, a quasiment voté le budget ou quasiment beaucoup d'éléments du budget et je trouvais que c'était bien mais ça je ne le connaîtrai jamais, je n'aurai jamais le bonheur de voir Jean ROSSELOT voter ce budget. Monsieur LAMBERT j'ai terminé, vous aviez largement de quoi vous exprimer, maintenant je clos les débats, on ne va pas repartir pour un tour, c'est terminé, je suis désolé pour vous. Je mets ce budget aux voix».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins douze abstentions, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 22 mars 2005.